



Annemasse **Agglo**
Annemasse - Les Voirons Agglomération



CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE

Entre :

- La Caisse d'allocations familiales de Haute-Savoie représentée par la Présidente de son Conseil d'administration, Madame Flavie Vercoutère et par son Directeur, Monsieur Olivier Paraire, dûment autorisés à signer la présente convention ;

Ci-après dénommée « la Caf » ;

Et

- Annemasse-Les Voirons Agglomération, représentée par son Président, Monsieur Gabriel Doublet ;
Et
- La commune d'Ambilly, représentée par son Maire, Monsieur Guillaume Mathelier ;
Et
- La commune d'Annemasse, représentée par son Maire, Monsieur Christian Dupessey ;
Et
- La commune de Bonne, représentée par son Maire, Monsieur Yves Cheminal ;
Et
- La commune de Cranves-Sales, représentée par son Maire, Monsieur Bernard Boccard ;
Et
- La commune d'Etrembières, représentée par son Maire, Madame Anny Martin ;
Et
- La commune de Gaillard, représentée par son Maire, Monsieur Antoine Blouin ;
Et
- La commune de Juvigny, représentée par son Maire, Monsieur Denis Maire ;
Et
- La commune de Lucinges, représentée par son Maire, Monsieur Jean-Luc Soulat ;
Et
- La commune de Machilly, représentée par son Maire, Madame Pauline Plagnat-Cantoreggi ;
Et
- La commune de Saint-Cergues, représentée par son Maire, Monsieur Gabriel Doublet ;
Et
- La commune de Vétraz-Monthoux, représentée par son Maire, Monsieur Patrick Antoine ;
Et
- La commune de Ville-la-Grand, représentée par son Maire, Madame Nadine Jacquier ;

Dûment autorisés à signer la présente convention par délibération de leur conseil communautaire et communal respectifs ;

Ci-après dénommées « les collectivités »

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

Vu les articles L. 263-1, L. 223-1 et L. 227-1 à 3 du Code de la sécurité sociale ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles ;

Vu la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté du 3 octobre 2001 relatif à l'Action sociale des Caisses d'allocations familiales (Caf) ;

Vu la Convention d'objectifs et de gestion (Cog) arrêtée entre l'Etat et la Caisse nationale des allocations familiales (Cnaf) ;

Vu la délibération du Conseil d'administration de la Caf de Haute-Savoie en date du 3 octobre 2019 concernant la stratégie de déploiement des Ctg ;

Vu la délibération du conseil communautaire d'Annemasse-Les-Voirons Agglomération, en date du 15 octobre 2025, figurant en annexe 4 de la présente convention ;

Vu la délibération du conseil communal d'Ambilly, en date du 18 septembre 2025, figurant en annexe 4 de la présente convention.

Vu la délibération du conseil communal d'Annemasse, en date du 11 septembre 2025, figurant en annexe 4 de la présente convention.

Vu la délibération du conseil communal de Bonne, en date du 8 septembre 2025, figurant en annexe 4 de la présente convention.

Vu la délibération du conseil communal de Cranves-Sales, en date du 24 septembre 2025, figurant en annexe 4 de la présente convention.

Vu la délibération du conseil communal d'Etrembières, en date du 8 septembre, figurant en annexe 4 de la présente convention.

Vu la délibération du conseil communal de Gaillard, en date du 8 septembre 2025, figurant en annexe 4 de la présente convention.

Vu la délibération du conseil communal de Juvigny, en date du 9 septembre 2025, figurant en annexe 4 de la présente convention.

Vu la délibération du conseil communal de Lucinges, en date du 8 septembre 2025, figurant en annexe 4 de la présente convention.

Vu la délibération du conseil communal de Machilly, en date du 22 septembre 2025, figurant en annexe 4 de la présente convention.

Vu la délibération du conseil communal de Saint-Cergues, en date du 04 septembre 2025, figurant en annexe 4 de la présente convention.

Vu la délibération du conseil communal de Vétraz-Monthoux, en date du 25 août 2025, figurant en annexe 4 de la présente convention.

Vu la délibération du conseil communal de Ville-la-Grand, en date du 8 septembre 2025, figurant en annexe 4 de la présente convention.

Sommaire

<u>Article préliminaire</u> :	Préambule.....	5
<u>Article 1</u> :	Objet de la convention territoriale globale.....	6
<u>Article 2</u> :	Les champs d'intervention de la Caf.....	6
<u>Article 3</u> :	Les champs d'intervention de la communauté d'agglomération... ..	7
<u>Article 4</u> :	Les objectifs partagés au regard des besoins.....	7
<u>Article 5</u> :	Engagements des partenaires.....	7
<u>Article 6</u> :	Modalités de collaboration.....	8
<u>Article 7</u> :	Echanges de données.....	9
<u>Article 8</u> :	Communication.....	9
<u>Article 9</u> :	Evaluation.....	9
<u>Article 10</u> :	Durée de la convention.....	9
<u>Article 11</u> :	Exécution formelle de la convention	9
<u>Article 12</u> :	La fin de la convention.....	10
<u>Article 13</u> :	Les recours.....	10
<u>Article 14</u> :	Confidentialité.....	11
<u>Annexes</u> :	12

PREAMBULE

Les Caf sont nées de la volonté d'apporter une aide à toutes les familles, dans leur diversité. Qu'il prenne la forme de prestations monétaires ou d'aides permettant de développer des services, l'investissement des Caf témoigne d'un engagement de la collectivité, dans une visée universelle, pour accompagner le développement de chaque personne, dès sa naissance, par une présence et un soutien dans son parcours de vie, accentuant, s'il le faut, son aide lorsque la famille est dans la difficulté.

La branche Famille est ainsi présente auprès de chacun tout au long de la vie, auprès de chaque parent, femme ou homme, en fonction de sa situation, en équité : conciliation vie familiale/vie professionnelle, accueil des enfants et des jeunes, lutte contre la pauvreté sont les domaines prioritaires de l'intervention des Caf, qui prend la forme d'une offre globale de service.

Dédiée initialement à la famille, la Branche s'est vue progressivement confier des missions pour le compte de l'Etat et des départements, qui représentent une part importante de son activité.

Les quatre missions emblématiques de la branche Famille sont fondatrices de son cœur de métier :

- Aider les familles à concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale ;
- Faciliter la relation parentale, favoriser le développement de l'enfant et soutenir les jeunes ;
- Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et professionnelle ;
- Accompagner les familles pour améliorer leur cadre de vie et leurs conditions de logement.

Pour accompagner le développement de celles-ci, les Caf collaborent depuis l'origine avec leurs partenaires de terrain, au premier rang desquels les collectivités locales. Les communes (et leur regroupement) sont en effet particulièrement investies dans le champ des politiques familiales et sociales, au titre de leur clause de compétence générale leur permettant de répondre aux besoins du quotidien des citoyens.

Les territoires se caractérisent par une grande diversité de situations d'habitants, et par de nombreuses évolutions qui modifient profondément la vie des familles. Leurs attentes évoluent, et la réponse à celles-ci passe par la volonté des acteurs locaux. A ce titre, la Caf entend poursuivre son soutien aux collectivités locales qui s'engagent dans un projet de territoire qui leur est destiné.

Dans ce cadre, la Convention territoriale globale (Ctg) est une démarche stratégique partenariale qui a pour objectif d'élaborer le projet de territoire pour le maintien et le développement des services aux familles, et la mise en place de toute action favorable aux allocataires dans leur ensemble. Elle s'appuie sur un diagnostic partagé avec les partenaires concernés pour définir les priorités et les moyens dans le cadre d'un plan d'actions adapté.

Véritable démarche d'investissement social et territorial, la Ctg favorise ainsi le développement et l'adaptation des équipements et services aux familles, l'accès aux droits et l'optimisation des interventions des différents acteurs.

La Ctg peut couvrir, les domaines d'intervention suivants : petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité, accès aux droits et aux services, inclusion numérique, animation de la vie sociale, logement, handicap, accompagnement social.

Elle s'appuie sur les documents de diagnostic et de programmation que constituent les différents schémas départementaux : schéma départemental des services aux familles, schéma départemental de l'animation de la vie sociale, schéma d'accessibilité aux services, stratégie de lutte contre la pauvreté...

En mutualisant la connaissance des besoins des allocataires et de leur situation, les analyses partagées à l'échelon départemental permettent de situer le territoire tel que décrit dans l'annexe 1.

C'est pourquoi, dans la perspective d'intervenir en cohérence avec les orientations générales déclinées dans le présent préambule, au plus près des besoins du territoire, la Caf de Haute-Savoie souhaite conclure avec Annemasse - Les Voirons Agglomération et les 12 communes qui la composent une Convention territoriale globale (Ctg) pour renforcer leurs actions sur les champs d'intervention partagés.

ARTICLE 1 - OBJET DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE

La présente convention vise à définir le projet stratégique global du territoire à l'égard des familles ainsi que ses modalités de mise en œuvre.

Ce projet est établi en tenant compte de l'ensemble des problématiques du territoire.

Elle a pour objet :

- D'identifier les besoins prioritaires sur l'Agglomération (figurant en Annexe 1 de la présente convention) ;
- De définir les champs d'intervention à privilégier au regard de l'écart offre/besoin ;
- De pérenniser et d'optimiser l'offre des services existante, par une mobilisation des cofinancements (Annexe 2) ;
- De développer une offre nouvelle permettant de répondre à des besoins non satisfaits par les services existants (Annexe 1).

ARTICLE 2 - LES CHAMPS D'INTERVENTION DE LA CAF

Les interventions de la Caf, en matière d'optimisation de l'existant et de développement d'offres nouvelles, sur le territoire de Annemasse-Les Voirons Agglomération, concernent :

- Aider les familles à concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale ;
- Faciliter la relation parentale, favoriser le développement de l'enfant et soutenir les jeunes ;
- Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et professionnelle ;
- Accompagner les familles pour améliorer leur cadre de vie et leurs conditions de logement ;
- Favoriser l'accès aux droits et à l'inclusion numérique.

ARTICLE 3 - LES CHAMPS D'INTERVENTION DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATIONS ANNEMASSE-LES VOIRONS ET DES 12 COMMUNES

	Compétence Petite enfance	Compétence Enfance	Compétence Jeunesse	Politique de la ville et CISPD	Compétence Culture	Action sociale
Annemasse Agglo	Non	Non	Non	Oui	Compétence partagée pour les actions déclarées d'intérêt communautaire	Compétence partagée pour l'action sociale d'intérêt communautaire
Ambilly	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Annemassè	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Bonne	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Cranves-Sales	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Etrembières	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Gaillard	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Juvigny	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Lucinges	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Machilly	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Saint-Cergues	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Vétraz-Monthoux	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Ville-la-Grand	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui

ARTICLE 4 - LES OBJECTIFS PARTAGES AU REGARD DES BESOINS

Les objectifs partagés sont définis en annexe 1 de la présente convention. Ils portent en priorité sur les thématiques suivantes :

- Petite enfance (0-3 ans)
- Enfance/jeunesse (4-17 ans)
- Parentalité
- L'accès aux droits et l'inclusion numérique
- La qualité de vie et bien vivre sur le territoire

Les principaux enjeux dégagés du diagnostic partagé sont développés dans le plan d'actions (annexe 1)

ARTICLE 5 - ENGAGEMENTS DES PARTENAIRES

La Caf de Haute-Savoie, Annemasse-Les Voirons Agglomération et les communes d'Ambilly, Annemasse, Bonne, Cranves-Sales, Etrembières, Gaillard, Juvigny, Lucinges, Machilly, Saint-Cergues, Vétraz-Monthoux et Ville-la-Grand s'engagent à mettre en œuvre les moyens nécessaires pour atteindre les objectifs qu'ils se sont assignés dans la présente convention.

La présente convention est conclue dans le cadre des orientations de la Convention d'objectifs et de gestion signée entre l'Etat et la Cnaf. Elle est mise en œuvre dans le respect des dispositifs et des outils relevant des compétences propres de chacune des parties, lesquelles restent libres de s'engager avec leurs partenaires habituels ou d'engager toute action ou toute intervention qu'elles jugeront nécessaire et utile.

La Ctg matérialise également l'engagement conjoint de la Caf et des collectivités à poursuivre leur appui financier aux services aux familles du territoire.

A l'issue du (es) Contrat(s) enfance et jeunesse passé(s) avec la(es) collectivité(s) signataire(s), la Caf s'engage à conserver le montant des financements bonifiés de N-1¹ à ce titre et à les répartir directement entre les structures du territoire soutenues par la collectivité locale compétente, sous la forme de « bonus territoire ctg ».

De son côté, les collectivités s'engagent à poursuivre leur soutien financier en ajustant en conséquence la répartition de leur contribution pour les équipements et services listés en annexe 2. Cet engagement pourra évoluer en fonction de l'évolution des compétences détenues.

ARTICLE 6 - MODALITES DE COLLABORATION

Les parties s'engagent à mobiliser des moyens humains (personnels qualifiés et en quantité) et matériels (données, statistiques, etc.) nécessaires à la réalisation des obligations définies dans la présente convention.

Pour mener à bien les objectifs précisés dans la présente convention, les parties décident de mettre en place un comité de pilotage.

Ce comité est composé de représentants de la Caf et des collectivités.

Les parties conviennent d'un commun accord que des personnes ressources, en fonction des thématiques repérées, pourront participer à ce comité de pilotage à titre consultatif.

Cette instance :

- Assure le suivi de la réalisation des objectifs et l'évaluation de la convention ;
- Contribue à renforcer la coordination entre les deux partenaires, dans leurs interventions respectives et au sein des différents comités de pilotage thématiques existants ;
- Veille à la complémentarité des actions et des interventions de chacun des partenaires sur le territoire concerné ;
- Porte une attention particulière aux initiatives et aux actions innovantes du territoire.
- La présidence du comité de pilotage est assurée par l'une ou l'autre partie signataire de la présente convention ;

Le secrétariat permanent est assuré par les collectivités.

Les modalités de pilotage opérationnel et de collaboration technique, ainsi que le suivi de la mise en œuvre de la Ctg, fixées d'un commun accord entre les parties à la présente convention, figurent en annexe 3 de la présente convention.

¹ Le montant de référence est celui comptabilisé dans les comptes de la Caf en N-1. (Charge à payer)

ARTICLE 7 - ECHANGES DE DONNEES

Les parties s'engagent réciproquement à se communiquer toutes les informations utiles dans le cadre de l'exécution de la présente convention.

Toutefois, en cas de projet d'échanges de données à caractère personnel, les demandes par l'une des parties feront obligatoirement l'objet d'une étude d'opportunité, de faisabilité et de conformité au RGPD par l'autre partie, en la qualité de responsable de traitement de cette dernière. Ces demandes seront soumises pour étude et avis préalable au Délégué à la Protection des Données de la partie qui détient les données personnelles demandées. Le Délégué à la Protection des Données pourra être amené à formuler des recommandations spécifiques à chaque échange de données.

Si elles sont mises en œuvre, ces transmissions (ou mises à disposition) de données personnelles respecteront strictement le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), la loi n° 78-17 du 6 Janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ainsi que les décisions, avis ou préconisations de la Commission nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL). La présente convention ne se substitue en rien à la nécessité, pour les responsables de traitement concernés, d'ajouter le traitement de données personnelles ainsi créé à la liste des traitements qu'il doit tenir au titre de l'article 30 du Rgpd.

ARTICLE 8 - COMMUNICATION

Les parties décident et réalisent, d'un commun accord, les actions de communication relatives à la présente convention.

Les supports communs font apparaître les logos de chacune des parties.

Dans le cadre des actions de communication respectives couvrant le champ de la présente convention, chaque partie s'engage à mentionner la coopération de l'autre partie et à valoriser ce partenariat.

ARTICLE 9 - EVALUATION

Une évaluation sera conduite au fur et à mesure de l'avancée de la Ctg et sera validée par le comité de pilotage.

Cette évaluation devra permettre d'adapter les objectifs en fonction des évolutions constatées.

ARTICLE 10 - DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention est conclue à compter du 1er janvier 2025 jusqu'au 31 décembre 2029. La présente convention ne peut être reconduite que par expresse reconduction.

ARTICLE 11 - EXECUTION FORMELLE DE LA CONVENTION

Toute modification fera l'objet d'un avenant par les parties.

Cet avenant devra notamment préciser toutes les modifications apportées à la convention d'origine ainsi qu'à ses annexes.

Si l'une quelconque des stipulations de la présente convention est nulle, au regard d'une règle de droit en vigueur ou d'une décision judiciaire devenue définitive, elle sera réputée non écrite, mais les autres stipulations garderont toute leur force et leur portée.

En cas de différences existantes entre l'un quelconque des titres des clauses et l'une quelconque des clauses, le contenu de la clause prévaudra sur le titre.

ARTICLE 12 : LA FIN DE LA CONVENTION

- Résiliation de plein droit avec mise en demeure

En cas de non-respect par l'une des parties de l'une de ses obligations résultant de la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre partie, à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations contractuelles et restée infructueuse.

Les infractions par l'une ou l'autre des parties aux lois et règlements en vigueur entraîneront la résiliation de plein droit de la présente convention par la Caf, à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations légales ou réglementaires en vigueur et restée infructueuse.

- Résiliation de plein droit sans mise en demeure

La présente convention sera résiliée de plein droit par la Caf, sans qu'il soit besoin de procéder à une mise en demeure ou de remplir toutes formalités judiciaires, en cas de modification d'un des termes de la présente convention sans la signature d'un avenant.

- Résiliation par consentement mutuel

La présente convention peut être dénoncée par l'une ou l'autre des parties moyennant un délai de prévenance de 6 mois.

- Effets de la résiliation

La résiliation de la présente convention entraînera l'arrêt immédiat des engagements des parties. La résiliation interviendra sans préjudice de tous autres droits et de tous dommages et intérêts.

ARTICLE 13 : LES RECOURS

- Recours contentieux

Tout litige résultant de l'exécution de la présente convention est du ressort du Tribunal administratif dont relève la Caf.

ARTICLE 14 : CONFIDENTIALITE

Les parties sont tenues, ainsi que l'ensemble de leur personnel, au secret professionnel, à l'obligation de discrétion et à l'obligation de confidentialité pour tout ce qui concerne les faits, informations, études et décisions dont elles auront eu connaissance durant l'exécution de la présente convention et après son expiration.

Fait à Annemasse, le 15 octobre 2025

Pour la Caisse d'allocations familiales
de Haute-Savoie,

Le Directeur



Olivier PARAIRE

La Présidente



Flavie VERCOUTERE

Pour la Communauté d'Agglomération
Annemasse – Les Voirons,

Le Président



Gabriel DOUBLET

Le Maire de la Commune
d'Ambilly,



Guillaume MATHELIER

Le Maire de la Commune
d'Annemasse,



Christian DUPESSEY

Le Maire de la Commune
de Bonne,



Yves CHEMINAL

Le Maire de la Commune
de Cranves-Sales,



Bernard BOCCARD

Le Maire de la Commune
d'Etréberies,



Annie MARTIN

Le Maire de la Commune
de Gallard,



Antoine DE GUIN

Le Maire de la Commune
de Juvigny,



Denis MAIRE

Le Maire de la Commune
de Lucinges,



Jean-Luc SOULAT

Le Maire de la Commune
de Machilly,



Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI

Le Maire de la Commune
de Saint-Cergues,



Gabriel DOUBLET

Le Maire de la Commune
de Vétraz-Monthoux,



Patrick ANTOINE

Le Maire de la Commune
de Ville-la-Grand,



Nadine JACQUIER

Portrait du territoire et objectifs partagés ANNEMASSE AGGLO

Le contexte

Annemasse Agglomération et ses communes membres sont signataires d'une convention territoriale globale avec la CAF depuis 2021. Cette convention est arrivée à échéance au 31 décembre 2024. Suite à cette première contractualisation, un bilan a été conduit afin de poursuivre une contractualisation entre la CAF, Annemasse Agglo et les communes pour une nouvelle période de 5 ans (2025-2029).

La convention territoriale globale détermine les actions prioritaires à mener en lien avec les politiques de la CAF. Grâce à cette contractualisation le territoire bénéficie d'un bonus financier.

Les objectifs

Identifier les besoins de la population pour les prochaines années et optimiser, développer et équilibrer l'offre au service de la population sans modifier les compétences des communes et de l'intercommunalité.

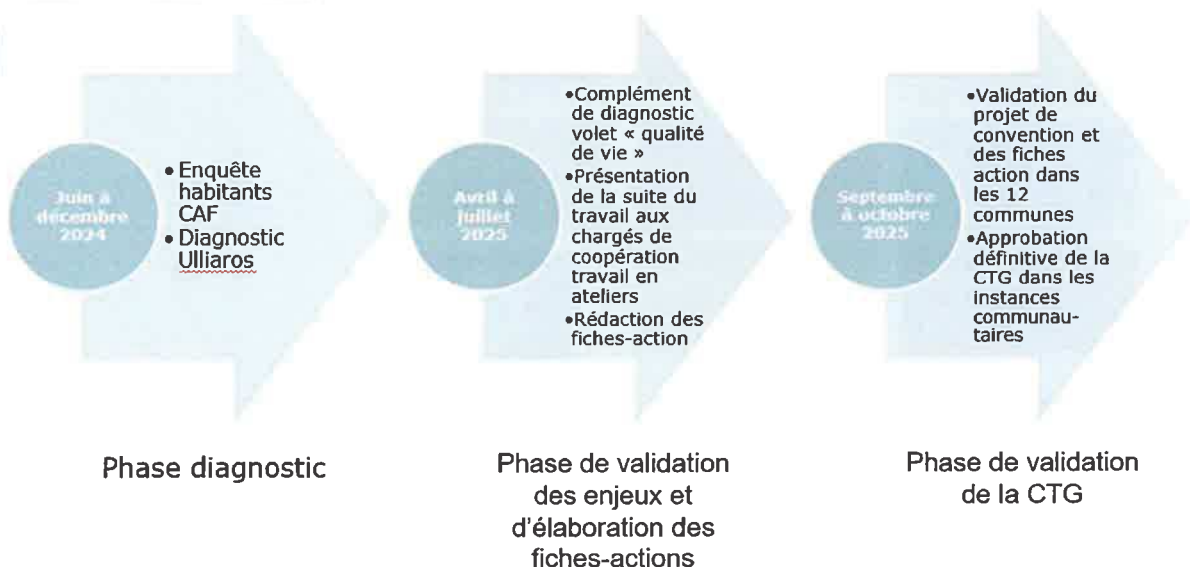
Les thématiques

Le travail conduit a permis d'identifier 5 thématiques prioritaires en lien avec la politique de la CAF :

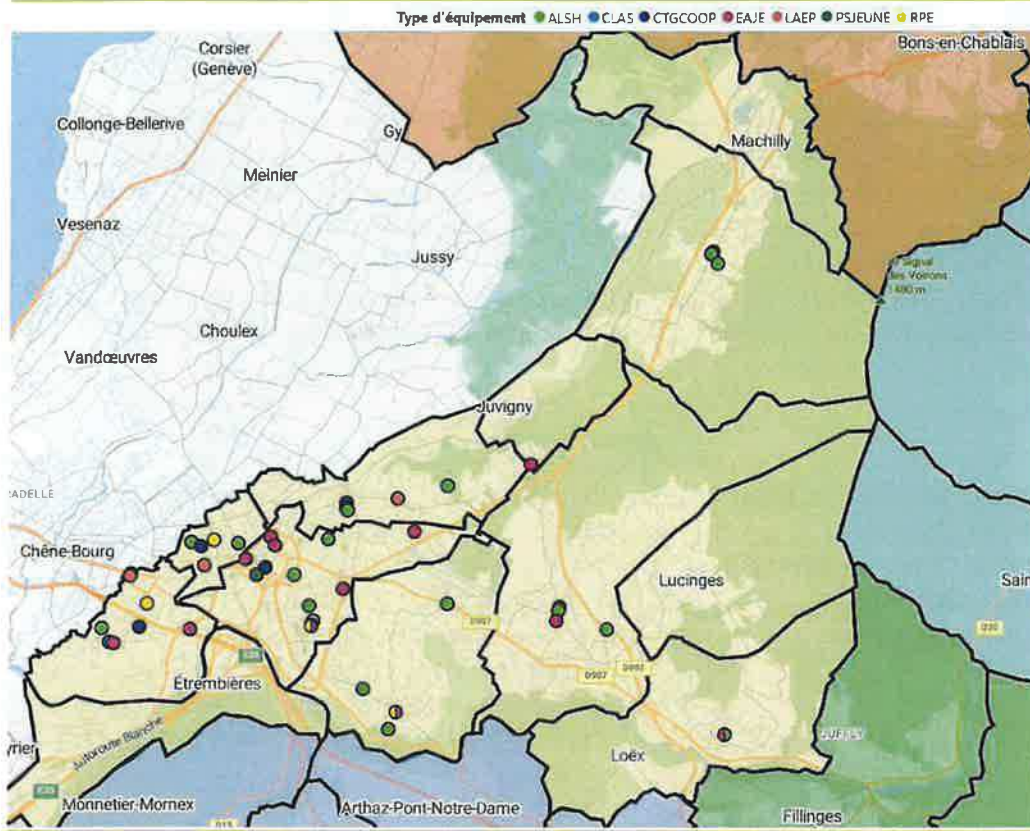
- La petite enfance (0-3 ans)
- L'enfance et la jeunesse (4-17 ans)
- La parentalité
- L'accès aux droits et l'inclusion numérique
- La qualité de vie et le bien vivre sur le territoire

La méthode et le calendrier

- Un diagnostic des enjeux réalisé pendant l'année 2024 et un plan d'actions en construction lors des ateliers du 19 juin 2025
- Un comité de pilotage le 3 juillet réunissant la CAF, les communes et l'agglomération
- Des réunions techniques régulières entre la CAF et Annemasse Agglo et les chargés de coopération de la CAF
- Des entretiens avec l'ensemble des communes et un questionnaire auprès des habitants réalisé en juin 2024. Un complément de diagnostic sur le volet « qualité de vie et besoin des habitants » réalisé grâce à des entretiens dans les communes entre avril et juin 2025.



Cartographie des équipements



ALSH = Accueil de loisirs sans hébergement

CLAS = Contrat local d'accompagnement à la scolarité

CTGCOOP = Chargé de coopération

EAJE = Etablissements d'accueil du jeune enfant

LAEP = Lieu d'accueil enfants-parents

PSJeune = Prestation de service Jeunes

RPE = Relais Petite Enfance

2024 Réelle CA ANNEMASSE-LES VOIRONS-AGGLOMERATION

Synthèse du nombre et du type d'équipements



THEMATIQUE 1 – PETITE ENFANCE (0-3 ANS) SYNTHESE DU DIAGNOSTIC

POPULATION FAMILIALE DES BESOINS TOUJOURS



On observe une baisse des familles allocataires CAF et MSA plus marquée sur Annemasse Agglo que sur l'ensemble des allocataires du département (-1.1%).

ACTIVITE DES FAMILLES Une moindre activité des parents non choisie ?



On observe que les allocataires avec enfants de moins de 3 ans travaillent moins sur le territoire d'Annemasse agglo par rapport aux familles allocataires du département.

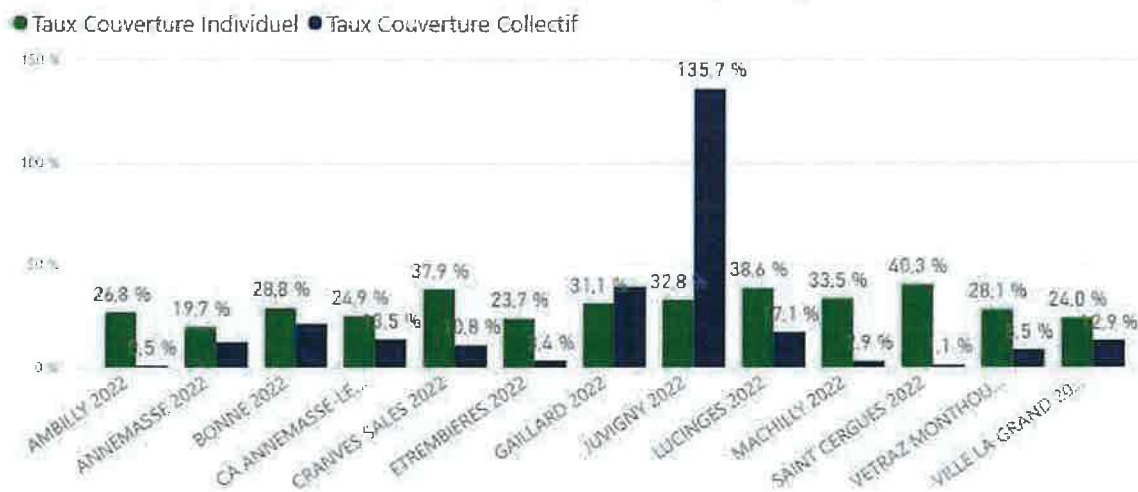
INDICATEURS	2019	2020	2021	2022	2023	Evolution
Familles Caf & Msa avec enfants < 3 ans	2 323	2 323	2 253	2 165	2 110	-2.4%
Enfants Caf & Msa < 3 ans	2 570	2 561	2 489	2 377	2 302	-2.7%
Enfants Caf & Msa de 3 à 5 ans	2 336	2 367	2 338	2 290	2 213	-1.3%
Part des familles monoparentales Caf & Msa avec enfants < 3 ans	17.6%	18.1%	17.8%	18.8%	20.2%	3.3%

OFFRE D'ACCUEIL : UNE COUVERTURE GLOBALE INSUFFISANTE



	Annemasse Agglo	Département 74	France
Taux de couverture petite enfance en 2022	38,5%	54,7%	59%

Taux de Couvertures Collectifs et Individuels par Territoires



THEMATIQUE 1 – PETITE ENFANCE (0-3 ANS)

SYNTHESE DU DIAGNOSTIC

- **5 RPE (Relais Petite Enfance) pour les 12 communes.**
Taux important de non couverture et iniquité sur le territoire.
→ 5 couverture RPE (= 40%). Il y a 60% du territoire qui n'est pas couvert par un RPE.

- **Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE)**
→ 14 EAJE en 2022.
Nombre de places en EAJE en 2022 sur Annemasse Agglo = 418 places.
Nombre d'enfants inscrits dans un EAJE en 2022 = 841.



- **Nombre d'assistantes maternelles**

INDICATEURS	2019	2020	2021	2022	2023	Evolution
Assistantes maternelles agréés en activités au 31/12	285	275	287	267	263	-2.0 %

→ Sur le département l'évolution annuelle est de -3.4%.

Nombre moyen d'enfants gardés par une assistante maternelle

2,8 3,3



Nombre moyen d'heures rémunérées par enfant gardé par une assistante maternelle

105 118



Montant du salaire mensuel net moyen des assistantes maternelles

1681,03 1754,77



Montant du salaire horaire moyen des assistantes maternelles

4,84 4,51



Nombre d'assistantes maternelles en activité pour 100 enfants Caf et Msa de moins de 3 ans

11,4 12,0



INDICATEURS	2019	2020	2021	2022	2023	Evolution*
Familles avec enfants < 6 ans employant une assistante maternelle	563	579	611	608	587	1.0%
Enfants < 6 ans gardés par une assistante maternelle	624	625	662	649	625	0.0 %
Enfants < 3 ans gardés par une assistante maternelle	556	553	600	595	583	1.2%
Assistantes maternelles accueillant 1 ou 2 enfants	156	146	144	127	110	-8.4%
Assistantes maternelles accueillant 3 ou 4 enfants	105	109	118	118	131	5.7%
Assistantes maternelles accueillant 5 enfants ou plus	24	20	25	22	22	-2.2%
Part des assistantes maternelles accueillant 5 enfants ou plus	8.4%	7.3%	8.7%	8.2%	8.4%	-0.2%

*Evolution annuelle moyenne

- Offre d'accueil spécifique / hybride et intercommunale à mettre en place ?
- Attractivité nécessaire pour les professionnels

PROJET PETITE ENFANCE (0-3 ANS)

ENJEUX

ENJEU N°1 : SOUTENIR ET DEVELOPPER LES MODES D'ACCEUIL PETITE ENFANCE AU REGARD DES BESOINS



- AMBILLY : Mutualisation RPE Annemasse-Ambilly
- ANNEMASSE : Mutualisation RPE Annemasse-Ambilly
- ANNEMASSE : Labellisation de 2 crèches municipales en faveur de professionnelle (crèche AVIP)
- CRANVES-SALES : Création d'une micro crèche communale
- VETRAZ-MONTHOUX : Réhabilitation d'un bâtiment communal pour la création d'une crèche municipale de 45 places
- VETRAZ-MONTHOUX : Extension et relocalisation du lieu d'accueil parents-enfants "les p'tits belugas"
- VETRAZ-MONTHOUX : Réhabilitation et relocalisation du Relais Petite Enfance "les p'tits dauphins"
- VILLE-LA-GRAND : Favoriser le recrutement de nouveaux professionnels
- INTERCOMMUNAL : Appuyer le développement des Maisons d'Assistant·es Maternel·es pour développer l'accueil individuel, principal mode d'accueil

ENJEU N°2 : RENDRE ATTRACTIF LE TERRITOIRE POUR LES PROFESSIONNELS



- INTERCOMMUNAL : Soutenir les directions et les professionnels des modes d'accueil
- INTERCOMMUNAL : Rendre attractive la profession d'Educateur de Jeunes Enfants (EJE), aider à leur installation et leur fidélisation sur le territoire

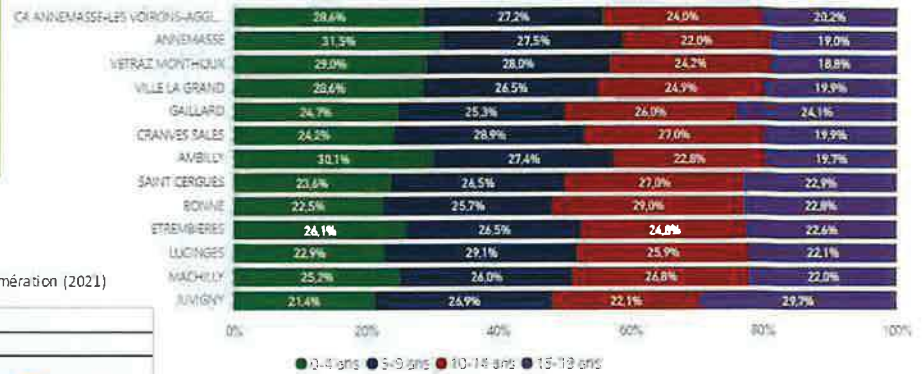
THEMATIQUE 2 – ENFANCE ET JEUNESSE (4-17 ans) SYNTHESE DU DIAGNOSTIC



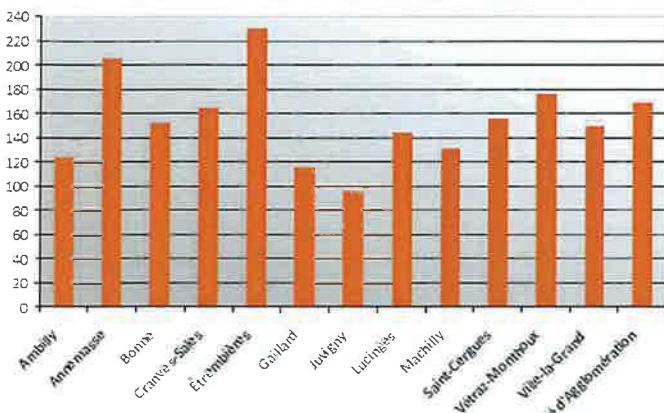
BESOINS ET CONSTATS DU TERRITOIRE

Sur Annemasse Agglo :
5-9 ans : 27,2 %
10-14 ans : 24,0 %
15-19 ans : 20,2 %

Répartition des enfants par groupe d'âge



L'indice de jeunesse sur les communes de la Communauté d'Agglomération (2021)



OFFRE D'ACCUEIL

Accueil périscolaire, extrascolaire



- Couverture satisfaisante 3-11 ans
- Nombre d'ALSH en 2023 = 24.
Gestion communale, mutualisée ou intercommunale
- Nombre LAEP = 3.

- Couverture faible et hétérogène ados / jeunesse
- Nombre PS Jeune : 3.
- Foyer de jeunes travailleurs 1 à Annemasse (association Château Rouge).

Des communes engagées dans les politiques « jeunesse » : PEDT, plan mercredis, partenariats associatifs, actions de prévention, culturelles et sportives...

Dispositifs et partenariats spécifiques : réussite éducative, politique de la ville, CISPD, prévention spécialisée, Mission locale

PROJET ENFANCE ET JEUNESSE (4 -17 ANS) ENJEUX



ENJEU N°1 : CONFORTER L'OFFRE ENFANCE DE PROXIMITÉ ET DE QUALITÉ ACCESSIBLE À TOUTE-S

- JUVIGNY : Camp ado
- VILLE-LA-GRAND : Création d'une chartre des animateurs et d'un livret de bonnes pratiques
- INTERCOMMUNAL : Création d'un réseau de réflexion à l'échelle de l'intercommunalité regroupant les directeurs(trices) des accueils de loisirs



ENJEU N°2 : DÉVELOPPER UNE OFFRE JEUNESSE ET ATTRACTIVE ET ACCESSIBLE

- ANNEMASSE : Développement d'animations décentralisées avec l'association Sport dans la ville
- ANNEMASSE : Ouverture d'un espace jeunes (11-30 ans) en centre ville
- CRANVES-SALES : Développement d'un accueil socio-culturel
- CRANVES-SALES : Conseil municipal de jeunes
- CRANVES-SALES : Création d'un pumtrack
- SAINT-CERGUES : Réouverture du service jeunesse
- INTERCOMMUNAL : Créer une chartre des animateurs, un livret d'accueil et guide des bonnes pratiques



ENJEU N°3 : SOUTENIR ET RENFORCER L'ACCOMPAGNEMENT SPÉCIFIQUE DES JEUNES

- VETRAZ-MONTHOUX : Création de poste et recrutement d'une éducatrice spécialisée
- INTERCOMMUNAL : Offre de formation spécifique pour les animateurs intervenant sur les publics 3/11 ans et 12/17 ans

THEMATIQUE 3 – PARENTALITE SYNTHESE DU DIAGNOSTIC

COMPOSITION FAMILIALE



DES BESOINS AVERES SUR LE CHAMP DE LA PARENTALITE

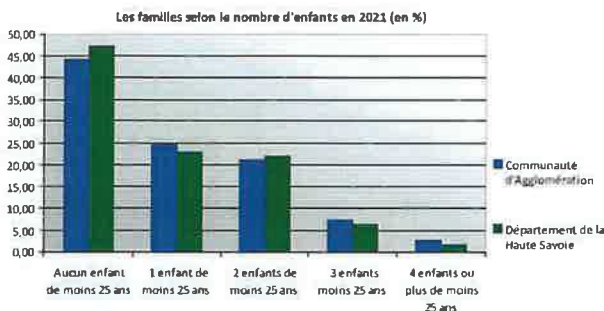


Entre 2010 et 2021:

Hausse du nombre de familles monoparentales

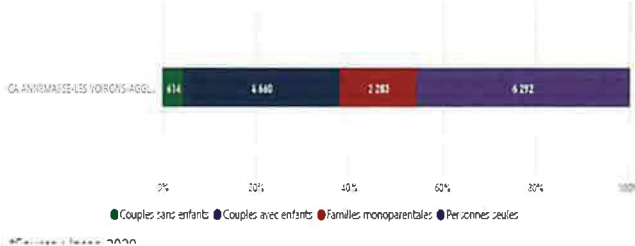
Baisse du nombre de couples sans enfant

Quasi-stagnation du nombre de familles avec enfant(s)



Territoires	Nb habitants*	Nb allocataires	Nb alloc avec enfants	Popu. Couverte	% Popu. Couv.	% Taux d'activité
CA ANNEMASSE-LES VOIRONS-AGGLOMERATION	92 176	13 850	6 943	33 314	36,1 %	60,4 %

Composition des familles allocataires



Territoires	Nb de naissances	Nb d'enfants de 0 à 2 ans	Nb enfants de moins de 3 ans	Taux de couverture
CA ANNEMASSE-LES VOIRONS-AGGLOMERATION	1 217	2 344	3 936	38,5 %

UNE EVOLUTION SOCIETALE

- Meilleure connaissance du développement de l'enfant
- Davantage de ressources disponibles pour les parents
- Déploiement des écrans et réseaux sociaux au sein des familles
- Pression de la société : « super parent » et « enfant parfait »
- Nouvelles compositions familiales, nouvelles

LES BESOINS ET ATTENTES DES PARENTS AUJOURD'HUI

- Avoir des relations harmonieuses parents/enfants quel que soit l'âge
- Accompagner leurs enfants dans leur développement physique, psychologique, social...
- Assurer un équilibre entre vie familiale, vie professionnelle et tâches quotidiennes
- Bénéficier d'une écoute, d'une mise en confiance vis-à-vis de leurs compétences parentales, d'un accompagnement
- Accéder à des informations, espaces, animations, temps d'échanges avec d'autres parents et des professionnels

LES BESOINS DES PROFESSIONNELS

- Etablir des relations de confiance avec les parents
- Travailler en réseau avec les autres acteurs : interconnaissance, échanges, projets communs
- Se former et échanger pour adapter les pratiques

THEMATIQUE 3 – PARENTALITE SYNTHESE DU DIAGNOSTIC

UNE DIVERSITE DE SERVICES ET D' ACTIONS

DES INITIATIVES LOCALES DIVERSIFIEES ET COMPLEMENTAIRES

- Acteurs associatifs institutionnels nombreux : associations de parents d'élèves, écoles, accueils de loisirs, structures jeunesse, centres sociaux, communes, médiathèques...
- Actions ponctuelles ou régulières en fonction des besoins repérés localement et des projets des structures
- Actions souvent gratuites sous des formats variés (conférences, ateliers

CITE EDUCATIVE ANNEMASSE
Première labellisation 2022-2024
Renouvellement en 2025

**CISDP conseil
intercommunal de
prévention de la
délinquance**

Groupes de travail
thématiques, cellule de

**REEAP (réseau
d'accueil
parents-
enfants)**

**3 LAEP (Lieu
d'accueil parents
enfants)
Ambilly, Gaillard
et Ville-La-Grand**

- **Services ressources institutionnels :**
→ **Nombre de CLAS (Contrat local d'accompagnement à la scolarité) : 1 à Gaillard**

PROJET PARENTALITE

ENJEUX

ENJEU N°1 : SOUTENIR LES PARENTS PAR DES ACTIONS DE PARENTALITÉ



- AMBILLY : Semaine des parents - octobre 2025
- INTERCOMMUNAL : Projet DEMOS (Dispositif d'éducation musicale et orchestrale à vocation sociale)
- INTERCOMMUNAL : Espaces d'écoute et de soutien à la parentalité pour les parents d'enfants impliqués dans des trafics
- INTERCOMMUNAL : Capsules vidéos - Déconstruction du mythe du dealer (parents/adolescents)
- INTERCOMMUNAL : Ateliers parents TSA, TDAH...

ENJEU N°2 : METTRE EN RÉSEAU LES ACTEURS DE LA PARENTALITÉ



- VILLE-LA-GRAND : Répertoire intercommunal des actions de soutien à la parentalité
- INTERCOMMUNAL : Outil de communication à destination des parents type annuaire
- INTERCOMMUNAL : "Olympiades des familles" ou "Rallye des familles"

THEMATIQUE 4 – ACCES AU DROIT ET INCLUSION NUMERIQUE SYNTHESE DU DIAGNOSTIC

LISTE DE STRUCTURES INTERVENANT DANS CE CHAMP

- Structures communes d'action sociale
- France Services de Gaillard
- Les Espaces de Vie Sociale
- Les services du Conseil départemental
- Associations caritatives
- Maison de la Justice et du Droit
- Tissu associatif

BESOINS DE DEVELOPPER DES ACCES INSTITUTIONNELS PRIVILEGES (CAF, SECU...) POUR AMELIORER L'ACCES AU DROIT DES USAGERS



LES CONSTATS LOCAUX

- Des champs d'intervention plus ou moins larges selon les CCAS
- Une multitude d'intervenants dans le champ de l'initiation numérique (CCAS, EVS, CD, Cité des Métiers, etc.)
- Les « invisibles » : Problématique des demandeurs qui préfèrent ne pas s'adresser à leurs municipalités
- Problématique spécifique du droit des étrangers et des procédures dématérialisées de l'ANEF
- Opportunités d'un déploiement de Soliguide pour l'accès aux droits ?

PROJET ACCES AU DROIT ET INCLUSION NUMERIQUE

ENJEUX



ENJEU N°1 : GARANTIR L'ACCESSIBILITÉ NUMÉRIQUE POUR TOUTE-S

- ANNEMASSE : Mise en réseau des conseillers numériques
- INTERCOMMUNAL : Déploiement de Soliguide sur le territoire d'Annemasse Agglo



ENJEU N°2 : ACCOMPAGNER ET FORMER LES HABITANTS À L'USAGE DU NUMÉRIQUE

- CRANVES-SALES : Démarches administratives et utilisation du numérique
- VILLE-LA-GRAND : Ateliers numériques de proximité animés par le conseiller numérique de la commune
- INTERCOMMUNAL : Formation des personnels, bénévoles, élus, agents



ENJEU N°3 : RENFORCER LES COMPLÉMENTARITÉS ENTRE LES ACTEURS LOCAUX

- ANNEMASSE : Création d'un guichet du quotidien
- INTERCOMMUNAL : Mettre en place une réponse de proximité institutionnelle coordonnée au profit de l'utilisateur

THEMATIQUE 5 – QUALITE DE VIE / BIEN-VIVRE SUR LE TERRITOIRE

SYNTHESE DU DIAGNOSTIC

De nombreuses actions existantes en direction des habitants



Pour l'animation de la vie sociale

- Plusieurs Espace de Vie sociale
 - 1 Espace de Vie Sociale à Gaillard
 - 1 Espace de Vie Sociale à Annemasse
- Diversité associative / tissu associatif riche
- Les différents CCAS des communes,
- Le département
- Les bailleurs sociaux
- Aide alimentaire : groupe de travail agglo
 - Recensement des besoins des acteurs du territoire
 - Réunion le 4 mars 2024 → besoin d'un local à partager pour les petites associations ; besoin d'une cuisine partagée
 - Harmonisation partielle des subventions (en lien avec Alfaa GHS)
 - Projet CASAC sous prisme PRAG2 ?
 - Lien avec Soliguide

Les opportunités repérées pour favoriser le bien vivre ensemble

Pour les communes volontaires :

- Proposer des actions :
 - De lutte contre les discriminations
 - D'appui à la citoyenneté, sur l'égalité filles-garçons
 - D'inclusion des personnes ne situation de handicap
 - Au profit des seniors (et avec eux)
 - En direction des familles monoparentales
 - D'interculturalité

Des besoins contrastés en fonction des communes pour des besoins parfois différents

Dans les communes urbaines :

- Un besoin d'accompagnement croissant sur les volets de la solidarité (lien social, précarité alimentaire, mobilité et logement)
- Le besoin de conforter et ou pérenniser les actions existantes (épicerie sociale, activités seniors, activités, chantiers éducatifs, activités sportives)

Dans les communes péri-urbaines :

- Les actions directes des habitants à appuyer
- Un besoin de mutualisation d'actions au profit de plusieurs communes

Les opportunités pour favoriser la qualité de vie sur le territoire

Pour l'ensemble des communes :

- Améliorer la connaissance des publics et notamment des plus isolés dits « public empêché »
- Favoriser l'interconnaissance et l'échange entre acteurs et communes (conférences, formation, etc...)
- Poursuivre une animation sur le volet alimentation (accessibilité alimentaire, etc...)

PROJET QUALITE DE VIE / BIEN-VIVRE SUR LE TERRITOIRE

ENJEUX

ENJEU N°1 : CONFORTER L'ANIMATION DE LA VIE SOCIALE SUR LE TERRITOIRE



- ANNEMASSE : Maison de quartier centre socioculturel Nelson Mandela
- JUVIGNY : Développement des liens intergénérationnels
- VILLE-LA-GRAND : Déploiement du dispositif DEMOS et création d'un parcours culturel intercommunal
- INTERCOMMUNAL : Adaptation du dispositif "Parcours culturel" existant
- INTERCOMMUNAL : Bel été sur l'agglomération - Programme d'activités adaptées à destination des aînés

ENJEU N°2 : FAVORISER LA QUALITÉ DE VIE SUR LE TERRITOIRE



- CRANVES-SALÈS : Création d'habitat inclusif
- SAINT-CERGUES : Générations en partage : échanges entre enfants du SMAJE et aînés du club de l'âge heureux
- INTERCOMMUNAL : Favoriser le logement à dimension sociale pour les jeunes (Création d'un CLLAJ - Comité Local pour le Logement Autonome des Jeunes)
- INTERCOMMUNAL : Aide alimentaire - Projet fédérateur autour de l'alimentation saine, durable et sociale
- INTERCOMMUNAL : Projet d'accompagnement aux mobilités pour les aînés et personnes à mobilité réduite
- INTERCOMMUNAL : Structurer l'offre relative à l'éducation artistique et culturelle sur le territoire

Plan d'actions par thématique :

Fiches actions communales et intercommunales

Thématique 1 : Petite enfance (0-3 ans)

CTG ANNEMASSE AGGLO 2025-2029

FICHE ACTION ANNEMASSE

THEMATIQUE 1 : PETITE-ENFANCE (0-3 ANS)

ENJEU : COMMENT SOUTENIR ET DEVELOPPER LES MODES D'ACCUEIL PETITE ENFANCE AU REGARD DES BESOINS ?

INTITULE DE L'ACTION : MUTUALISATION RPE ANNEMASSE-AMBILLY

CONSTATS INITIAUX

Depuis janvier 2024, Ambilly ne dispose plus de Relais Petite Enfance, laissant sans accompagnement ses 20 assistant·e·s maternel·le·s et les familles. En 2024, la commune d'Ambilly s'est rapprochée de la commune d'Annemasse pour lui faire part de cette situation et proposer une collaboration entre les 2 communes.

ENJEUX ET OBJECTIFS POURSUIVIS

Les 2 communes appuyées par la CAF ont pris la décision de mutualiser le RPE d'Annemasse afin qu'il développe ses activités au profit des assistant.e.s maternel.le.s d'Ambilly. Il deviendra ainsi le RPE Ambilly Annemasse.

Il s'agit d'offrir un accompagnement et de proposer des activités aux bénéficiaires de la commune d'Ambilly, en s'appuyant sur l'expérience et les moyens d'Annemasse. Annemasse est dotée d'un RPE composé de 1,8 ETP (financé en partie par la CAF), d'un local dédié, et accompagne 61 assistant·e·s maternel·le·s.

Ce partenariat va permettre d'optimiser les ressources, et de renforcer le réseau intercommunal.

DESCRIPTION DE L'ACTION ET MISE EN ŒUVRE

La mutualisation du RPE entre Ambilly et Annemasse repose sur une organisation claire et partagée entre les deux communes, afin de garantir la continuité et la qualité du service auprès des familles et des assistant·e·s maternel·le·s.

Le projet sera déployé autour des axes suivants :

- **Organisation interne** : répartition précise des missions et coordination régulière entre les agents des deux communes.
- **Ressources humaines** : recrutement d'un poste d'animatrice du relais à temps plein, formation et intégration d'un·e agent·e au sein de l'équipe du

	<p>RPE d'Annemasse, en lien opérationnel avec la commune d'Ambilly.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Logistique : définition et aménagement des lieux d'accueil à Ambilly, mise à disposition des outils de travail et gestion des locaux. • Mobilité : planification des déplacements du personnel et du matériel entre les deux communes, en optimisant le temps et les ressources. • Communication : mise en place de canaux identifiés pour informer les familles et les assistant·e·s maternel·le·s (contacts, lieux, horaires et modalités d'inscription).
RESSOURCES ET MOYENS	Appui financier de la CAF et de la commune d'Ambilly, pour la création d'un poste à temps plein cofinancé à part égale. Mise à disposition d'un local par la commune d'Ambilly.
PARTENAIRES ASSOCIES	CAF / Commune d'Ambilly
POINTS DE VIGILANCE	Augmentation des inscriptions en temps collectifs, hausse des demandes d'accompagnement, gestion d'un local supplémentaire, nouveaux déplacements, encadrement d'un agent supplémentaire
RÉSULTATS ATTENDUS	<p>Les assistantes maternelles d'Ambilly sont accompagnées par le RPE. (orientation nationale en matière de soutien aux modes d'accueil individuels)</p> <p>Des activités sont organisées selon un planning, à Annemasse et à Ambilly.</p>
INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'assistant·e·s maternel·le·s inscrit.e.s au RPE d'Ambilly (mensuel / annuel). • Taux de participation des assistant·e·s maternel·le·s aux temps collectifs. • Nombre de familles bénéficiaires du RPE (Ambilly et Annemasse). • Nombre et type d'activités proposées (temps collectifs, réunions d'information, formations...). • Fréquence des permanences à Ambilly (jours / mois). • Respect du calendrier d'activités prévu (taux de réalisation). • Nombre d'animations partagées intercommunales (indicateur de synergie). • Évolution du nombre d'assistant·e·s maternel·le·s actifs à Ambilly. • Évolution de la fréquentation globale du RPE intercommunal.
CALENDRIER	Démarrage de l'action en janvier 2026

CTG ANNEMASSE AGGLO 2025-2029

FICHE ACTION ANNEMASSE

THEMATIQUE 1 : PETITE-ENFANCE (0-3 ANS)

ENJEU : COMMENT SOUTENIR ET DEVELOPPER LES MODES D'ACCUEIL PETITE ENFANCE AU REGARD DES BESOINS ?

INTITULE DE L'ACTION : LABELLISATION DE 2 CRECHES MUNICIPALES EN FAVEUR DE PROFESSIONNELLE (CRECHE AVIP)

CONSTATS INITIAUX	Obtenir une place en crèche est particulièrement difficile lorsque l'un ou les deux parents sont en recherche d'emploi. Or, l'absence de solution de garde constitue souvent un frein majeur à leur réinsertion professionnelle. A Annemasse, 90% des places octroyées en commission concernent des parents bi-actifs.
ENJEUX ET OBJECTIFS POURSUIVIS	L'ambition du label "crèche à vocation d'insertion professionnelle - AVIP" mis en place par la CAF est de faciliter l'accès à un mode d'accueil pour des parents en recherche d'emploi.
DESCRIPTION DE L'ACTION ET MISE EN ŒUVRE	Le dispositif AVIP permet de réserver, au sein des structures d'accueil du jeune enfant, des places spécifiquement destinées aux parents en recherche d'emploi, en accordant une attention particulière aux bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (RSA) et aux familles monoparentales. Les parents bénéficient alors d'une place d'accueil, de 10 heures par semaine au minimum, pour une durée d'un an. En parallèle, ils sont suivis par les conseillers de l'emploi dans le cadre d'un accompagnement global. Il est ainsi proposé de réserver 6 places au total, soit 3 places au sein de la crèche du Perrier et 3 places au sein de la crèche du Parc.
RESSOURCES ET MOYENS	Appui financier de la CAF et du CD 74
PARTENAIRES ASSOCIES	CAF de la Haute-Savoie et Département de la Haute-Savoie, France Travail (PMI, insertion)

POINTS DE VIGILANCE

Fréquentation, assiduité
Suivi de la démarche d'insertion
Equilibre financier pour la collectivité

RÉSULTATS ATTENDUS

Les familles bénéficiaires parviennent à se réinsérer
professionnellement de manière pérenne
Le partenariat France Travail, PMI, Insertion, directions de
crèche est efficace

***INDICATEURS DE SUIVI
ET D'ÉVALUATION***

Nombre de places occupées, taux d'occupation des
places AVIP, nombre de parents ayant obtenu un emploi /
une formation, nombre d'enfants accueillis à titre pérenne

CALENDRIER

Démarrage de l'action en septembre 2025

CTG ANNEMASSE AGGLO 2025-2029

FICHE ACTION AMBILLY

THEMATIQUE 1 : PETITE-ENFANCE (0-3 ANS)

ENJEU : COMMENT RENDRE ATTRACTIF LE TERRITOIRE POUR LES PROFESSIONNELS ?

INTITULE DE L'ACTION : MUTUALISATION RPE ANNEMASSE AMBILLY

CONSTATS INITIAUX	Fermeture du RPE d'Ambilly au 30/09/2023
ENJEUX ET OBJECTIFS POURSUIVIS	Créer un réseau de soutien aux professionnels encadrants des modes d'accueil
DESCRIPTION DE L'ACTION ET MISE EN ŒUVRE	Groupe de travail avec Annemasse afin de créer une convention de partenariat
RESSOURCES ET MOYENS	<ul style="list-style-type: none">- Mise à disposition des locaux du RPE d'Ambilly- Subvention CAF- Budget commune 0,5 ETP + mutualisation des moyens
PARTENAIRES ASSOCIES	Commune d'Annemasse + CAF
POINTS DE VIGILANCE	Budget limité
RÉSULTATS ATTENDUS	Réouverture du RPE début 2026
INDICATEURS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION	Questionnaires de satisfaction des familles et assistantes maternelles
CALENDRIER	Réouverture du RPE en janvier 2026

CTG ANNEMASSE AGGLO 2025-2029

FICHE ACTION CRANVES-SALES

THEMATIQUE 1 : PETITE-ENFANCE (0-3 ANS)

ENJEU : COMMENT SOUTENIR ET DEVELOPPER LES MODES D'ACCUEIL PETITE ENFANCE AU REGARD DES BESOINS ?

INTITULE DE L'ACTION : CREATION D'UNE MICRO CRECHE COMMUNALE

CONSTATS INITIAUX	<p>Le manque d'accueil collectif sur notre territoire est prégnant depuis plusieurs années, les chiffres à l'échelle de l'agglomération d'Annemasse sont édifiants avec un taux de couverture de 38,5% contre 54,7% dans le département et 59% en France.</p>
ENJEUX ET OBJECTIFS POURSUIVIS	<p>Répondre au besoin d'accueil petite enfance sur la commune.</p> <p>Favoriser le retour à l'emploi des parents.</p> <p>Créer un service public de proximité, équitable et qualitatif.</p>
DESCRIPTION DE L'ACTION ET MISE EN ŒUVRE	<p>Créer une structure permettant l'accueil simultané de 10 enfants de 3 mois à 3 ans.</p>
RESSOURCES ET MOYENS	<p>Encadrement requis selon la législation Selon l'article R2324-39 du Code de la santé publique :</p> <p>Taux d'encadrement : 1 professionnel pour 3 enfants présents</p> <p>Pour 10 enfants : 3 personnes minimum d'encadrement Une référente technique obligatoire si gestion par une collectivité publique.</p> <p>Hypothèses :</p> <ul style="list-style-type: none">• Salaire brut annuel moyen (hors charges) : Puéricultrice (mi-temps) : 20 000 € Auxiliaire de puériculture (temps plein) : 26 000 €

Agent social (x2) : 23 000 € x2

Charges patronales estimées à 45 % (taux indicatif pour la FPT).

Masse salariale estimée avec les charges : 133 400 euros

Autres éléments du budget à prévoir (hors personnel)

Loyer ou amortissement bâtiment : selon situation communale

Alimentation des enfants : 10 €/enfant/jour en moyenne

Fournitures pédagogiques et d'hygiène : 3 000 €/an

Assurance, entretien, électricité, chauffage : 6 000 €/an

Frais de gestion administrative : 2 000 €/an

Budget global de fonctionnement estimé :

160 000 – 180 000 € / an

Financement prévisionnel :

CAF (Prestation de service PSU) : 40 000 à 60 000 €

Participation des familles : 40 000 à 50 000 €

Participation communale : 40 000 à 60 000 €

Aide diverses (département, région) : ?

PARTENAIRES ASSOCIES

Le département, la région, la PMI, la CAF.

POINTS DE VIGILANCE

Essayer de réaliser une structure de taille modérée pour que la qualité d'accueil et du bien-être du personnel priment sur le reste.

RÉSULTATS ATTENDUS

Améliorer le taux de couverture communal et de fait améliorer la qualité de vie des habitants en leur simplifiant leur quotidien.

***INDICATEURS DE SUIVI
ET D'ÉVALUATION***

Taux de remplissage de la structure
Enquête de satisfaction des usagers

CALENDRIER

Étude de faisabilité technique et financière
Recherche de locaux et mise en conformité
Rédaction du projet d'établissement
Recrutement du personnel
Ouverture prévisionnelle : A définir

CTG ANNEMASSE AGGLO 2025-2029

FICHE ACTION VETRAZ-MONTHOUX

THEMATIQUE 1 : PETITE-ENFANCE (0-3 ANS)

ENJEU : COMMENT SOUTENIR ET DEVELOPPER LES MODES D'ACCUEIL PETITE ENFANCE AU REGARD DES BESOINS ?

INTITULE DE L'ACTION : REHABILITATION D'UN BATIMENT COMMUNAL POUR LA CREATION D'UNE CRECHE MUNICIPALE DE 45 PLACES

CONSTATS INITIAUX

Vétraz-Monthoux fait face à une croissance démographique soutenue et à une forte pression sur les modes d'accueil. Le taux de couverture global est estimé entre 32 % et 35 %, avec une part très faible en accueil collectif. L'offre actuelle ne permet pas de répondre aux besoins des familles, en particulier celles en situation de fragilité économique ou sociale.

ENJEUX ET OBJECTIFS POURSUIVIS

- Créer 19 nouvelles places en crèche pour atteindre une capacité totale de 45 berceaux
- Contribuer à la réduction des inégalités d'accès à un mode de garde de qualité
- Accompagner la diversité des besoins parentaux (horaires atypiques, situations de handicap, isolement)
- Offrir un cadre de haute qualité environnementale et éducative

DESCRIPTION DE L'ACTION ET MISE EN ŒUVRE

Le projet prévoit la réhabilitation d'un ancien groupe scolaire pour créer un pôle enfance intégrant une crèche de 45 places, un RPE/LAPE et une maison de santé. Le bâtiment fera l'objet d'une rénovation énergétique ambitieuse avec un gain estimé à 60 % et un raccordement au chauffage urbain.

La crèche proposera un projet socio-éducatif structurant, un accueil inclusif et une gouvernance en lien avec la collectivité et la CAF.

RESSOURCES ET MOYENS

- Coût global : 1 175 033 € HT
- Financements sollicités : CAF (569 000 €), État (150 404 €), CDAS 74 (220 629 €), apport communal (235 000 €)
- Superficie aménagée : 426,5 m²

<p>PARTENAIRES ASSOCIES</p>	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Date prévisionnelle de début des travaux : mars 2027 <input type="checkbox"/> Livraison : septembre 2028 <input type="checkbox"/> CAF de Haute-Savoie <input type="checkbox"/> Département (CDAS) <input type="checkbox"/> État (DSDEN / SDJES) <input type="checkbox"/> Crèche municipale, LAPE, MAM (en cours de structuration)
<p>POINTS DE VIGILANCE</p>	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Recrutement du personnel en nombre et qualifications requises <input type="checkbox"/> Intégration coordonnée des autres services dans le pôle <input type="checkbox"/> Respect des engagements éco-responsables (label ou démarche équivalente)
<p>RÉSULTATS ATTENDUS</p>	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Augmentation du taux de couverture en accueil collectif sur la commune <input type="checkbox"/> Meilleure réponse aux besoins des familles salariées du territoire <input type="checkbox"/> Valorisation de l'image de la commune en matière de politique enfance <input type="checkbox"/> Intégration d'un accueil inclusif pour les enfants en situation de handicap
<p>INDICATEURS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION</p>	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Taux d'occupation des places <input type="checkbox"/> Nombre de familles bénéficiaires issues de publics prioritaires <input type="checkbox"/> Suivi de l'évolution du taux de couverture <input type="checkbox"/> Taux de satisfaction des familles et des professionnels
<p>CALENDRIER</p>	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Dépôt des demandes de subvention : août 2025 <input type="checkbox"/> Début des travaux : mars 2027 <input type="checkbox"/> Mise en service : septembre 2028

CTG ANNEMASSE AGGLO 2025-2029

FICHE ACTION VETRAZ-MONTHOUX

THEMATIQUE 1 : PETITE-ENFANCE (0-3 ANS)

ENJEU : THEMATIQUE 3 : COMMENT SOUTENIR LES PARENTS EN DEVELOPPANT DES ACTIONS PARENTALES ?

INTITULE DE L'ACTION : EXTENSION ET RELOCALISATION DU LIEU D'ACCUEIL PARENTS-ENFANTS "LES P'TITS BELUGAS"

CONSTATS INITIAUX

La commune de Vétraz-Monthoux, située en zone frontalière, accueille de nombreuses familles jeunes, souvent isolées de leur réseau familial. Le LAPE existant fonctionne dans des locaux peu visibles et déconnectés des autres services. Le besoin d'un lieu ressource chaleureux, accessible et articulé avec les autres services enfance est fortement exprimé.

ENJEUX ET OBJECTIFS POURSUIVIS

- Offrir aux familles un lieu d'écoute, de lien et de soutien à la parentalité
- Favoriser la socialisation précoce des jeunes enfants et la rencontre entre parents
- Créer des passerelles avec les autres dispositifs (RPE, crèche, MAM)
- Porter une attention accrue aux familles en situation de vulnérabilité

DESCRIPTION DE L'ACTION ET MISE EN ŒUVRE

Le projet prévoit la **relocalisation du LAPE "Les P'tits Bélugas"** dans le futur pôle enfance de la commune, dans des locaux rénovés (15 m²) et une extension neuve (46 m²). L'action vise à intégrer le LAPE dans un environnement multi-services (crèche, RPE, maison de santé), facilitant les synergies, l'inclusion et le repérage des situations à risque.

Le projet intègre une réflexion sur l'aménagement sensoriel et la mise en place d'actions innovantes en lien avec les familles.

RESSOURCES ET MOYENS

- Coût total HT : 140 322 €
- Financements sollicités : CAF (45 750 €), État (17 961 €), CDAS 74 (48 546,60 €), apport communal (28 064,40 €)
- Travaux : réhabilitation, extension, mobilier, équipements

<p>PARTENAIRES ASSOCIES</p>	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> CAF de Haute-Savoie <input type="checkbox"/> CDAS 74 <input type="checkbox"/> Crèche municipale, RPE, MAM (en cours de structuration)
<p>POINTS DE VIGILANCE</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Assurer une continuité de service pendant la phase de travaux <input type="checkbox"/> Prévoir un accompagnement des professionnels à la mutation des pratiques <input type="checkbox"/> Valoriser le LAPE au sein du nouveau pôle pour en faire un véritable "tiers-lieu parental"
<p>RÉSULTATS ATTENDUS</p>	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Augmentation de la fréquentation du LAPE <input type="checkbox"/> Meilleure accessibilité pour les familles isolées ou en situation de précarité <input type="checkbox"/> Déploiement d'actions collectives en lien avec les autres structures du pôle <input type="checkbox"/> Renforcement du soutien à la parentalité et du lien social
<p>INDICATEURS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de familles accueillies par an <input type="checkbox"/> Taux de participation aux activités collectives <input type="checkbox"/> Nombre de coopérations croisées avec crèche / RPE / MAM <input type="checkbox"/> Taux de satisfaction recueilli via questionnaires
<p>CALENDRIER</p>	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Dépôt des demandes de subvention : août 2025 <input type="checkbox"/> Début des travaux : mars 2027 <input type="checkbox"/> Mise en service : septembre 2028

CTG ANNEMASSE AGGLO 2025-2029

FICHE ACTION VETRAZ-MONTHOUX

THEMATIQUE 1 : PETITE-ENFANCE (0-3 ANS)

ENJEU : COMMENT SOUTENIR ET DEVELOPPER LES MODES D'ACCUEIL PETITE ENFANCE AU REGARD DES BESOINS ?

INTITULE DE L'ACTION : REHABILITATION ET RELOCALISATION DU RELAIS PETITE ENFANCE « LES P'TITS DAUPHINS »

CONSTATS INITIAUX

La commune de Vétraz-Monthoux fait face à une forte croissance démographique et à une augmentation de la demande en modes d'accueil du jeune enfant. Le taux de couverture reste insuffisant, notamment sur l'accueil collectif, et le nombre d'assistantes maternelles est en baisse constante sur le territoire. Les locaux actuels du RPE sont isolés et peu adaptés à l'évolution des missions.

ENJEUX ET OBJECTIFS POURSUIVIS

- Offrir un environnement rénové, fonctionnel et accessible pour le RPE
- Structurer l'accompagnement des assistants maternels dans un contexte de pénurie
- Développer les missions renforcées du RPE en lien avec les orientations nationales
- Créer un lieu ressource visible et intégré au sein d'un pôle petite enfance élargi et valorisant le guichet unique

DESCRIPTION DE L'ACTION ET MISE EN ŒUVRE

Le projet consiste à **relocaliser et étendre** le Relais Petite Enfance « Les P'tits Dauphins » dans un bâtiment entièrement réhabilité, qui accueillera également une crèche municipale, un LAPE et une maison de santé. Le RPE disposera d'un espace de 22,5 m² rénové et de 69 m² supplémentaires créés en extension.

La structure sera intégrée au projet global de pôle enfance et bénéficiera d'un environnement mutualisé (potentiel partenariat avec la crèche et la MAM sur l'inclusion, le handicap, etc.).

RESSOURCES ET MOYENS

- Coût global de l'opération : 280 640 € HT
- Financements sollicités : CAF (120 000 €), État, CDAS 74, apport communal

PARTENAIRES ASSOCIES

- Ressources humaines : 1 ETP (Educatrice de Jeunes Enfants)
- Référent handicap partagé envisagé
- CAF de Haute-Savoie
- Département (CDAS)
- État (DSDEN / SDJES)
- Crèche municipale, LAPE, MAM (en cours de structuration)

POINTS DE VIGILANCE

- Coordination fine entre les différents projets (crèche, LAPE, RPE, MAM)
- Respect du calendrier de réhabilitation (2027–2028)
- Maintien de la visibilité du RPE pendant la phase transitoire

RÉSULTATS ATTENDUS

- Un RPE mieux identifié, rénové et accessible
- Un renforcement de l'attractivité du métier d'assistant maternel
- Une montée en qualité de l'accompagnement individualisé et collectif
- Le déploiement des missions élargies du RPE (guichet unique, inclusion, pratiques professionnelles...)

INDICATEURS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION

- Nombre d'assistants maternels accompagnés
- Nombre de familles reçues ou orientées par le guichet unique
- Nombre de sessions de formation / sensibilisation coorganisées
- Évolution du taux de couverture en accueil individuel

CALENDRIER

- Dépôt des dossiers de subvention : août 2025
- Démarrage des travaux : mars 2027
- Livraison des locaux : septembre 2028
- Déploiement des nouvelles missions : à partir de fin 2028

CTG ANNEMASSE AGGLO 2025-2029

FICHE ACTION VILLE-LA-GRAND

THEMATIQUE 1 : PETITE-ENFANCE (0-3 ANS)

ENJEU : COMMENT SOUTENIR ET DEVELOPPER LES MODES D'ACCUEIL PETITE ENFANCE AU REGARD DES BESOINS ?

INTITULE DE L'ACTION : FAVORISER LE RECRUTEMENT DE NOUVEAUX PROFESSIONNELS

CONSTATS INITIAUX	Besoin croissant de modes d'accueil adaptés au développement démographique du territoire. Isolement de certains professionnels. Difficulté d'attractivité des métiers de la Petite Enfance.
ENJEUX ET OBJECTIFS POURSUIVIS	Soutenir la formation de futurs professionnels.
DESCRIPTION DE L'ACTION ET MISE EN ŒUVRE	Recrutement d'apprenti pour des formations Petite Enfance.
RESSOURCES ET MOYENS	Service RH, Directrice multi-accueil et Adjointe, maître d'apprentissage
PARTENAIRES ASSOCIES	Centres de formation auxiliaires de puériculture, Ecole EJE.
POINTS DE VIGILANCE	Nombre d'apprentis limité via le CNFPT.
RÉSULTATS ATTENDUS	Former de nouveaux professionnels de la Petite Enfance, fidéliser les Agents, consolidation et développement du nombre de places d'accueil en EAJE.
INDICATEURS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION	Recrutement d'au moins un apprenti tous les 2 à 3 ans.
CALENDRIER	Début de la mise en œuvre : janvier 2026.

CTG ANNEMASSE AGGLO 2025-2029

FICHE ACTION INTERCOMMUNALE

THEMATIQUE 1 : PETITE ENFANCE 0-3 ANS

ENJEU : COMMENT SOUTENIR ET DEVELOPPER LES MODES D'ACCUEIL PETITE ENFANCE AU REGARD DES BESOINS ?

INTITULE DE L'ACTION : APPUYER LE DEVELOPPEMENT DES MAISONS D'ASSISTANT-ES MATERNEL-LES POUR DEVELOPPER L'ACCUEIL INDIVIDUEL, PRINCIPAL MODE D'ACCUEIL

CONSTATS INITIAUX	<ul style="list-style-type: none">. Le 1^{er} mode d'accueil sur le territoire est l'accueil individuel. Une diminution du nombre d'assistantes maternelles en parallèle
ENJEUX ET OBJECTIFS POURSUIVIS	Développer un mode d'accueil hybride et favoriser l'installation des assistantes maternelles et les fidéliser dans le temps.
DESCRIPTION DE L'ACTION ET MISE EN ŒUVRE	Trouver des locaux/foncier pour les mettre à disposition à loyer réduit Accompagner les assistantes maternelles au montage du projet
RESSOURCES ET MOYENS	Foncier, locaux Loyer avantageux Rôle de coordination d'AA possible sur les actions à mener au niveau des communes
PARTENAIRES ASSOCIES	CAF, PMI, Etat, Collectivité, département ? (pas sûre du tout mais à tenter pour des aménagements de locaux ?)
POINTS DE VIGILANCE	Associer / impliquer les assistantes maternelles au montage du projet Privilégier les assistantes maternelles de métier
RÉSULTATS ATTENDUS	Développement du nombre de places. Proposer un mode de garde alternatif aux parents
INDICATEURS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION	Nombre de MAM/ place ouvertes. Stabilisation du nombre d'assistantes maternelles.
CALENDRIER	Evaluation au bout d'1 an de fonctionnement

CTG ANNEMASSE AGGLO 2025-2029

FICHE ACTION INTERCOMMUNALE

THEMATIQUE 1 : PETITE ENFANCE 0-3 ANS

ENJEU : COMMENT RENDRE ATTRACTIF LE TERRITOIRE POUR LES PROFESSIONNELS ?

INTITULE DE L'ACTION : SOUTENIR LES DIRECTIONS ET LES PROFESSIONNELS DES MODES D'ACCUEIL

CONSTATS INITIAUX	Turnover important du personnel. Difficulté sur les quotas d'encadrement et diplômes. Diminution des assistantes maternelles
ENJEUX ET OBJECTIFS POURSUIVIS	Soutenir les professionnels des modes d'accueil Stabiliser, pérenniser des bonnes conditions de travail par les équipes et d'accueil de familles.
DESCRIPTION DE L'ACTION ET MISE EN ŒUVRE	<ul style="list-style-type: none">- Actions sur les conditions de travail des professionnels : semaine de 4 jours, formation, conditions matérielles (locaux) ...mise en place du bonus attractivité- Mettre en réseau tous les professionnels : assistantes maternelles & crèche
RESSOURCES ET MOYENS	<ul style="list-style-type: none">- Etre en mesure de proposer des semaines de 4 jours et proposer d'autres types d'aménagements en concertation avec les professionnels- Enveloppes financières en section de fonctionnement : bonus attractivité, un pilote de réseau des professionnels,- Améliorer la qualité de vie au travail pour les professionnels (locaux) ;- Rôle de coordination d'AA possible sur les actions à mener au niveau des communes
PARTENAIRES ASSOCIES	CNFPT -> PMI -> REAP CAF -> CDG
POINTS DE VIGILANCE	Cibler et prioriser les actions pour ne pas partir tout azimut

RÉSULTATS ATTENDUS	Turnover : un retour de satisfaction des familles sur une meilleure prise en charge des enfants Stabilité : retour sur de meilleures conditions de travail
INDICATEURS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION	Taux de satisfaction des familles Recrutements Turn over plus faible
CALENDRIER	Janvier 2026 Prévoir une enveloppe budgétaire pour BP 2026

CTG ANNEMASSE AGGLO 2025-2029

FICHE ACTION INTERCOMMUNALE

THEMATIQUE 1 : PETITE ENFANCE 0-3 ANS

ENJEU : RENDRE ATTRACTIF LE TERRITOIRE POUR LES PROFESSIONNELS

INTITULE DE L'ACTION : RENDRE ATTRACTIVE LA PROFESSION D'EJE, AIDER A LEUR INSTALLATION ET LEUR FIDELISATION SUR LE TERRITOIRE

CONSTATS INITIAUX	Manque d'Educateurs jeunes enfants
ENJEUX ET OBJECTIFS POURSUIVIS	Faciliter l'accueil et l'installation de jeunes professionnels Proposer 1 logement à loyer réduit
DESCRIPTION DE L'ACTION ET MISE EN ŒUVRE	Prise en main de la CAF pour un partenariat avec les écoles du territoire (CAP - AP-EJE) - Bonus attribué pour tout jeune qui s'engage professionnellement sur le territoire ? Faire le lien entre les écoles de formation, la CAF, et les projets de créations de crèche
RESSOURCES ET MOYENS	Financière pour l'attribution d'un Bonus, Pour la prise en charge d'un manque à gagner sur un loyer, ... Humain pour le pilotage d'un réseau avec les écoles de formation et les crèches et collectivités Rôle de coordination d'AA possible sur les actions à mener au niveau des communes
PARTENAIRES ASSOCIES	CAF - VILLE- Ecole/ Education nationale + aide de la CAF envers la ville pour financer la VAE des agents
POINTS DE VIGILANCE	

<p>RÉSULTATS ATTENDUS</p>	<p>Attractivité, assurer un emploi aux nouveaux diplômés, publicité, information, faciliter le recrutement Prendre en stage + apprentis S'aligner sur l'école des infirmières (obligation de travailler en France après les études)</p>
<p>INDICATEURS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION</p>	<p>Interlocuteur à la CAF désigné et connu pour être le référent de cette action et personne ressource en la matière, assurant le lien entre les écoles, les structures d'accueil PE Nb d'étudiants signant un contrat sur le territoire par ce biais, Nb de bonus attribués et VAE validées</p>
<p>CALENDRIER</p>	<p>Calendrier scolaire – amorce sur projet sur 2025-2026 pour de premiers résultats attendus pour les prochains diplômés en juin 2026 ?</p>

Thématique 2 : Enfance et jeunesse (4-17 ans)

CTG ANNEMASSE AGGLO 2025-2029

FICHE ACTION ANNEMASSE

THEMATIQUE 2 : ENFANCE ET JEUNESSE (4-17 ANS)

ENJEU : COMMENT DEVELOPPER UNE OFFRE JEUNESSE ATTRACTIVE ET ACCESSIBLE ?

INTITULE DE L'ACTION : DEVELOPPEMENT D'ANIMATIONS DECENTRALISEES AVEC L'ASSOCIATION SPORT DANS LA VILLE

CONSTATS INITIAUX

Besoins identifiés par les jeunes de créer des animations décentralisées en lien avec les jeunes dans une démarche d' « aller-vers ».
Demande des jeunes d'avoir plus d'échanges et d'accompagnement avec des adultes repères identifiés afin d'avoir des agents relais de terrain pour les informer des activités proposées ainsi que les perspectives qui s'offrent à eux dans différents domaines.

L'association Sport dans la ville (SDLV), dans le cadre de ses actions mises en place dans les quartiers prioritaires, apporterait un soutien supplémentaire aux actions déjà mises en place par la ville.

ENJEUX ET OBJECTIFS POURSUIVIS

Animer la vie dans les quartiers
Mettre en place des activités socio-sportives continues les mercredis et les samedis pour les enfants âgés de 6 à 25 ans sur le quartier du Perrier
Développer une action de proximité pour favoriser l'accès des jeunes à une formation, une expérience professionnelle et à l'emploi

<p>DESCRIPTION DE L'ACTION ET MISE EN ŒUVRE</p>	<p>Pour intervenir sur un territoire, l'association SDLV a pour prérogative la construction ou la réhabilitation d'un terrain sportif.</p> <ol style="list-style-type: none"> 1- Identification du terrain à réhabiliter 2- Démarrage des travaux 3- Aller-vers les jeunes et leurs familles pour communiquer sur l'action 4- Démarrage de l'action <p>Les bureaux de l'équipe SDLV seront partagés avec ceux de la direction jeunesse et l'équipe d'animateurs.</p> <p>En dehors des créneaux d'occupation du terrain par SDLV, le site pourra être utilisé par l'école à proximité (conventionnement avec l'Education Nationale) ainsi que par les services de la ville.</p>
<p>RESSOURCES ET MOYENS</p>	<p>Conventionnement d'objectifs et de moyens avec l'association</p> <p>Subvention à l'association</p> <p>Convention temporaire d'occupation du domaine public avec l'association pour réhabiliter et utiliser le terrain sportif</p>
<p>PARTENAIRES ASSOCIES</p>	<p>Direction jeunesse</p> <p>Services techniques de la ville</p> <p>Associations locales</p> <p>Association SDLV</p> <p>Education nationale</p>
<p>POINTS DE VIGILANCE</p>	<p>Suivi des travaux</p> <p>Communication sur l'action</p>
<p>RÉSULTATS ATTENDUS</p>	<p>SDLV vise sur ses séances sportives un nombre de jeunes adhérents à l'Association comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 2025-2026 : 70 - 80 inscrits • 2026-2027 : 90 - 100 inscrits • 2027-2028 : 110 - 120 inscrits <p>Dynamiser la vie du quartier</p> <p>Favoriser l'accompagnement des jeunes</p>
<p>INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION</p>	<p>Nombre de jeunes participants aux séances</p> <p>Nombre de jeunes orientés par l'association vers les structures</p> <p>Satisfaction des habitants</p> <p>Mise en place d'actions avec les partenaires locaux</p>
<p>CALENDRIER</p>	<p>Octobre 2025 démarrage des travaux</p> <p>Novembre 2025 lancement des actions</p>

CTG ANNEMASSE AGGLO 2025-2029

FICHE ACTION ANNEMASSE

THEMATIQUE 2 : ENFANCE ET JEUNESSE (4-17 ANS)

ENJEU : COMMENT DEVELOPPER UNE OFFRE JEUNESSE ATTRACTIVE ET ACCESSIBLE ?

INTITULE DE L'ACTION : OUVERTURE D'UN ESPACE JEUNES (11-30 ANS) EN CENTRE VILLE

CONSTATS INITIAUX	<p>La direction jeunesse (Info Jeunes, ACM et médiation) était jusqu'alors implantée sur le QPV de la ville d'Annemasse. Par conséquent, elle captait essentiellement le public du quartier prioritaire.</p> <p>Les locaux du Perrier ayant été incendiés, la direction jeunesse a emménagé à la maison des sports dans l'attente d'obtenir de nouveaux locaux plus adaptés.</p>
ENJEUX ET OBJECTIFS POURSUIVIS	<p>Permettre à la direction jeunesse de rayonner sur l'ensemble de la ville</p> <p>Faciliter l'accès aux jeunes âgés entre 11 et 30 ans d'accéder à la structure Info Jeunes</p> <p>Rendre visible l'ensemble des offres annemassiennes à destination des jeunes</p> <p>Développer de nouvelles actions répondant aux besoins des jeunes dans des locaux adaptés</p>
DESCRIPTION DE L'ACTION ET MISE EN ŒUVRE	<p>Rénovation d'anciens locaux de 300m² rachetés par la ville au cœur du centre-ville (localisation centrale et stratégique).</p> <p>Démarrage des travaux en octobre 2025. Livraison du local début février 2026.</p>
RESSOURCES ET MOYENS	<p>Ressources financières pour rénover le local mais aussi pour l'aménager entièrement.</p>
PARTENAIRES ASSOCIES	<p>Service technique de la ville</p> <p>Partenaires associatifs et éducatifs</p>

POINTS DE VIGILANCE

Délai de livraison
Contrainte budgétaire
Communication autour de l'ouverture de l'espace
jeune

***INDICATEURS DE SUIVI
ET D'ÉVALUATION***

Réalisation des travaux dans le temps imparti
Aménagement dans le temps imparti
Communication sur l'ouverture de l'espace jeune

CALENDRIER

Octobre 2025 : démarrage des travaux
Janvier 2026 : fin des travaux
Février 2026 : emménagement dans les locaux
Mars 2026 : ouverture

CTG ANNEMASSE AGGLO 2025-2029

FICHE ACTION CRANVES-SALES

THEMATIQUE 2 : ENFANCE ET JEUNESSE (4-17 ANS)

ENJEU : COMMENT DEVELOPPER UNE OFFRE JEUNESSE ATTRACTIVE ET ACCESSIBLE ?

INTITULE DE L'ACTION : DEVELOPPEMENT D'UN ACCUEIL SOCIO-CULTUREL

<p>CONSTATS INITIAUX</p>	<p>Malgré ses 8 000 habitants, notre commune souffre d'un déficit d'équipements accessibles et attractifs pour les jeunes de 12 à 25 ans. Par ailleurs, de nombreux jeunes expriment le besoin de se réunir, de créer, d'apprendre autrement, et de participer à la vie de la cité. Dans un contexte où les jeunes sont souvent confrontés à l'isolement, au manque d'opportunités culturelles et à une baisse de la participation citoyenne, il est essentiel de leur offrir un lieu d'accueil, d'échange, et d'expression.</p>
<p>ENJEUX ET OBJECTIFS POURSUIVIS</p>	<p>L'objectif général est de créer un accueil socio-culturel pour favoriser l'inclusion, l'expression artistique, l'éducation populaire, la citoyenneté.</p> <p>Favoriser le lien social et la citoyenneté en créant un espace où les adolescents et les jeunes adultes peuvent s'exprimer, échanger et participer à des activités collectives, sociales et culturelles.</p> <p>Accompagner les jeunes dans la mise en œuvre de projets culturels, artistiques et thématiques.</p> <p>Lutter contre le décrochage social et l'inactivité.</p>
<p>DESCRIPTION DE L'ACTION ET MISE EN ŒUVRE</p>	<p>Définir un espace adapté : L'accueil devra être implanté dans un local accessible, sécurisé et convivial, idéalement situé à proximité des transports et des établissements scolaires.</p> <p>Il pourrait comprendre :</p> <ul style="list-style-type: none">Une salle polyvalente d'activités avec un espace scéniqueUn espace jeux, détente, lectureUn espace loisirs créatifsUn studio/média-laboratoireDes bureaux pour les permanences et accompagnements individuels <p>Constituer une équipe pluridisciplinaire :</p>

Recruter une équipe pluridisciplinaire composée par exemples d'animateurs, de médiateurs culturels, de volontaires en service civique.

Veiller à une participation active des jeunes à la gouvernance du lieu (Comité de pilotage, AG, projets participatifs...)

L'accueil pourra proposer des activités réparties en plusieurs pôles :

Pôle culturel et artistique

- Ateliers de théâtre, danse, musique, arts plastiques, écriture.
- Organisation d'événements (scènes ouvertes, expositions, spectacles, théâtre cinéma).
- Résidences d'artistes et projets de co-création avec les jeunes.
- Médiathèque (prêts de jeux vidéo, jeux de sociétés)

Pôle citoyenneté et engagement

- Débats, ciné-débats, cafés citoyens sur des thèmes choisis par les jeunes.
- Ateliers de sensibilisation (écologie, discriminations, égalité...).
- Accompagnement aux projets jeunes (budget participatif, voyages solidaires, actions de quartier...).

Pôle numérique et médias

- Initiation à la photo, vidéo, podcast, réseaux sociaux.
- Création d'un média jeune (web-radio, blog...).
- Formation aux outils numériques et à la citoyenneté numérique.

Pôle accompagnement et orientation

- Écoute et soutien psychologique en lien avec des professionnels partenaires.
- Aide à la scolarité, à l'orientation professionnelle, à l'insertion.
- Permanences d'information (jobs d'été, volontariat, mobilité internationale...).

<p>RESSOURCES ET MOYENS</p>	<p>Humaines : 1 animateur BPJEPS ASEC 1 médiateur culturel 1 ou 2 jeunes en service civique</p> <p>Matérielles : Locaux et frais de fonctionnement, Matériel pédagogique, artistique et numérique, Mobilier (tables, chaises, vidéo-projecteurs, sonorisation...)</p> <p>Dépenses : Rémunération du personnel et des intervenants Matériel pédagogique, artistique et numérique Loyer et frais de fonctionnement Communication, événements</p> <p>Recettes : Subventions publiques (commune, CAF, DRAC, etc.) Partenariats privés et mécénat Cotisations symboliques Fonds européens ou appels à projets jeunesse</p>
<p>PARTENAIRES ASSOCIES</p>	<p>La commune, Certaines associations locales, Établissements scolaires, Collectivités locales (département, région) DRAC, CAF, DDCSPP, structures jeunesse Artistes, intervenants culturels, éducateurs spécialisés</p>
<p>POINTS DE VIGILANCE</p>	<p>Veiller à un encadrement de qualité. Veiller à mettre en place des projets qualitatifs Veiller à ce que ce lieu reste ouvert à tous.</p>
<p>RÉSULTATS ATTENDUS</p>	<p>Créer du lien avec les jeunes Leur offrir un espace d'expression Les immiscer dans la vie communale</p>
<p>INDICATEURS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION</p>	<p>L'évaluation de l'accueil socio-culturel portera sur : Le nombre de jeunes accueillis et fidélisés Le taux de participation aux activités Le nombre de projets co-construits avec les jeunes L'évolution des compétences et de l'engagement citoyen Un bilan annuel qualitatif et quantitatif sera réalisé, avec la participation des jeunes.</p> <p>Mesurer l'impact social : Analyser l'impact de l'accueil sur la sociabilité des jeunes, leurs interactions et leurs comportements au sein de l'espace et de la commune.</p>
<p>CALENDRIER</p>	<p>A définir</p>

CTG ANNEMASSE AGGLO 2025-2029

FICHE ACTION CRANVES-SALES

THEMATIQUE 2 : ENFANCE ET JEUNESSE (4-17 ANS)

ENJEU : COMMENT DEVELOPPER UNE OFFRE JEUNESSE ATTRACTIVE ET ACCESSIBLE ?

INTITULE DE L'ACTION : CONSEIL MUNICIPAL DE JEUNES

<p>CONSTATS INITIAUX</p>	<p>Dans une dynamique d'éducation à la citoyenneté et de renforcement de la participation citoyenne locale, la municipalité souhaite créer un Conseil Municipal des Jeunes. Ce dispositif permettra aux jeunes de 11 à 14 ans (tranche d'âge non figée) de s'impliquer activement dans la vie de la commune, de développer leur esprit civique et de concrétiser des projets en lien avec leurs besoins et préoccupations. La collectivité souhaite placer les jeunes au cœur d'une instance de paroles avec des possibilités de mettre en place des actions concrètes sur le territoire.</p>
<p>ENJEUX ET OBJECTIFS POURSUIVIS</p>	<p>Impliquer les jeunes dans la vie locale et démocratique.</p> <p>Favoriser l'apprentissage de la citoyenneté, du débat et de la responsabilité.</p> <p>Donner la parole aux jeunes pour qu'ils expriment leurs idées et proposent des projets.</p> <p>Développer leur sens de l'engagement et de l'intérêt général.</p> <p>Créer un espace d'échange intergénérationnel avec les élus et les habitants.</p>
<p>DESCRIPTION DE L'ACTION ET MISE EN ŒUVRE</p>	<p>Le CMJ sera une instance consultative composée de jeunes élus pour un mandat dont le nombre d'années est à définir. Accompagnés par les services municipaux, ils auront la possibilité de proposer, concevoir et mettre en œuvre des actions à destination de la jeunesse ou de l'ensemble des habitants.</p> <p><i>Composition :</i></p>

	<ul style="list-style-type: none"> • 12 à 20 jeunes • Élus sur candidature ouverte selon le dispositif retenu ou par leurs pairs dans les établissements scolaires <p><i>Organisation :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Mandat (durée à déterminer) • Réunions plénières mensuelles • Groupes de travail thématiques : environnement, sport, solidarité, culture, aménagements urbains... • Accompagnement par des animateurs jeunesse et des élus référents <p><i>Actions possibles :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Organisation d'événements sportifs, culturels, autres • Projets solidaires ou intergénérationnels • Amélioration du cadre de vie • Sensibilisation à l'environnement • Création d'espaces pour les jeunes (coin lecture, terrain de sport, etc.)
<p>RESSOURCES ET MOYENS</p>	<p>Budget prévisionnel : 9000 euros hors charges de personnel</p> <p>Communication : 500 euros Matériel pour réunion : 1000 euros Formation encadrement et jeunes élus : 2000 euros Cérémonie d'installation : 1000 euros Fonds d'actions pour les projets : 4500 euros</p> <p>Rémunération personnel encadrant : 12 000 euros /an pour une base de 10 à 12 heures de travail hebdomadaire</p>
<p>PARTENAIRES ASSOCIES</p>	<p>Services municipaux (jeunesse, culture, communication) Conseil municipal (élus adultes) Établissements scolaires (collèges) Associations locales</p>
<p>POINTS DE VIGILANCE</p>	<p>Être en capacité de maintenir une dynamique durant toute la durée du mandat</p>
<p>RÉSULTATS ATTENDUS</p>	<p>Proposer aux jeunes une instance de discussion Créer du lien avec les jeunes de la commune Impliquer les jeunes dans les actions locales</p>

**INDICATEURS DE SUIVI
ET D'ÉVALUATION**

- Nombre de jeunes participants et réguliers
- Nombre de projets proposés / réalisés
- Niveau d'implication et d'assiduité
- Retours positifs des partenaires et des habitants
- Impacts visibles sur la commune et la vie locale

CALENDRIER

A définir

CTG ANNEMASSE AGGLO 2025-2029

FICHE ACTION CRANVES-SALES

THEMATIQUE 2 : ENFANCE ET JEUNESSE (4-17 ANS)

ENJEU : COMMENT DEVELOPPER UNE OFFRE JEUNESSE ATTRACTIVE ET ACCESSIBLE ?

INTITULE DE L'ACTION : CREATION D'UN PUMPTRACK

CONSTATS INITIAUX

La commune ne cessant de grandir nécessite des investissements divers et variés afin de la rendre attractive pour ses habitants mais également pour diversifier et canaliser certaines pratiques urbaines. Améliorer la qualité de vie des jeunes dans l'espace communal.

ENJEUX ET OBJECTIFS POURSUIVIS

Développer l'offre de loisirs de proximité pour les jeunes et les enfants.
Créer des liens avec un public qui ne fréquente pas forcément les autres structures communales ou associatives.

DESCRIPTION DE L'ACTION ET MISE EN ŒUVRE

Créer un **pumptrack** avec une piste de 200 mètres est un projet pertinent qui allie technique, design et sécurité. Pour le concevoir, il faut non seulement penser à la forme de la piste, mais aussi à son intégration dans l'environnement, sa construction et son entretien. Voici une proposition complète pour la création d'un pumptrack avec une piste de 200 mètres. Un pumptrack typique se compose de **bosse** et de **virages relevés** (bermes). Le but est de permettre aux riders de "pomper" pour gagner de la vitesse sans avoir à pédaler.

Pour une piste de 200 mètres, on peut imaginer une alternance de segments :

Virages relevés : Environ 10 à 12 virages (selon la largeur et l'orientation). Ces virages sont cruciaux pour la fluidité du parcours et la gestion de la vitesse.

Bosses successives : Les bosses doivent être assez espacées pour que le rider puisse les franchir sans risquer de tomber ou de perdre le contrôle, mais aussi assez proches pour permettre un enchaînement fluide des mouvements de pompage.

	<p>Il est important que ces bosses soient progressives en hauteur, mais de façon constante.</p>
<p>RESSOURCES ET MOYENS</p>	<p>La construction d'un pumptrack peut varier de 30 000 à 100 000 € en fonction de la taille, des matériaux et de l'emplacement.</p> <p>Il est crucial de bien estimer les coûts avant de se lancer dans un tel projet.</p> <p>Plan de gestion à long terme :</p> <p>Une fois la piste construite, un entretien régulier doit être mis en place pour s'assurer de son bon fonctionnement et de sa sécurité sur le long terme.</p>
<p>PARTENAIRES ASSOCIES</p>	<p>Bourse pour le développement du sport pour tous. Bourse pour le développement du sport de plein air. Partenariat privé le cas échéant.</p>
<p>POINTS DE VIGILANCE</p>	<p>Respecter des règles de sécurité strictes pour la sécurité de tous. Faire en sorte que ce lieu soit un lieu accessible au plus grand nombre.</p>
<p>RÉSULTATS ATTENDUS</p>	<p>Un pumptrack est un excellent moyen de promouvoir l'activité physique et d'offrir un lieu d'expression pour les riders de tous niveaux. Ce projet demande une bonne préparation en termes de conception, de matériaux et de sécurité, mais il peut devenir un lieu dynamique et incontournable dans une commune.</p>
<p>INDICATEURS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION</p>	<p>Le résultat le plus facilement observable c'est bien évidemment la fréquentation du site, mais ce lieu peut également être un vecteur de lien social.</p>
<p>CALENDRIER</p>	<p>A déterminer.</p>

CTG ANNEMASSE AGGLO 2025-2029

FICHE ACTION SAINT CERGUES

THEMATIQUE 2 : ENFANCE ET JEUNESSE (4-17 ANS)

ENJEU : COMMENT DEVELOPPER UNE OFFRE JEUNESSE ATTRACTIVE ET ACCESSIBLE ?

INTITULE DE L'ACTION : REOUVERTURE DU SERVICE JEUNESSE

CONSTATS INITIAUX	<p>À ce jour, aucun dispositif structuré n'existe sur la commune pour les 11-17ans, les jeunes sont donc contraints de se rendre sur d'autres communes ou de rester sans accompagnement éducatif, social ou culturel adapté.</p> <p>Les retours des familles et des équipes éducatives ont souligné un besoin fort d'accompagnement pour les 11-17 ans, tant sur le plan de la prévention, de l'engagement citoyen, de l'aide aux devoirs que des loisirs encadrés.</p>
ENJEUX ET OBJECTIFS POURSUIVIS	<ul style="list-style-type: none">-Répondre au besoin d'accueil et d'accompagnement éducatif des 11-17 ans sur la commune.-Favoriser le lien social et la mixité des jeunes du territoire.-Proposer un lieu ressource où les jeunes puissent s'exprimer, se retrouver, s'impliquer dans des projets collectifs.-Lutter contre l'isolement, prévenir les conduites à risque.-Faciliter l'articulation avec les dispositifs existants : collège, MJC, associations sportives et culturelles.-Favoriser l'implication des jeunes dans la vie locale.
DESCRIPTION DE L'ACTION ET MISE EN ŒUVRE	<p>Mise en place d'un accueil ados communal, adossé au SMAJE, situé dans un premier temps dans un local dédié sous l'école élémentaire.</p> <p>Ce lieu sera ouvert sur des temps périscolaires (mercredis après-midi, vendredis après la classe), extrascolaires (vacances scolaires) et ponctuellement en soirées ou week-ends selon les projets.</p>

	<p>Les actions proposées seront co-construites avec les jeunes : activités de loisirs, sorties culturelles ou sportives, ateliers de prévention (santé, numérique, citoyenneté), aide aux devoirs, espaces de discussion, projets de jeunes (autofinancement, chantiers loisirs...).</p>
<p>RESSOURCES ET MOYENS</p>	<ul style="list-style-type: none"> -Ressources humaines : 1 Educateur jeunesse (poste à pourvoir dès septembre 2025) + renforts ponctuels en fonction des activités. -Ressources matérielles : locaux municipaux aménagés pour l'accueil (salle modulable, coin détente, poste informatique, matériel d'activités...). -Moyens financiers : mobilisation du PS Jeunes (CAF), de la commune et du SMAJE. Subventions complémentaires envisagées (Département, Région, FDVA, DRAC selon projets). -Moyens techniques : outils d'évaluation, portail famille pour les inscriptions, communication via les canaux municipaux.
<p>PARTENAIRES ASSOCIES</p>	<ul style="list-style-type: none"> -Collège et établissements scolaires du secteur -SMAJE -CAF de Haute-Savoie -MJC / associations locales (sportives, culturelles, prévention) -Services jeunesse des communes voisines (projets intercommunaux possibles) -Médiateurs, éducateurs de prévention (selon les thématiques)
<p>POINTS DE VIGILANCE</p>	<ul style="list-style-type: none"> -Besoin d'un recrutement qualifié (BPJEPS LTP ou équivalent) disposant d'une expérience confirmée auprès des adolescents. -Nécessité d'un ancrage territorial fort : visibilité, confiance des jeunes et des familles. -Équilibre entre projet d'animation libre et cadre éducatif clair. -Capacité à ajuster les horaires et propositions selon la fréquentation et les retours. -Pérennisation du financement après la phase de lancement.

RÉSULTATS ATTENDUS

- Fréquentation régulière par les jeunes de la commune et du secteur.
- Mise en place d'au moins 4 projets de jeunes au cours de la première année (sorties, événements, projets solidaires...).
- Renforcement du lien entre jeunes, familles et institutions.
- Amélioration du climat social (réduction des incivilités, développement du sentiment d'appartenance).

INDICATEURS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION

- Nombre de jeunes inscrits / fréquentant le lieu
- Répartition par tranche d'âge et par genre
- Taux de participation aux projets proposés
- Nombre et type d'activités menées
- Retours qualitatifs des jeunes et des familles (questionnaires, entretiens)
- Implication des jeunes dans la programmation
- Suivi budgétaire et rapport d'activité annuel

CALENDRIER

- Juin 2025 : validation du projet par la municipalité
- Octobre-Novembre 2025 : ouverture officielle du secteur jeunesse
- Octobre-décembre 2025 : phase d'observation et d'ajustement
- Janvier 2026 : premiers bilans partiels, évaluation et perspectives 2026

CTG ANNEMASSE AGGLO 2025-2029

FICHE ACTION JUVIGNY

THEMATIQUE 2 : ENFANCE ET JEUNESSE (4-17 ANS)

ENJEU : COMMENT CONFORTER L'OFFRE ENFANCE DE PROXIMITE ET DE QUALITE ACCESSIBLE A TOUS ?

INTITULE DE L'ACTION : CAMP ADO

CONSTATS INITIAUX	<ul style="list-style-type: none">- Besoin d'un accueil de loisirs durant les grandes vacances
ENJEUX ET OBJECTIFS POURSUIVIS	<ul style="list-style-type: none">- Soutenir les modes d'accueil- Mise en place d'un camp ado (8-12 ans) sur une semaine
DESCRIPTION DE L'ACTION ET MISE EN ŒUVRE	<ul style="list-style-type: none">- Trouver des lieux d'accueil attractifs- Proposer des séjours comprenant des activités permettant aux jeunes de se construire, s'épanouir et acquérir de l'autonomie
RESSOURCES ET MOYENS	<ul style="list-style-type: none">- Soutien financier de la commune- Sollicitation du service enfance jeunesse
PARTENAIRES ASSOCIES	<ul style="list-style-type: none">- SDJES- Commune
POINTS DE VIGILANCE	<ul style="list-style-type: none">- Veiller à prendre en compte toutes les familles de Juvigny et non pas uniquement les enfants scolarisés à l'école
RÉSULTATS ATTENDUS	<ul style="list-style-type: none">- Satisfaction des familles et des enfants- Création de liens entre les enfants hors du cadre scolaire
INDICATEURS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION	<ul style="list-style-type: none">- Nombre de participants- Sondage de satisfaction auprès des enfants et familles
CALENDRIER	<ul style="list-style-type: none">- Été 2026

CTG ANNEMASSE AGGLO 2025-2029

FICHE ACTION VETRAZ-MONTHOUX

THEMATIQUE 2 : ENFANCE ET JEUNESSE (4-17 ANS)

ENJEU : COMMENT SOUTENIR ET RENFORCER L'ACCOMPAGNEMENT SPECIFIQUE DES JEUNES ?

INTITULE DE L'ACTION : CREATION DE POSTE ET RECRUTEMENT D'UNE EDUCATRICE SPECIALISEE

CONSTATS INITIAUX

La commune de Vétraz-Monthoux, en pleine croissance démographique, a vu l'ouverture d'un collège sur son territoire le **1er septembre 2025**. Ce nouvel établissement, à la carte scolaire étendue, regroupe pour la première fois l'ensemble des collégiens vetraziens ainsi que ceux de la commune voisine d'Annemasse.

D'après les données transmises par la proviseure, **48 % des élèves sont issus de familles en situation de précarité sociale**. La commune est également confrontée à des problématiques spécifiques liées à sa situation frontalière (comportements sexistes, pré-prostitutionnels, violences, isolement des jeunes).

ENJEUX ET OBJECTIFS POURSUIVIS

- Anticiper et accompagner l'arrivée du collège sur le territoire communal
- Proposer un accompagnement social structuré aux jeunes, dans et hors temps scolaire
- Favoriser la stabilité, la prévention des dérives, et la responsabilisation des collégiens
- Inscrire cette action dans les politiques jeunesse de l'agglomération et les dispositifs de prévention CAF

**DESCRIPTION DE L'ACTION ET
MISE EN ŒUVRE**

Création d'un **poste d'éducatrice spécialisée à temps complet** rattachée à la **Maison des Jeunes** de la commune. Cette professionnelle aura pour mission :

- d'accompagner les jeunes en lien avec les animateurs jeunesse,
- d'assurer une présence régulière **au sein du collège** (avec l'accord de la proviseure),
- de mener un travail de repérage, d'écoute, de prévention et de coordination,
- de contribuer aux actions contre les violences, le harcèlement, les comportements à risque, notamment dans le cadre des plans agglomération/sécurité.

Des temps d'accueil hors temps scolaire seront aussi proposés pour favoriser l'insertion, la socialisation et l'autonomie.

partenariat avec la crèche et la MAM sur l'inclusion, le handicap, etc.).

RESSOURCES ET MOYENS

- Création d'un poste d'éducateur spécialisé à temps plein (1 ETP)
- Équipe d'animation existante à la Maison des Jeunes
- Soutien attendu : CAF (financement du poste), commune (locaux, pilotage)

PARTENAIRES ASSOCIES

- CAF de Haute-Savoie (sollicitée)
- Collège de Vétraz-Monthoux
- Maison des Jeunes
- Services municipaux (action sociale, éducation)
- Agglomération d'Annemasse (dispositifs jeunesse / prévention)

POINTS DE VIGILANCE

- Trouver le bon équilibre entre accompagnement social et activités jeunesse classiques
- Éviter la stigmatisation ou la marginalisation de certains publics

RÉSULTATS ATTENDUS

- Favoriser un **lien de confiance durable** entre l'éducateur et les jeunes
- Permettre une action préventive sans posture d'assistantat
- Prévention des phénomènes de violences, consommation de drogues, prostitution précoce
- Intégration apaisée des collégiens sur le territoire
- Meilleure insertion sociale et autonomie des jeunes concernés
- Contribution à un climat scolaire serein et à une dynamique de territoire inclusive

INDICATEURS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION

- Nombre de jeunes accompagnés
- Nombre d'interventions au sein du collège / actions co-construites
- Suivi qualitatif des situations repérées
- Évolution des signalements ou faits préoccupants liés à la jeunesse

CALENDRIER

- Lancement de l'action : **1er septembre 2025**
- Bilan intermédiaire envisagé : septembre 2026
- Intégration progressive dans les dispositifs CTG / projets jeunesse de l'agglomération

CTG ANNEMASSE AGGLO 2025-2029

FICHE ACTION VILLE-LA-GRAND

THEMATIQUE 2 : ENFANCE ET JEUNESSE (4-17 ANS)

ENJEU : COMMENT CONFORTER L'OFFRE ENFANCE DE PROXIMITE ET DE QUALITE ACCESSIBLE A TOUS ?

INTITULE DE L'ACTION : CREATION D'UNE CHARTE DES ANIMATEURS ET D'UN LIVRET DE BONNES PRATIQUES

CONSTATS INITIAUX	Besoin de professionnaliser et valoriser les métiers de l'animation. Inégalités dans les pratiques éducatives entre structures. Difficulté à recruter et fidéliser.
ENJEUX ET OBJECTIFS POURSUIVIS	Harmoniser les pratiques éducatives. Favoriser un cadre de référence partagé. Valoriser les métiers de l'animation.
DESCRIPTION DE L'ACTION ET MISE EN ŒUVRE	Co-construction d'une charte avec les professionnels du territoire. Rédaction d'un livret d'accueil des animateurs. Formations locales autour des valeurs éducatives.
RESSOURCES ET MOYENS	Coordination CTG. Intervenants extérieurs (formateurs). Supports numériques ou papier.
PARTENAIRES ASSOCIES	Communes, Associations gestionnaires, CAF, Jeunesse et Sports.
POINTS DE VIGILANCE	Appropriation par les équipes. Éviter une approche descendante.
RÉSULTATS ATTENDUS	Meilleure intégration des nouveaux animateurs. Hausse de la qualité éducative. Réduction du turn-over.
INDICATEURS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION	Nombre de structures utilisant la charte. Évaluation qualitative des temps périscolaires.
CALENDRIER	Charte finalisée : juin 2026. Déploiement : rentrée 2026.

CTG ANNEMASSE AGGLO 2025-2029

FICHE ACTION INTERCOMMUNALE

THEMATIQUE 2 : Enfance et Jeunesse 4-17 ans

ENJEU : Conforter l'offre enfance de proximité et de qualité accessible à tous et à toutes.

INTITULE DE L'ACTION : Création d'un réseau de réflexion à l'échelle de l'interco regroupant les directeur(trices) des Accueils de loisirs

CONSTATS INITIAUX	<i>Les directeurs (trices) d'ALSH souhaiteraient disposer de temps pour échanger sur leurs pratiques professionnelles, mettre en place des outils ou partager ceux déjà existants.</i>
ENJEUX ET OBJECTIFS POURSUIVIS	<ul style="list-style-type: none">- Soutenir les professionnels en leur apportant des espaces de réflexion, de construction, de créativité pour mieux soutenir les équipes dans les communes.- Valoriser le travail des équipes.- Maintenir la qualité d'accueil dans les accueils de loisirs des communes.- Créer une dynamique de travail au sein de l'Agglo pour fidéliser le personnel.
DESCRIPTIF DE L'ACTION ET MISE EN ŒUVRE	Animer un réseau des directeurs d'Accueils de loisirs à l'échelle de l'Agglomération.
RESSOURCES ET MOYENS	L'action pourrait-être sous traitée à une Fédération d'Education Populaire (animation du réseau...)
PARTENAIRES ASSOCIES	Communes, Fédération d'Education populaire, SDJES, CAF..
POINTS D'ATTENTION	Partager les outils déjà existants.
RESULTATS ATTENDUS	Une rencontre tous les trimestres (4 par an). Mise en commune d'action, d'outil Création d'outils (charte d'accueil, livret d'accueil, réflexion sur la tarification...)

**INDICATEURS
D'ÉVALUATION**

- Nombre de rencontre
- Nombre de personnes présentes
- Nombre de commune représentés
- Nombre de projet développés dans le cadre du réseau

CALENDRIER

2026

CTG ANNEMASSE AGGLO 2025-2029

FICHE ACTION INTERCOMMUNALE

THEMATIQUE 2 : Enfance et Jeunesse 4-17 ans

ENJEU : Développer une offre jeunesse attractive et accessible

INTITULE DE L'ACTION : Charte des animateurs, livret d'accueil et guide des bonnes pratiques

CONSTATS INITIAUX	<ul style="list-style-type: none">• Compétences des animateurs à renforcer• Formation Bafa très légère• Difficultés des publics encadrés
ENJEUX ET OBJECTIFS POURSUIVIS	Montée en compétence des équipes Sécurité des enfants
DESCRIPTIF DE L'ACTION ET MISE EN ŒUVRE	Créer une charte des animateurs, un livret d'accueil et un guide des bonnes pratiques à l'échelle de l'agglo
RESSOURCES ET MOYENS	Les agents (Animateurs, directeurs...)
PARTENAIRES ASSOCIES	SDJES, Caf...
POINTS D'ATTENTION	Co-construire avec les équipes les outils et accompagner leur mise en place
RESULTATS ATTENDUS	Guide des bonnes pratiques Charte des animateurs Livret d'accueil
INDICATEURS D'EVALUATION	Nombre de rencontre Nombre d'outils créés Temps d'accompagnement des équipes
CALENDRIER	De 2026 à 2028

CTG ANNEMASSE AGGLO 2025-2029

FICHE ACTION INTERCOMMUNALE

THEMATIQUE 2 : Enfance et Jeunesse 4-17 ans

ENJEU : Soutenir et renforcer l'accompagnement spécifique des jeunes.

INTITULE DE L'ACTION : Offre de formation spécifique pour les animateurs intervenant sur les publics 3-11 ans et 12-17 ans

CONSTATS INITIAUX	<ul style="list-style-type: none">• Des offres pour les jeunes à consolider et à rendre plus visibles dans certains territoires mais aussi à développer dans d'autres.• Une problématique de formation et de recrutement dans toutes les communes (pénurie d'animateur)
ENJEUX ET OBJECTIFS POURSUIVIS	<ul style="list-style-type: none">• Attractivité• Fidélisation• Donner du sens aux actions mises en place sur le terrain• Développer de nouveaux projets
DESCRIPTIF DE L'ACTION ET MISE EN ŒUVRE	Construire une offre de formation commune répondant aux besoins des animateurs (trices) intervenants en direction des publics 4/11 ans et des 12/17 ans). du territoire et aux spécificités locales.
RESSOURCES ET MOYENS	En lien avec les chargés de coopération thématiques
PARTENAIRES ASSOCIES	CNFPT, SDJES ; services dans les communes (mise en commun des compétences), FOL74 (lien avec la Bergue).

POINTS D'ATTENTION	<p>Prendre en compte les spécificités locales et l'offre de formation devra être réalisée sur le territoire.</p> <p>Etablir préalablement un diagnostic des besoins en termes de formation.</p>
RESULTATS ATTENDUS	<p>Plan de formation des animateurs</p> <p>Stabilisation des équipes, moins de turn-over</p> <p>Améliorer le niveau de compétences du personnel</p>
INDICATEURS D'EVALUATION	<p>Nombre de personnes formés</p> <p>Nombre de formation</p> <p>Nombre d'arrêt, d'absentéisme à mesurer à l'échelle de l'agglomération</p>
CALENDRIER	2026

Thématique 3 : Parentalité

CTG ANNEMASSE AGGLO 2025-2029

FICHE ACTION AMBILLY

THEMATIQUE 3 : PARENTALITE

ENJEU : COMMENT SOUTENIR LES PARENTS EN DEVELOPPANT DES ACTIONS PARENTALES ?

INTITULE DE L'ACTION : SEMAINE DES PARENTS – OCTOBRE 2025

CONSTATS INITIAUX	Besoin de renforcer les espaces de rencontre et d'échanges entre parents et enfants.
ENJEUX ET OBJECTIFS POURSUIVIS	<ul style="list-style-type: none">- Soutenir la parentalité en valorisant les compétences des parents.- Mettre en lumière l'offre locale et la diversité des acteurs du territoire.- Créer des temps de rencontre parents/enfants.
DESCRIPTION DE L'ACTION ET MISE EN ŒUVRE	Quatre actions portées par les acteurs du territoire : <ul style="list-style-type: none">- Ludothèque (AMBILUDI) – atelier pâte à modeler- Bibliothèque (BIMA) – livre et jeux conte Japon et enquête- Enfance – café parents (thème jeu)- Jeunesse – soirée veillée, accompagnement à la parentalité
RESSOURCES ET MOYENS	<ul style="list-style-type: none">- Mobilisation des équipes municipales et partenaires associatifs.- Mise à disposition des locaux (ludothèque ; bibliothèque ; Ambilly Social Club)- Matériel pédagogique.
PARTENAIRES ASSOCIES	<ul style="list-style-type: none">- Services municipaux- Associations- Agglomération d'Annemasse (communication et valorisation)- Caf
POINTS DE VIGILANCE	Coordination entre les différents acteurs Accessibilité des activités

RÉSULTATS ATTENDUS

- Participation des familles
- Valorisation du rôle éducatif des parents
- Renforcement des liens entre les structures locales et les familles

**INDICATEURS DE SUIVI
ET D'ÉVALUATION**

Nombre de participants aux différentes actions
Retours des familles et des équipes

CALENDRIER

Mise en œuvre durant la semaine du 6 au 12
octobre 2025
Bilan et retour d'expérience en novembre 2025

CTG ANNEMASSE AGGLO 2025-2029

FICHE ACTION VILLE-LA-GRAND

THEMATIQUE 3 : PARENTALITE

ENJEU : COMMENT METTRE EN RESEAU LES ACTEURS DE LA PARENTALITE ?

INTITULE DE L'ACTION : REPERTOIRE INTERCOMMUNAL DES ACTIONS DE SOUTIEN A LA PARENTALITE

CONSTATS INITIAUX	Offre morcelée, peu lisible pour les parents. Peu de coordination entre acteurs. Inégalités territoriales d'accès.
ENJEUX ET OBJECTIFS POURSUIVIS	Améliorer la lisibilité de l'offre. Mettre en réseau les acteurs. Faciliter l'accès à l'information pour les familles.
DESCRIPTION DE L'ACTION ET MISE EN ŒUVRE	Diagnostic de l'existant. Création d'un outil numérique de référencement. Animation d'un comité de suivi parentalité.
RESSOURCES ET MOYENS	Agent coordonnateur CTG. Moyens de communication (site, affichage). Temps de coordination.
PARTENAIRES ASSOCIES	CAF, Communes, Structures sociales et associatives, Éducation nationale.
POINTS DE VIGILANCE	Maintien à jour de l'outil. Mobilisation des acteurs sur la durée.
RÉSULTATS ATTENDUS	Meilleure orientation des familles. Mutualisation des actions. Plus grande visibilité des initiatives locales.
INDICATEURS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION	Nombre de familles utilisatrices. Nombre de structures partenaires. Fréquence de mise à jour du répertoire.
CALENDRIER	Lancement du répertoire : janvier 2027. Révision annuelle.

CTG ANNEMASSE AGGLO 2025-2029

FICHE ACTION INTERCOMMUNALE

THEMATIQUE 3 : PARENTALITE

ENJEU : COMMENT SOUTENIR LES PARENTS EN DEVELOPPANT DES ACTIONS PARENTALES ?

INTITULE DE L'ACTION : ATELIERS PARENTS TSA, TDAH...

CONSTATS INITIAUX	Aucune offre pour que ces parents puissent se former et se retrouver
ENJEUX ET OBJECTIFS POURSUIVIS	<ul style="list-style-type: none"> - Proposer un cadre instructif et rassurant - Permettre une possible structuration des personnes concernées (création d'antennes d'associations régionales - ex autisme éveil) - Pérenniser l'action par-delà 2026
DESCRIPTION DE L'ACTION ET MISE EN ŒUVRE	Sessions de formation/information les vendredis de 18h à 20h. 5 sessions tous les 2 mois.
RESSOURCES ET MOYENS	Ressources financières et humaines de l'UDAF74. Mise à disposition de la maison des associations par la mairie Vétraz-Monthoux. Coordination Annemasse Agglo.
PARTENAIRES ASSOCIES	Département (MDPH, Equipe Territorialisée du Handicap du Genevois), CAF74, CCAS des communes, éducation nationale...
POINTS DE VIGILANCE	<ul style="list-style-type: none"> - Créer des parcours adaptés aux différentes réalités vécues (selon les pathologies, et selon l'âge des enfants). - Mise en place de relais efficaces pour capter le public cible.
RÉSULTATS ATTENDUS	Création d'une offre associative pour ces parents esseulés.
INDICATEURS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de participants - Retours qualitatifs des participants et de l'UDAF74
CALENDRIER	Automne 2025 – Printemps 2026 pour une première session financée par l'UDAF74.

CTG ANNEMASSE AGGLO 2025-2029

FICHE ACTION INTERCOMMUNALE

THEMATIQUE 3 : PARENTALITE

ENJEU : COMMENT SOUTENIR LES PARENTS EN DEVELOPPANT DES ACTIONS PARENTALES ?

INTITULE DE L'ACTION : PROJET DEMOS (DISPOSITIF D'EDUCATION MUSICALE ET ORCHESTRALE A VOCATION SOCIALE)

CONSTATS INITIAUX	<ul style="list-style-type: none">- Malgré l'implantation du conservatoire au sein du quartier du Perrier (QPV), une part du public visé reste éloignée- Sur le volet éducatif, les difficultés scolaires et de vie en collectif (difficultés éducatives) sont prégnantes chez les enfants habitant en QPV en particulier- Exacerbation sur notre territoire où l'écart de revenu et de niveau de vie connaît des extrémités et freine la mixité et la mobilité des publics								
ENJEUX ET OBJECTIFS POURSUIVIS	<ul style="list-style-type: none">- Rendre la culture accessible à un public éloigné- Utilisation de la culture (musique) comme média pour apprendre le vivre ensemble et permettre le développement de l'enfant dans un autre cadre que celui du scolaire- Favoriser la réussite éducative et scolaire des enfants ciblés- Favoriser la mixité des publics								
DESCRIPTION DE L'ACTION ET MISE EN ŒUVRE	<p>Déploiement du projet DEMOS sur les communes volontaires : constitution d'un orchestre (6 groupes de 15 enfants environ, de 7 à 12 ans), accompagnement musical et social des enfants et familles.</p> <p>Moyens humains : intervenants en musique et référents sociaux sur chaque groupe, supervisé par une coordination globale du projet, lui-même porté par l'OPS.</p> <p>Moyens financiers : philharmonie de Paris, mécénat, partenaires institutionnels (Annemasse Agglo, CD74, Etat, CAF...).</p>								
RESSOURCES ET MOYENS	<p>Budget prévisionnel du volet social sur une année de fonctionnement :</p> <table border="1"><tr><td>AA / communes</td><td>85 000 €</td><td></td><td>85 000 €</td></tr><tr><td>Salaires</td><td></td><td>Collectivités territoriales</td><td>5 000 €</td></tr></table>	AA / communes	85 000 €		85 000 €	Salaires		Collectivités territoriales	5 000 €
AA / communes	85 000 €		85 000 €						
Salaires		Collectivités territoriales	5 000 €						

Personnel social 6 groupes 2 ETP (1,8)	80 000 €	dont Département - projet innovant ?	5 000 €
		Autres	75 000 €
		dont CAF - CAPEJ et autre ?	20 000 €
		dont Contrat de ville et cité éducative	20 000 €
		dont mécénat AA (individuel, fondations, entreprises, clubs services, ...)	35 000 €
Sous-total dépenses éligibles (3)	80 000 €	Sous-total perçu par l'Opérateur local	80 000 €
Autres frais écoles et champ social	5 000 €	cité éducative / mécénat	5 000 €

PARTENAIRES ASSOCIES

Philharmonie de Paris, Annemasse Agglo, orchestre des Pays de Savoie, conservatoire intercommunal, communes volontaires, écoles, services péri/extrascolaires des communes...

POINTS DE VIGILANCE

- Financement du volet social du projet
- Poursuite du projet DEMOS : quelle incrémentation dans les politiques publiques à la suite du conventionnement et financement de la Philharmonie ?

RÉSULTATS ATTENDUS

- Meilleure réussite scolaire des enfants ciblés
- Apaisement du climat autour de l'enfant et avec les familles sur le long terme (adolescence)
- Conserver un accès privilégié à la musique pour ce public dans les structures partenaires du projet à la suite de celui-ci

INDICATEURS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION

- Résultats des tests EN en 6^{ème}
- Retour qualitatif des familles et des établissements scolaires et périscolaires en lien avec les résultats attendu (apaisement du climat, réussite scolaire et éducative...)

CALENDRIER

- Préfiguration fin 2025 – premier semestre 2026
- Mise en œuvre du projet DEMOS prévue à partir de la rentrée de septembre 2026, pour une durée 3 ans renouvelable une fois.

CTG ANNEMASSE AGGLO 2025-2029

FICHE ACTION INTERCOMMUNALE

THEMATIQUE 3 : PARENTALITE

ENJEU : METTRE EN RÉSEAU LES ACTEURS DE LA PARENTALITÉ

INTITULE DE L'ACTION : OUTIL DE COMMUNICATION A DESTINATION DES PARENTS TYPE ANNUAIRE

CONSTATS INITIAUX	Le territoire dispose d'une offre diversifiée, mais il y a un déficit de lisibilité aussi bien pour les parents que pour les professionnels. Aucune mutualisation à l'échelle de l'agglomération.
ENJEUX ET OBJECTIFS POURSUIVIS	<ul style="list-style-type: none">- Créer une plaquette ressource « Parentalité », référençant l'ensemble des dispositifs existants- Développer l'annuaire partenarial- Favoriser le repérage précoce des besoins parentaux, via une meilleure orientation, sans focalisation exclusive sur les problèmes
DESCRIPTION DE L'ACTION ET MISE EN ŒUVRE	Ce projet se ferait en 3 temps : 1-Recensement de l'offre 2-Création d'un outil clair (ex annuaire Annecy) 3-Diffusion large aux familles et aux professionnels
RESSOURCES ET MOYENS	<ul style="list-style-type: none">- Mobilisation des services enfance/jeunesse/référent parentalité- Soutien de la CAF ?- Soliguide
PARTENAIRES ASSOCIES	Services jeunesse et enfance, CAF, PMI, Education nationale, associations locales (Passage, médiation familiale...)
POINTS DE VIGILANCE	<ul style="list-style-type: none">- Mise à jour régulière au vu du turnover- Lisibilité pour tous publics (niveau de langue visuelle)- Prendre en compte les familles éloignées du numérique
RÉSULTATS ATTENDUS	<ul style="list-style-type: none">- Un outil mutualisé et pratique pour tous- Une meilleure orientation des parents
INDICATEURS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION	<ul style="list-style-type: none">- Retour qualitatif des parents- Taux de diffusion des plaquettes
CALENDRIER	Décembre 2025/ début 2026

CTG ANNEMASSE AGGLO 2025-2029

FICHE ACTION INTERCOMMUNALE

THEMATIQUE 3 : PARENTALITE

ENJEU : METTRE EN RESEAU LES ACTEURS DE LA PARENTALITE

INTITULE DE L'ACTION : « OLYMPIADE DES FAMILLES » OU « RALLYE DES FAMILLES »

CONSTATS INITIAUX	<ul style="list-style-type: none">- La parentalité est une thématique centrale portée par de nombreux acteurs du territoire mais avec peu de visibilité sur les actions- Manque d'un temps fort intercommunal grand public fédérateur
ENJEUX ET OBJECTIFS POURSUIVIS	<ul style="list-style-type: none">- Créer un temps d'échange positif et festif entre les familles et les professionnels- Donner de la visibilité aux dispositifs d'accompagnement à la parentalité- Renforcer les liens entre acteurs et familles
DESCRIPTION DE L'ACTION ET MISE EN ŒUVRE	<p>Création d'un évènement participatif et familial autour de stands, de jeux, défis collaboratifs parents-enfants.</p> <p>Les familles découvriront qui fait quoi sur le territoire dans une ambiance conviviale à dimension intercommunale.</p>
RESSOURCES ET MOYENS	<ul style="list-style-type: none">- 1 lieu d'accueil qui tournerait chaque année- Matériel d'animation- Supports de communication
PARTENAIRES ASSOCIES	Services enfance/jeunesse et communication des communes, CAF, PMI Département, associations locales, établissements scolaires, PJJ, MJD, CCAS, MJC, LAEP , REAAP...
POINTS DE VIGILANCE	<ul style="list-style-type: none">- Communication large- Accès gratuit et facile- Animation adaptée à l'âge des publics visés

RÉSULTATS ATTENDUS	<ul style="list-style-type: none"> - Un événement repéré - Une meilleure connaissance entre les familles et les structures - Dynamique intercommunale sur la parentalité - Retour positif des familles.
INDICATEURS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de familles accueillies - Réutilisation de l'événement
CALENDRIER	Courant 2026

CTG ANNEMASSE AGGLO 2025-2029

FICHE ACTION INTERCOMMUNALE

THEMATIQUE 3 : PARENTALITE

ENJEU : COMMENT SOUTENIR LES PARENTS EN DEVELOPPANT DES ACTIONS PARENTALES ?

INTITULE DE L'ACTION : ESPACES D'ECOUTE ET DE SOUTIEN A LA PARENTALITE POUR LES PARENTS D'ENFANTS IMPLIQUES DANS DES TRAFICS

CONSTATS INITIAUX

Les parents d'adolescents ou jeunes adultes impliqués dans des trafics de stupéfiants sont souvent en grande détresse. Isolés, culpabilisés, et peu accompagnés, ils manquent d'espaces où déposer leur parole et trouver du soutien. Le contexte de précarité et la pression des réseaux de trafiquants renforcent leur sentiment d'impuissance.

ENJEUX ET OBJECTIFS POURSUIVIS

Objectif : Créer des opportunités pour les parents d'échanger, partager leurs expériences et renforcer leurs stratégies éducatives face au trafic de stupéfiants. Ces rencontres visent également à offrir un soutien théorique et pratique grâce à la participation d'experts spécialisés.

Enjeux :

- Briser l'isolement des parents confrontés à des situations de délinquance ou d'addiction chez leurs enfants.
- Renforcer leur capacité éducative par une meilleure compréhension des dynamiques familiales et sociales.
- Prévenir les ruptures familiales et favoriser un lien positif entre les parents et leurs enfants.

**DESCRIPTION DE L'ACTION ET
MISE EN ŒUVRE**

Afin d'approfondir le soutien à la parentalité existant sur les communes, le groupe ressource jeunes prévoit d'organiser des rencontres collectives **deux à trois fois par an**. Ces événements seront l'occasion pour les parents d'enfants impliqués dans des trafics de stupéfiants de se rencontrer, de partager leurs expériences et de discuter des stratégies éducatives à adopter pour faire face à ces problématiques. Ces événements seront animés par des professionnels du travail social et éducatif qui faciliteront les échanges. Des **psychologues, sociologues, juristes, et médecins spécialisés en addictologie** ou en **comportements adolescents** seront invités à intervenir pour apporter un éclairage théorique sur les thématiques liées aux drogues, à l'adolescence et aux conduites à risque.

Ces experts fourniront des outils théoriques et des conseils pratiques pour aider les parents à mieux comprendre les comportements de leurs enfants et à adopter des stratégies éducatives adaptées.

Format de la rencontre :

Des ateliers pratiques et des temps d'échanges permettront aux parents de partager leurs vécus, de discuter de leurs difficultés, et de réfléchir ensemble à des solutions.

Les experts répondront aux questions des parents et donneront des conseils pratiques adaptés à chaque situation spécifique.

RESSOURCES ET MOYENS

- Ressources humaines : Intervenants sociaux/éducatifs qualifiés, psychologues si nécessaire
- Lieux d'accueil mis à disposition par les communes
- Matériel d'animation (cafés, affiches, supports pédagogiques)
- Communication ciblée auprès des familles, via les structures de proximité (établissements scolaires, groupe parentalités des communes, services jeunesse des communes, etc.)

PARTENAIRES ASSOCIES

- Services jeunesse des communes
- Les différents groupes de soutien à la parentalité
- Education nationale
- Prévention spécialisée

	<ul style="list-style-type: none"> • PJJ
<p><i>POINTS DE VIGILANCE</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> • Maintenir un cadre sécurisant pour favoriser la parole des parents • Veiller à une communication adaptée pour ne pas stigmatiser les familles • Assurer la continuité du service et l’ancrage dans la durée
<p><i>RÉSULTATS ATTENDUS</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> • Offrir aux parents un espace de parole et d’échange pour partager leurs expériences et leurs difficultés, en se sentant soutenus par d’autres parents confrontés à des situations similaires. • Fournir des outils théoriques et pratiques pour renforcer les capacités éducatives des parents et améliorer leur approche face à la situation de leurs enfants. • Créer une dynamique de solidarité et d’entraide entre les familles, tout en renforçant les liens avec les professionnels du secteur
<p><i>INDICATEURS DE SUIVI ET D’ÉVALUATION</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de parents accueillis • Taux de participation régulière aux groupes de parole • Retours qualitatifs des parents sur l’utilité de l’action • Observations des partenaires sociaux sur l’évolution des situations familiales
<p><i>CALENDRIER</i></p>	<p>1^{er} trimestre 2026</p>

CTG ANNEMASSE AGGLO 2025-2029

FICHE ACTION INTERCOMMUNALE

THEMATIQUE 3 : PARENTALITE

ENJEU : COMMENT SOUTENIR LES PARENTS EN DEVELOPPANT DES ACTIONS PARENTALES ?

INTITULE DE L'ACTION : CAPSULES VIDEOS - DECONSTRUCTION DU MYTHE DU DEALER (PARENTS/ ADOLESCENTS)

CONSTATS INITIAUX

Les jeunes de l'agglomération sont de plus en plus exposés à des formes de criminalité organisée, notamment les trafics de stupéfiants. Le discours préventif traditionnel atteint difficilement cette population, souvent attirée par l'illusion de réussite ou de pouvoir que véhiculent ces réseaux. Les témoignages d'anciens impliqués, mis en forme dans des vidéos dynamiques et réalistes, peuvent constituer un levier fort de sensibilisation et d'identification.

ENJEUX ET OBJECTIFS POURSUIVIS

Objectif : Produire et diffuser des capsules vidéo de témoignages d'anciens jeunes impliqués dans des trafics, afin de sensibiliser les jeunes de 11 à 18 ans, leurs familles et les professionnels, aux conséquences réelles de ces parcours.

Enjeux :

- Utiliser des supports visuels et concrets pour toucher une cible jeune souvent réticente aux discours institutionnels.
- Permettre l'identification par le biais de récits de vie réels.
- Déconstruire les représentations erronées autour des trafics (enrichissement, pouvoir, appartenance...).

**DESCRIPTION DE L'ACTION ET
MISE EN ŒUVRE**

Actions principales :

• **Sélection des témoins :**

Recueillir des témoignages de jeunes ou anciens jeunes ayant été impliqués dans les trafics, association des familles.
Assurer l'anonymat ou flouter les visages selon les souhaits des participants.

• **Réalisation des capsules vidéo :**

Interviews semi-directives basées sur les méthodes qualitatives en sciences sociales (Becker, Kokoreff, Duprez).
Scénarisation dynamique pour capter l'attention des jeunes.
Transmission de messages forts sur :
-Les conséquences judiciaires,
-L'impact psychologique,
-Les difficultés de réinsertion et la stigmatisation sociale.

• **Diffusion des vidéos :**

-Projections organisées dans les collèges, lycées, maisons des jeunes, et autres structures de prévention.
-Débats animés par des professionnels (psychologues, éducateurs, magistrats) à la suite des projections.

RESSOURCES ET MOYENS

- Partenariat avec un réalisateur professionnel.
- Accompagnement des témoins par un référent social.
- Outils d'animation pour les débats (fiches thématiques, questionnaires, supports visuels).
- Mise à disposition de salles pour les projections.

PARTENAIRES ASSOCIES

- Groupe ressource jeunes (pilotage du projet).
- Réalisateur professionnel engagé dans la démarche.
- Services jeunesse des communes.
- Établissements scolaires (collèges, lycées).
- Associations de prévention spécialisée.
- Éducation nationale, PJJ, Maison des adolescents, magistrats volontaires.

POINTS DE VIGILANCE

- Respect strict de l'anonymat et du consentement éclairé des témoins.
- Ne pas produire un effet de fascination ou de glorification involontaire des parcours.

RÉSULTATS ATTENDUS

- Sensibilisation accrue des jeunes aux dangers du trafic de drogue.
- Déconstruction des représentations idéalisées.
- Implication des familles et des professionnels dans la prévention.

**INDICATEURS DE SUIVI
ET D'ÉVALUATION**

- Nombre de projections organisées.
- Nombre de jeunes, parents, professionnels touchés.
- Évaluations qualitatives des débats post-projection.

CALENDRIER

Fin 2025 / 2026

Thématique 4 : Accès au droit et inclusion numérique

CTG ANNEMASSE AGGLO 2025-2029

FICHE ACTION ANNEMASSE

THEMATIQUE 4 : ACCES AU DROIT ET INCLUSION NUMERIQUE

ENJEU : COMMENT GARANTIR L'ACCESSIBILITE NUMERIQUE POUR TOUS ?

INTITULE DE L'ACTION : MISE EN RESEAU DES CONSEILLERS NUMERIQUES

CONSTATS INITIAUX	Multiplicité des conseillers et médiateurs numériques sur le territoire Méconnaissance des missions respectives
ENJEUX ET OBJECTIFS POURSUIVIS	Constitution d'un réseau local des intervenants numériques Définition des complémentarités pour une orientation plus efficiente des usagers Mise en œuvre de projets transversaux sur l'Agglomération
DESCRIPTION DE L'ACTION ET MISE EN ŒUVRE	Instaurer des temps de rencontre réguliers entre professionnels Elaborer un guide support à destination des professionnels et des usagers Définir les besoins et réponses à mettre en œuvre collectivement
RESSOURCES ET MOYENS	
PARTENAIRES ASSOCIES	CCAS Annemasse – Gaillard – Ville la Grand – Ambilly / Bibliothèques / Bulle / Conseil Départemental / Cité des métiers / Emmaüs / Croix-Rouge / Secours Catholique / Espace Handicap
POINTS DE VIGILANCE	
RÉSULTATS ATTENDUS	Fluidité des orientations des usagers et des échanges d'informations entre professionnels Reconnaissance institutionnelle du réseau constitué
INDICATEURS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION	
CALENDRIER	2026 / 2027

CTG ANNEMASSE AGGLO 2025-2029

FICHE ACTION ANNEMASSE

THEMATIQUE 4 : ACCES AU DROIT ET INCLUSION NUMERIQUE

ENJEU : COMMENT RENFORCER LES COMPLEMENTARITES ENTRE ACTEURS LOCAUX ?

INTITULE DE L'ACTION : CREATION D'UN GUICHET DU QUOTIDIEN

CONSTATS INITIAUX	Usagers en demande d'une réponse institutionnelle de proximité Demande accrue des partenaires sociaux de délocaliser des permanences à la rencontre de leurs bénéficiaires Complexification des procédures administratives dématérialisées nécessitant un accompagnement renforcé de nombreux usagers
ENJEUX ET OBJECTIFS POURSUIVIS	Lutter contre le renoncement aux droits S'inscrire dans une démarche d'aller au-devant des populations démunies Renforcer le lien social
DESCRIPTION DE L'ACTION ET MISE EN ŒUVRE	Création d'un guichet du quotidien sur le quartier Politique de la Ville dédié à l'accompagnement aux démarches administratives et à l'accueil des partenaires des champs social et socio-professionnel.
RESSOURCES ET MOYENS	Restructuration de l'actuel EVS parallèlement à la création du Centre Socio-Culturel N. Mandela
PARTENAIRES ASSOCIES	Conseil départemental / Mission locale / Greta / / ARIES / MDH / MJC
POINTS DE VIGILANCE	
RÉSULTATS ATTENDUS	Raccrocher les usagers en difficultés aux structures de droit commun par une présence de proximité
INDICATEURS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION	
CALENDRIER	2025 / 2026

CTG ANNEMASSE AGGLO 2025-2029

FICHE ACTION CRANVES-SALES

THEMATIQUE 4 : ACCES AU DROIT ET INCLUSION NUMERIQUE

ENJEU : COMMENT ACCOMPAGNER ET FORMER LES HABITANTS A L'USAGE DU NUMERIQUE ?

INTITULE DE L'ACTION : DEMARCHES ADMINISTRATIVES ET UTILISATION DU NUMERIQUE

<p>CONSTATS INITIAUX</p>	<p>Depuis l'ABS de 2021, réalisée lors du changement de municipalité, la question de la fracture numérique est ressortie à plusieurs reprises ainsi que la demande d'aide pour les démarches administratives.</p>
<p>ENJEUX ET OBJECTIFS POURSUIVIS</p>	<p>Créer un service public de proximité afin d'aider la population en difficultés et/ou vieillissante à réaliser les démarches administratives numériques.</p> <p>Rendre le numérique accessible à tous/réduire la fracture numérique.</p> <p>Permettre, par ce biais, l'inclusion sociale.</p> <p>Créer du lien entre habitants dans le cadre des ateliers numériques par exemple.</p>
<p>DESCRIPTION DE L'ACTION ET MISE EN ŒUVRE</p>	<p>Transmettre les compétences numériques aux usagers pour qu'ils puissent créer un compte sur les sites internet des structures (exemples : CAF, Ameli, impôts, caisses de retraite, fournisseurs d'énergie, cartes grises...) et faire leurs démarches dématérialisées.</p> <p>Former les personnels, bénévoles, élus (exemple : catalogue de formation de l'Union Nationale des CCAS : existence d'une formation intitulée « inclusion numérique-mettre une stratégie adaptée sur son territoire »).</p> <p>Informers les habitants : créer une affiche (lieux, horaires des permanences, des ateliers...). Diffuser</p>

	<p>l'information sur les réseaux sociaux, le site internet de la mairie, en format papier.</p> <p>Prévoir un système d'inscriptions.</p> <p>Mutualiser ces services avec des communes proches géographiquement (exemples : Lucinges, Saint-Cergues...).</p>
<p>RESSOURCES ET MOYENS</p>	<p>Moyens humains :</p> <ul style="list-style-type: none"> - conseiller numérique - écrivain public - personnel de la mairie, bénévoles, élus. <p>Moyens matériels :</p> <ul style="list-style-type: none"> - poste informatique en accès libre et/ou accompagné - bus itinérant (permanences dans la commune/se renseigner et se rapprocher d'autres communautés de communes qui utilisent déjà ce moyen). <p>→ voir la possibilité de mutualiser certains services déjà existants sur des communes d'Annemasse Agglo :</p> <ul style="list-style-type: none"> * Annemasse : différents lieux : conseillers numériques, ateliers numériques, café numérique... * Cité des Métiers : permanences hebdomadaires * Saint-Cergues : bibliothèque : conseiller numérique (gestion boîte mail, google drive...) <p>Moyens financiers :</p> <ul style="list-style-type: none"> - budget à allouer.
<p>PARTENAIRES ASSOCIES</p>	<p>CAF, Annemasse Agglo, Communes limitrophes, France Services, tissu associatif...</p>
<p>POINTS DE VIGILANCE</p>	<p>Respecter la confidentialité.</p> <p>Bien fixer les limites de l'accompagnement (selon la démarche accomplie, le suivi peut durer dans le temps (autres documents à fournir, plusieurs échanges avec l'organisme...)).</p>
<p>RÉSULTATS ATTENDUS</p>	<p>Répondre aux attentes des usagers en apportant un service supplémentaire, très utile avec la dématérialisation quasi systématique des démarches.</p>

	<p>Simplifier le quotidien de personnes non accompagnées par la famille.</p> <p>Meilleure inclusion des usagers isolés.</p>
<i>INDICATEURS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION</i>	<p>Statistiques pour évaluer la pertinence de ces nouveaux services (nombre de personnes, types d'aides demandées...).</p> <p>Enquête de satisfaction (points à améliorer...).</p>
<i>CALENDRIER</i>	<p>A définir, idéalement 2026.</p>

CTG ANNEMASSE AGGLO 2025-2029

FICHE ACTION VILLE-LA-GRAND

THEMATIQUE 4 : ACCES AU DROIT ET INCLUSION NUMERIQUE

ENJEU : COMMENT ACCOMPAGNER ET FORMER LES HABITANTS A L'USAGE DU NUMERIQUE ?

INTITULE DE L'ACTION : ATELIERS NUMERIQUES DE PROXIMITE ANIMES PAR LE CONSEILLER NUMERIQUE DE LA COMMUNE

CONSTATS INITIAUX	De nombreux habitants rencontrent des difficultés pour utiliser les outils numériques dans leur vie quotidienne (administratif, santé, emploi...). Un conseiller numérique est en poste à Ville-la-Grand mais méconnu du grand public.
ENJEUX ET OBJECTIFS POURSUIVIS	Permettre aux habitants de gagner en autonomie numérique. Renforcer le lien avec les services publics. Valoriser l'action du conseiller numérique.
DESCRIPTION DE L'ACTION ET MISE EN ŒUVRE	Organisation d'ateliers collectifs, dans les quartiers ou au sein d'équipements municipaux. Thématiques abordées : démarches en ligne, messagerie, sécurité informatique, outils de recherche, visioconférence, etc. Séances individuelles sur rendez-vous pour les situations plus complexes.
RESSOURCES ET MOYENS	Conseiller numérique employé par la commune. Mise à disposition de salle équipée. Communication via les supports municipaux.
PARTENAIRES ASSOCIES	CAF, France Travail, associations, CCAS, Mission Locale.
POINTS DE VIGILANCE	Accessibilité des lieux. Nécessité d'un accompagnement progressif. Suivi de la fréquentation et de l'impact réel..
RÉSULTATS ATTENDUS	Réduction de la fracture numérique. Amélioration de l'accès aux droits. Reconnaissance du rôle de la commune dans l'inclusion numérique.

**INDICATEURS DE SUIVI
ET D'EVALUATION**

Nombre et nature d'ateliers réalisés. Nombre de bénéficiaires accompagnés. Taux de satisfaction des usagers.

CALENDRIER

Action déjà en cours. Bilan à juin 2026 avec ajustements éventuels.

CTG ANNEMASSE AGGLO 2025-2029

FICHE ACTION INTERCOMMUNALE

THEMATIQUE 4 : ACCES AU DROIT ET INCLUSION NUMERIQUE

ENJEU : GARANTIR L'ACCESSIBILITÉ AUX SERVICES ADMINISTRATIFS ET AUX OUTILS NUMÉRIQUES POUR TOUT·ES

INTITULE DE L'ACTION: DEPLOIEMENT DE SOLIGUIDE SUR LE TERRITOIRE D'ANNEMASSE AGGLO

CONSTATS INITIAUX	Fort concentration des besoins et demandes sociales sur l'agglomération Réponse à l'Analyse des Besoins Sociaux de la ville d'Annemasse de recenser l'offre sous forme de catalogue
ENJEUX ET OBJECTIFS POURSUIVIS	Permettre aux usagers d'avoir une meilleure visibilité des structures de la Solidarité sur le territoire. Permettre aux structures/association d'avoir un outil qui permette de répondre aux usagers
DESCRIPTION DE L'ACTION ET MISE EN ŒUVRE	Approcher et répertorier l'ensemble des associations/structures de l'action sociale sur le territoire pour leur proposer de s'inscrire dans la démarche Alimenter la base de données via la plateforme Animation de l'outil
RESSOURCES ET MOYENS	Outil Soliguide 0,4 ETP dédiés sur le déploiement de l'outil avec une formation prévue par Solinum de l'agent Communication auprès des journaux communaux annuellement
PARTENAIRES ASSOCIES	la DDETSPP ; le SIAO les partenaires habituels de la Commune et Annemasse Agglo (la Croix rouge, le Secours Catholique, ARIES, la Maison Coluche...) ; le Commissariat à la lutte contre la pauvreté ; le Conseil Départemental ; d'autres structures telles que la CAF, la CPAM, Pôle Emploi, CLIC et l'ARS

POINTS DE VIGILANCE

Quelle accessibilité matérielle : permettre l'accès au matériel

RÉSULTATS ATTENDUS

Regrouper les outils existants ;
Orienter efficacement les personnes en situation de précarité vers les dispositifs médico-sociaux du Territoire ;
Faciliter l'accès aux services de première nécessité ;
S'intégrer dans le parcours de réinsertion des personnes en les orientant vers les solutions disponibles sur le Territoire ;
Autonomiser les personnes en situation de précarité dans leur parcours de réinsertion ;
Faciliter la coordination inter-associative et institutionnelle ;
Rendre plus efficace l'action sociale présente sur le Territoire.

INDICATEURS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION

Éléments statistiques

CALENDRIER

Démarrage juillet 2025 : préparation identification des partenaires, formation, accès...Lancement du 1^{er} COPIL

Sept/ oct /nov 25 : lancement de la démarche : Coop, mobilisation des acteurs, priorisation (1^{er} cycle), création bdd, mise en ligne, communication,

Dec 25/jan/ fev 26: 1^{ère} mise à jour + 2^{ème} cycle de priorisation + 2^{ème} Copil

Mars / avril / Mai 26 : poursuite du déploiement + mise à jour

Juin 26/ juin 27 : Évaluation et mesure d'impact, dernier Copil dans le cadre du déploiement

CTG ANNEMASSE AGGLO 2025-2029

FICHE ACTION INTERCOMMUNALE

THEMATIQUE 4 : ACCES AU DROIT ET INCLUSION NUMERIQUE

ENJEU : ACCOMPAGNER ET FORMER LES HABITANTS À L'USAGE DU NUMÉRIQUE

INTITULE DE L'ACTION: FORMATION DES PERSONNELS/ BENEVOLES, ELUS, AGENTS

CONSTATS INITIAUX	Manque de compétences au vu de la diversité des problématiques et de moyens financiers. Manque de temps des agents. Pas de support indiquant les structures compétentes
ENJEUX ET OBJECTIFS POURSUIVIS	Apporter une réponse constructive aux habitants au vu de la diversité des plateformes. Réponse fiable et rapide Assurer la professionnalisation des procédures
DESCRIPTION DE L'ACTION ET MISE EN ŒUVRE	Déployer des formations gratuites auprès des personnes fléchées.
RESSOURCES ET MOYENS	Mutualisation AA, en entre communes proches Puis transmission auprès des habitants Cout de formation Matériel informatique Ville accueillant pour les formations Calendrier à travailler Quels prestataires selon les problématiques (institutions)
PARTENAIRES ASSOCIES	Pilotage de cette action à définir avec les partenaires du numérique du territoire
POINTS DE VIGILANCE	Complémentarité entre acteurs Encadrement dans le contenu Suivi régulier
RÉSULTATS ATTENDUS	Montée en compétences des personnels Désamorcer les conflits à l'accueil Lutter contre le non recours avec une réponse de proximité de qualité

**INDICATEURS DE
SUIVI
ET D'ÉVALUATION**

Mise en place d'au moins une session de formation par an au profit des professionnels et ou bénévoles aidants et / ou des usagers

CALENDRIER

Début 2026
calendrier des formations, choix des thématiques et mobilisation des publics cibles

CTG ANNEMASSE AGGLO 2025-2029

FICHE ACTION INTERCOMMUNALE

THEMATIQUE 4 : ACCES AU DROIT ET INCLUSION NUMERIQUE

ENJEU : RENFORCER LES COMPLÉMENTARITÉS ENTRE LES ACTEURS LOCAUX EN MATIERE D'ACCES AUX DROITS

INTITULE DE L'ACTION : METTRE EN PLACE UNE REPONSE DE PROXIMITE INSTUTIONNELLE COORDONNEE AU PROFIT DE L'USAGER

CONSTATS INITIAUX	<p>Manque de réponse précises aux professionnels d'accompagnement sur l'accès aux droits en appui aux démarches des usagers Manque de transparence</p>
ENJEUX ET OBJECTIFS POURSUIVIS	<p>Réponse rapide et robuste aux problématiques administratives rencontrées par les administrés dans les principales démarches d'accès aux droits Faciliter les démarches avec les professionnels</p>
DESCRIPTION DE L'ACTION ET MISE EN ŒUVRE	<ul style="list-style-type: none">- Mise en place d'un cadre partenarial pour améliorer les réponses rapides et précises aux problématiques administratives du quotidien des administrés- Faciliter les demandes à faire avec les professionnels (procédure de contact avec un réseau de partenaires coordonné)- Créer des passerelles par le conventionnement avec les professionnels du territoire pour améliorer les réponses
RESSOURCES ET MOYENS	<p>Mettre en place et animer une démarche d'accès aux droits Créer des passerelles par le conventionnement avec les professionnels du territoire Conventionnement agglomération avec l'engagement des partenaires Conseillers numériques : aides les gens à utiliser les outils numérique Augmentation des permanences de l'ASSFAM à la MJD (accès aux droits des étrangers) CCAS Annemasse : plaquette d'informations des bornes disponibles sur Annemasse</p> <ul style="list-style-type: none">- En fonction d'un nouvel appel à projet de territoire zéro non recours (étudier la possibilité d'émarger à un financement au vu des besoins du territoire)

<i>PARTENAIRES ASSOCIES</i>	Communes volontaires et CCAS volontaires CARSAT, CAF, CPAM, AME, Préfecture, DDFIP
<i>POINTS DE VIGILANCE</i>	Aide d'urgence en cas de non recours Violence des usagers envers les usagers quand ils n'ont pas de réponses
<i>RÉSULTATS ATTENDUS</i>	Redéfinir qui fait quoi, vers qui on s'oriente Des réponses plus fluides et plus rapides, moins de frustrations des usagers et donc de violence Lutte contre le non recours aux droits
<i>INDICATEURS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION</i>	Conventions signées avec l'ensemble des partenaires / organismes
<i>CALENDRIER</i>	2026-2027

Thématique 5 : Qualité de vie et bien-vivre sur le territoire

CTG ANNEMASSE AGGLO 2025-2029

FICHE ACTION ANNEMASSE

THEMATIQUE 5 : QUALITE DE VIE ET BIEN-VIVRE SUR LE TERRITOIRE

ENJEU : COMMENT CONFORTER L'ANIMATION DE LA VIE SOCIALE SUR LE TERRITOIRE ?

INTITULE DE L'ACTION : MAISON DE QUARTIER CENTRE SOCIOCULTUREL NELSON MANDELA

CONSTATS INITIAUX	<p>Un EVS préexistant à Annemasse, avec de forts enjeux autour de l'animation de la vie de proximité et le soutien aux initiatives habitantes</p> <p>Une opportunité identifiée de faire évoluer la Maison Nelson Mandela (suite aux Assises des quartiers, fin 2023) en une maison de quartier - centre socioculturel, pour déployer plus largement des actions d'animation de la vie sociale</p>
ENJEUX ET OBJECTIFS POURSUIVIS	<p>Conforter et développer l'animation de la vie sociale, en déployant un nouveau lieu de vie de proximité au cœur du quartier du Perrier, avec l'objectif de rayonner sur le territoire</p> <p>Développer des actions à destination des publics fragiles (personnes isolées, personnes âgées, etc.)</p> <p>Développer des actions avec les acteurs locaux (associations et habitants notamment) et les accompagner à développer des actions en propre</p>
DESCRIPTION DE L'ACTION ET MISE EN ŒUVRE	<p>Création d'une Maison de quartier centre socioculturel en lieu et place de la Maison Nelson Mandela (quartier prioritaire du Perrier)</p>
RESSOURCES ET MOYENS	<p>Maison Nelson Mandela réhabilitée</p> <p>Equipe professionnelle pluridisciplinaire (Ville d'Annemasse / MJC MPT Annemasse)</p> <p>Réseau partenarial</p>
PARTENAIRES ASSOCIES	<p>MJC MPT Annemasse, CAF, associations locales, habitants, services de la Ville, etc.</p>

POINTS DE VIGILANCE

S'assurer d'une bonne articulation et coordination avec les acteurs de la vie sociale, pour développer des actions complémentaires

RÉSULTATS ATTENDUS

Améliorer la cohésion sociale sur le territoire, en apportant des réponses complémentaires aux besoins des habitants, en termes d'accompagnement de la parentalité, de lien social, d'animation de proximité, etc.

INDICATEURS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION

Nombre d'animations et d'actions développées
Nombre d'utilisateurs annuels, en comparaison du nombre actuel d'utilisateurs de l'EVS
Nombre de partenariats créés avec les structures de proximité

CALENDRIER

Dépôt d'une demande d'agrément Centre social auprès de la CAF au T4 2025
Lancement des premières actions du centre socioculturel au T1 2026
Réouverture de la Maison Nelson Mandela au courant de l'année 2026

CTG ANNEMASSE AGGLO 2025-2029

FICHE ACTION CRANVES-SALES

THEMATIQUE 5 : QUALITE DE VIE ET BIEN-VIVRE SUR LE TERRITOIRE

ENJEU : COMMENT FAVORISER LA QUALITE DE VIE SUR LE TERRITOIRE ?

INTITULE DE L'ACTION : CREATION D'HABITAT INCLUSIF

CONSTATS INITIAUX	Création de 13 logements sociaux pour personnes de 65 ans et plus. Aménagement et fonctionnement d'une salle commune de réunions et d'activités, et/ou de rassemblement d'associations de 3 ^{ème} âge (tel que « l'âge d'argent »...).
ENJEUX ET OBJECTIFS POURSUIVIS	Créer du lien social entre générations. Installer une salle inclusive où les résidents se réuniront pour des après-midis à thème, des jeux, avec la présence d'un animateur.
DESCRIPTION DE L'ACTION ET MISE EN ŒUVRE	Encadrer et accompagner les résidents, assurer leur sécurité. Organiser cet espace avec mobilier, jeux adaptés. Organisation des séances (sur les après-midis de la semaine).
RESSOURCES ET MOYENS	Recruter un animateur par le biais de la mairie ou par un prestataire de services.
PARTENAIRES ASSOCIES	Le Département (convention de l'habitat inclusif) La CAF
POINTS DE VIGILANCE	Veiller à un encadrement de qualité et de sécurité et offrir un accès à tous les résidents et locataires sociaux.
RÉSULTATS ATTENDUS	Inclusion sociale, créer du lien entre les différents résidents. Rompre la solitude.
INDICATEURS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION	Statistiques sur la fréquentation. Enquête de satisfaction.
CALENDRIER	A définir en fonction de l'achèvement des locaux.

CTG ANNEMASSE AGGLO 2025-2029

FICHE ACTION JUVIGNY

THEMATIQUE 5 : QUALITE DE VIE ET BIEN-VIVRE SUR LE TERRITOIRE

ENJEU : COMMENT CONFORTER L'ANIMATION DE LA VIE SOCIALE SUR LE TERRITOIRE ?

INTITULE DE L'ACTION : DEVELOPPEMENT DES LIENS INTERGENERATIONNELS

CONSTATS INITIAUX	<ul style="list-style-type: none">- Manque de contact entre les différentes générations- Proportion de la population âgées importante sur la commune- Arrivée de population plus jeune (90 Logements « La Savoie »)
ENJEUX ET OBJECTIFS POURSUIVIS	<ul style="list-style-type: none">- Interconnaissance- Transmission de savoir
DESCRIPTION DE L'ACTION ET MISE EN ŒUVRE	<ul style="list-style-type: none">- Mise en place d'atelier (cuisine, couture, tricot, histoire de la commune, bibliothèque...)
RESSOURCES ET MOYENS	<ul style="list-style-type: none">- Bénévolat- Appui logistique de la commune
PARTENAIRES ASSOCIES	<ul style="list-style-type: none">- Associations- Commission action sociale
POINTS DE VIGILANCE	<ul style="list-style-type: none">- Communication large- Accès gratuit et facile- Veiller à la mobilisation constante des bénévoles
RÉSULTATS ATTENDUS	<ul style="list-style-type: none">- Lien entre les différentes générations et un public varié
INDICATEURS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION	<ul style="list-style-type: none">- Atteinte qualitative des objectifs- Nombre d'ateliers mis en place par année- Suivi de la participation- Constat de la participation des nouveaux habitants
CALENDRIER	<ul style="list-style-type: none">- Dès l'accueil des nouveaux habitants (2027)

CTG ANNEMASSE AGGLO 2025-2029

FICHE ACTION SAINT CERGUES

THEMATIQUE 5 : QUALITE DE VIE ET BIEN-VIVRE SUR LE TERRITOIRE

ENJEU : COMMENT FAVORISER LA QUALITE DE VIE SUR LE TERRITOIRE ?

INTITULE DE L'ACTION : GENERATIONS EN PARTAGE : ECHANGES ENTRE ENFANTS DU SMAJE ET AINES DU CLUB DE L'ÂGE HEUREUX

CONSTATS INITIAUX

Les familles expriment le besoin de renforcer le lien social entre générations.

Les enfants du SMAJE bénéficient d'un cadre éducatif riche, mais manquent d'occasions de transmission directe avec les plus âgés.

Les aînés du Club de l'Âge Heureux, encadrés par des agents municipaux, sont motivés pour s'investir dans des projets valorisants, mais certains souffrent d'isolement.

La commune encourage des actions inclusives et citoyennes valorisant la transmission et la solidarité.

ENJEUX ET OBJECTIFS POURSUIVIS

Favoriser les rencontres régulières entre enfants et aînés pour lutter contre l'isolement et renforcer le sentiment d'appartenance à la commune.

Valoriser la transmission de savoirs, de récits et de pratiques culturelles.

Développer chez les enfants des valeurs de respect, d'écoute et de citoyenneté, et ouvrir les aînés aux univers des plus jeunes.

Créer des temps conviviaux et intergénérationnels qui apportent plaisir, reconnaissance et fierté aux participants.

Intégrer l'action dans le projet pédagogique du centre de loisirs.

**DESCRIPTION DE L'ACTION ET
MISE EN ŒUVRE**

Ateliers thématiques trimestriels, co-animés par les animateurs du SMAJE et les bénévoles du Club de l'Âge Heureux :

Cuisine intergénérationnelle (goûter/repas partagé).

Ateliers mémoire et récits de vie (création d'un « livre des générations »).

Activités créatives et écologiques (bricolage, jardinage, recyclage).

Jeux collectifs et traditionnels (jeux en bois, loto, pétanque).

Grand événement annuel (fête intergénérationnelle, exposition, spectacle, repas commun).

Communication : bulletin municipal, site de la commune, associations locales.

RESSOURCES ET MOYENS

Équipes d'animation du SMAJE (préparation, encadrement).

Participation bénévole des membres du Club de l'Âge Heureux.

Mise à disposition des locaux : SMAJE, salle communale, salle du club.

Matériel : fournitures créatives, jeux, supports pédagogiques.

Budget : matériel, collations, communication.

PARTENAIRES ASSOCIES

Commune de Saint-Cergues (pôle éducation, services techniques, communication).

SMAJE et Club de l'Âge Heureux.

Associations locales (culture, environnement, mémoire).

CAF, au titre du soutien aux actions éducatives et sociales.

POINTS DE VIGILANCE

Adapter les activités aux capacités physiques des aînés.

Garantir la sécurité et l'encadrement des enfants.

Maintenir l'équilibre et l'intérêt réciproque des échanges.

Anticiper la logistique (transport, accessibilité).

RÉSULTATS ATTENDUS

Renforcement de la cohésion sociale et lutte contre l'isolement.

Développement des compétences sociales et citoyennes des enfants.

Valorisation du rôle des aînés et de leur transmission.

Constitution d'une mémoire collective partagée.

Pérennisation d'une dynamique intergénérationnelle locale.

INDICATEURS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION

Nombre d'ateliers et de participants (enfants / aînés).

Taux de satisfaction (questionnaires enfants, parents, aînés).

Productions valorisées (livret, exposition, fête).

Maintien de l'implication des aînés dans la durée.

CALENDRIER

2025 : lancement du projet avec un atelier test + bilan.

2026-2028 : ateliers trimestriels et un grand événement annuel (ex. projection de film sur la commune, ateliers cuisine, chorale intergénérationnelle, journée citoyenne environnementale, repas de fin d'année).

2029 : évaluation globale et perspectives de reconduction.

CTG ANNEMASSE AGGLO 2025-2029

FICHE ACTION VILLE-LA-GRAND

THEMATIQUE 5 : QUALITE DE VIE ET BIEN-VIVRE SUR LE TERRITOIRE

ENJEU : COMMENT CONFORTER L'ANIMATION DE LA VIE SOCIALE SUR LE TERRITOIRE ?

INTITULE DE L'ACTION : DEPLOIEMENT DU DISPOSITIF DEMOS ET CREATION D'UN PARCOURS CULTUREL INTERCOMMUNAL

CONSTATS INITIAUX	Des inégalités d'accès à la culture perdurent, particulièrement pour les enfants éloignés des pratiques artistiques. Le besoin de projets culturels fédérateurs est identifié comme levier de cohésion sociale.
ENJEUX ET OBJECTIFS POURSUIVIS	Faciliter l'accès à la musique classique pour des enfants éloignés de l'offre culturelle. Renforcer la pratique artistique comme levier d'inclusion sociale et de réussite éducative. Structurer un parcours culturel commun aux écoliers de Ville-la-Grand.
DESCRIPTION DE L'ACTION ET MISE EN ŒUVRE	Déploiement du dispositif DEMOS en lien avec la Philharmonie de Paris, en partenariat avec les structures sociales et les écoles. Organisation de répétitions hebdomadaires, d'un accompagnement éducatif et d'un concert de restitution. Définition et coordination d'un parcours culturel parallèle (théâtre, patrimoine, arts visuels).
RESSOURCES ET MOYENS	Coordination PVCA / PELS / Education Nationale. Financement CAF, DRAC, mécénat. Intervenants musicaux et culturels spécialisés.
PARTENAIRES ASSOCIES	CAF, DRAC, Philharmonie de Paris, établissements scolaires, conservatoire, associations culturelles, communes de l'Agglo.
POINTS DE VIGILANCE	Identifier les bons relais locaux pour l'accompagnement des enfants. S'assurer de la régularité de la participation des enfants. Risque d'essoufflement si pas de coordination pérenne.
RÉSULTATS ATTENDUS	Renforcement de l'accès à la culture pour les enfants les plus éloignés. Création de vocations

	artistiques. Valorisation des talents et du vivre ensemble. Amélioration du climat scolaire.
INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION	Nombre d'écopliers intégrés au dispositif. Nombre de séances tenues et de spectacles réalisés. Implication des enseignants et des parents. Taux d'assiduité. Retour des familles et enseignants.
CALENDRIER	Début de la coordination : janvier 2026. Lancement du dispositif : rentrée scolaire 2026-2027. Bilan d'étape : juin 2027.

CTG ANNEMASSE AGGLO 2025-2029

FICHE ACTION INTERCOMMUNALE

THEMATIQUE 5 : QUALITE DE VIE ET BIEN-VIVRE SUR LE TERRITOIRE

ENJEU : COMMENT FAVORISER LA QUALITE DE VIE SUR LE TERRITOIRE ?

INTITULE DE L'ACTION : PROJET D'ACCOMPAGNEMENT AUX MOBILITES POUR LES AINES ET PERSONNES A MOBILITE REDUITE

CONSTATS INITIAUX	<ul style="list-style-type: none">- Service TAD PMR saturé- Nombre d'usagers limités
ENJEUX ET OBJECTIFS POURSUIVIS	<ul style="list-style-type: none">- Développer la mobilité avec comme priorité l'accès au soin- Prévenir l'isolement des aînés
DESCRIPTION DE L'ACTION ET MISE EN ŒUVRE	Mise en place d'un dispositif d'accompagnement humain professionnel pour les déplacements à pied, en transport en commun, ou en véhicule individuel.
RESSOURCES ET MOYENS	Ressources financières : Annemasse Agglo, en complément des dispositifs de droit commun (PCH, APA, Oscar). En recherche de financements supplémentaires.
PARTENAIRES ASSOCIES	Services d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD) du territoire
POINTS DE VIGILANCE	<ul style="list-style-type: none">- Accès au service via les SAAD- Budget contraint qui limite le nombre de missions par usager (1 mission d'1h par semaine à ce jour).
RÉSULTATS ATTENDUS	Doubler le nombre d'usagers de mobilité adaptée par rapport au service actuel TAD PMR
INDICATEURS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION	<ul style="list-style-type: none">- Nombre d'usagers et de missions- Retours qualitatifs des usagers et des SAAD
CALENDRIER	Lancement du dispositif à l'automne 2026

CTG ANNEMASSE AGGLO 2025-2029

FICHE ACTION INTERCOMMUNALE

THEMATIQUE 5 : QUALITE DE VIE ET BIEN-VIVRE SUR LE TERRITOIRE

ENJEU : COMMENT CONFORTER L'ANIMATION DE LA VIE SOCIALE SUR LE TERRITOIRE ?

INTITULE DE L'ACTION : BEL ETE SUR L'AGGLO – PROGRAMME D'ACTIVITES ADAPTEES A DESTINATION DES AINES

CONSTATS INITIAUX	<ul style="list-style-type: none">- Arrêt de toutes les activités « aînés » pendant la période estivale- Succès de l'opération 2024 « Voilà l'été » portée par l'AGIRC ARRCO et Atouts Prévention sur le territoire
ENJEUX ET OBJECTIFS POURSUIVIS	Permettre aux nombreux retraités qui ne partent pas en vacances de créer ou poursuivre des liens durant la période estivale, propice à l'isolement
DESCRIPTION DE L'ACTION ET MISE EN ŒUVRE	Mise en place d'ateliers hebdomadaires (1h30 de 9h à 10h30) autour d'activités variées (marche, qi gong, visites...)
RESSOURCES ET MOYENS	Animateurs sportifs, lieux culturels (Villa du parc, archipel Butor, Moulin de Carra, ...).
PARTENAIRES ASSOCIES	CCAS, collectif Atouts âges, Regaars, bailleurs sociaux (Haute-Savoie habitat), CAF, Département (service autonomie du Genevois).
POINTS DE VIGILANCE	Financement partiel par la conférence des financeurs de la prévention d'autonomie. Reste à financer en complément pour 2026.
RÉSULTATS ATTENDUS	<ul style="list-style-type: none">- Création de liens interpersonnels- Inscriptions durant l'année scolaire suivante dans les nombreuses activités proposées sur le territoire
INDICATEURS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION	Fréquentation des activités (40 personnes attendues chaque semaine).
CALENDRIER	Juillet – Août 2026

CTG ANNEMASSE AGGLO 2025-2029

FICHE ACTION INTERCOMMUNALE

THEMATIQUE 5 : QUALITE DE VIE / BIEN-VIVRE SUR LE TERRITOIRE

ENJEU : CONFORTER L'ANIMATION DE LA VIE SOCIALE SUR LE TERRITOIRE

INTITULE DE L'ACTION : ADAPTATION DU DISPOSITIF PARCOURS CULTUREL EXISTANT

CONSTATS INITIAUX	<ul style="list-style-type: none">- Eloignement des publics de la culture (lié à plusieurs facteurs)- Manque de mobilité des publics des QPV
ENJEUX ET OBJECTIFS POURSUIVIS	<ul style="list-style-type: none">- Rendre la culture accessible à un public éloigné- Utilisation d'une sortie dans un équipement culturel comme média pour favoriser l'insertion et le lien social des publics hors quartiers d'habitation
DESCRIPTION DE L'ACTION ET MISE EN ŒUVRE	<ul style="list-style-type: none">- Etude sur l'adaptation du dispositif Parcours culturel existant visant les publics habitants en QPV et poche de pauvreté
RESSOURCES ET MOYENS	Structurelles culturelles et sociales du territoire, Annemasse Agglo
PARTENAIRES ASSOCIES	Structurelles culturelles et sociales du territoire
POINTS DE VIGILANCE	<ul style="list-style-type: none">- Trouver une proposition répondant aux différents besoins des publics ciblés (publics Tremplin, publics EVS...)- Mobilité des publics- Animation régulière du réseau de partenaires
RÉSULTATS ATTENDUS	<ul style="list-style-type: none">- Favoriser l'insertion des publics ciblés, leur autonomie dans leurs démarches

	quotidiennes, et vers les propositions culturelles du territoire
INDICATEURS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION	<ul style="list-style-type: none">- Nombre de personnes par atelier- Nombre de sorties par personne / famille- Retour qualitatif des partenaires et des usagers (bénéfice dans le parcours social)
CALENDRIER	Etude 2025 – 2026 pour une proposition aboutie en septembre 2026

CTG ANNEMASSE AGGLO 2025-2029

FICHE ACTION INTERCOMMUNALE

THEMATIQUE 5 : QUALITE DE VIE / BIEN-VIVRE SUR LE TERRITOIRE

ENJEU : FAVORISER LA QUALITÉ DE VIE SUR LE TERRITOIRE

INTITULE DE L'ACTION : FAVORISER LE LOGEMENT A DIMENSION SOCIALE POUR LES JEUNES – CREATION D'UN COMITE LOCAL POUR LE LOGEMENT AUTONOME DES JEUNES (CLLAJ)

CONSTATS INITIAUX

- De nombreux jeunes rencontrent des difficultés pour accéder à un logement autonome : revenus instables, précarité professionnelle, méconnaissance des dispositifs existants.
- Cette instabilité peut être un facteur de désinsertion sociale ou de basculement vers des conduites à risque.
- Très forte tension sur l'offre de logement accessible, en particulier pour les publics jeunes.
- Manque de lisibilité et de coordination entre les solutions proposées pour ce public.

ENJEUX ET OBJECTIFS POURSUIVIS

- Prévenir les conduites à risque (errance, marginalisation, exposition à la délinquance) liées à l'absence de solution de logement.
- Soutenir l'autonomisation et l'insertion des jeunes par un accès au logement adapté, accompagné et progressif.
- Mieux coordonner les acteurs du territoire œuvrant en faveur du logement des jeunes.

Création d'un Comité Local pour le Logement Autonome des Jeunes (CLLAJ)

DESCRIPTION DE L'ACTION ET MISE EN ŒUVRE

- Gestion par la Mission Locale, en lien avec la Maison de l'habitat, et les collectivités volontaires.
- Réalisation d'un diagnostic partagé sur les besoins et les dispositifs existants.
- Coordination des partenaires (FJT, bailleurs sociaux, associations, acteurs jeunesse...).
- Orientation et conseil des jeunes.
- Identification et gestion d'un parc de logements.

	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en œuvre d'un accompagnement individualisé vers et dans le logement tout au long du bail.
<p>RESSOURCES ET MOYENS</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Financement d'équilibre par Annemasse Agglo à l'étude (action du Programme Local de l'Habitat) • Financements mobilisables via la CAF, l'État (FSL, APL, FJT, DDETS), CD, bailleurs sociaux... • Moyens humains de la Mission Locale, des services d'Annemasse agglo et communaux (CCAS..), des associations (prévention spécialisée...) • Mobilisation de logements vacants ou de biens appartenant aux collectivités/bailleurs
<p>PARTENAIRES ASSOCIES</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Mission Locale d'Annemasse • Maison de l'Habitat • CCAS et services jeunesse des communes • Foyers de Jeunes Travailleurs (FJT) • Bailleurs sociaux • Associations
<p>POINTS DE VIGILANCE</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Difficulté d'identification des logements au vu de la tension sur notre territoire • Durée limitée des baux : prévoir l'anticipation des sorties et l'orientation vers des solutions pérennes • Nécessité d'un accompagnement socio-éducatif adapté au profil des jeunes • Répartition équitable de l'offre sur les communes du territoire
<p>RÉSULTATS ATTENDUS</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nouvelle offre d'insertion sociale et professionnelle des jeunes du territoire • Identification d'un interlocuteur dédié pour les jeunes sans solution de logement stable • Création/animation d'un réseau local dynamique d'acteurs du logement et de l'insertion
<p>INDICATEURS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de jeunes reçus et orientés • Nombre de solutions d'hébergement mises en place • Nombre de jeunes accompagnés vers un logement autonome à l'issue du bail • Retours qualitatifs et taux de satisfaction des jeunes bénéficiaires et des partenaires impliqués

- Nombre de partenariats formalisés et d'actions partenariales mises en œuvre

CALENDRIER

2026

CTG ANNEMASSE AGGLO 2025-2029

FICHE ACTION INTERCOMMUNALE

THEMATIQUE 5 : QUALITE DE VIE / BIEN-VIVRE SUR LE TERRITOIRE

ENJEU : FAVORISER LA QUALITÉ DE VIE SUR LE TERRITOIRE

INTITULE DE L'ACTION : AIDE ALIMENTAIRE ; PROJET FEDERATEUR AUTOUR DE L'ALIMENTATION SAIN, DURABLE ET SOCIALE

CONSTATS INITIAUX	<ul style="list-style-type: none">- Besoins croissants en aide alimentaire (le nombre de bénéficiaires de la banque alimentaire Haute-Savoie a doublé en 10 ans)- Beaucoup moins de dons de denrées, et de moindre qualité- Difficultés à recruter de nouveaux bénévoles- Manque de cohérence dans la réponse au besoin
ENJEUX ET OBJECTIFS POURSUIVIS	<ul style="list-style-type: none">- Optimiser la réponse aux besoins de la population- Fédérer les acteurs et donner une cohérence à la réponse- Soutien aux associations (support financier ou partenarial accru dû à la réduction de dons de denrées alimentaires...)- Sensibilisation au bien-manger
DESCRIPTION DE L'ACTION ET MISE EN ŒUVRE	<ul style="list-style-type: none">- Poursuite de l'animation intercommunale d'un groupe de travail « Aide alimentaire »- Mise en œuvre d'actions dans le cadre du PRAG2 de l'agglomération, et dans le cadre de la politique déchets (gaspillage alimentaire)- Financement d'achat de denrées biologiques et locales (CASAC)- Organisation d'une journée thématique partenariale : Mise en œuvre d'actions de sensibilisation mutualisées aux communes volontaires ? Sensibilisation scolaire ? Action sur la journée mondiale de l'alimentation le 16 octobre ?
RESSOURCES ET MOYENS	<ul style="list-style-type: none">- Location de salle ou de matériel- Paiement de prestations de service d'association- Annuaire interactif Soliguide

<i>PARTENAIRES ASSOCIES</i>	Services d'Annemasse aggro, communes volontaires (CCAS, services jeunesse, services politique de la ville, ...), associations (Pousses d'avenir, Pousses&vous...).
<i>POINTS DE VIGILANCE</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Disponibilité des bénévoles d'associations - Veiller à l'inclusivité (étudiants, précaires) du public cible et éviter l'effet stigmatisant
<i>RÉSULTATS ATTENDUS</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Créer une synergie entre les acteurs de l'aide alimentaire - Mise en place d'un évènement fédérateur - Lutter contre la précarité alimentaire - Améliorer les habitudes alimentaires des publics touchés
<i>INDICATEURS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Retours qualitatifs et participation sur l'évènement - CASAC : Quantité de denrées distribuées - Nombre d'ateliers de cuisine et de sensibilisations réalisés
<i>CALENDRIER</i>	2026

CTG ANNEMASSE AGGLO 2025-2029

FICHE ACTION INTERCOMMUNALE

THEMATIQUE 5 : QUALITE DE VIE ET BIEN-VIVRE SUR LE TERRITOIRE

ENJEU : COMMENT FAVORISER LA QUALITE DE VIE SUR LE TERRITOIRE ?

INTITULE DE L'ACTION : STRUCTURER L'OFFRE RELATIVE A L'EDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE SUR LE TERRITOIRE

CONSTATS INITIAUX	<p>Une offre culturelle à destination des enfants, sur le temps scolaire et péri/extra-extrascolaire, existe cette offre n'est pas rendue lisible pour tous, usagers bénéficiaires, comme les professionnels et adultes en général susceptibles de faire bénéficier les enfants de cette offre L'offre est donc utilisée mais pas de façon optimum</p>
ENJEUX ET OBJECTIFS POURSUIVIS	<p>Une structuration et une optimisation de cette offre permettrait d'en faire bénéficier au plus grand nombre, notamment auprès d'un public défini comme prioritaire</p>
DESCRIPTION DE L'ACTION ET MISE EN ŒUVRE	<p>Recensement de l'offre culturelle à destination des scolaires (mais pas que), sur l'ensemble du territoire (éqpts AA et communes), sur un doc unique accessible. Travail de coordination entre les différents acteurs : EN, CAF, DRAC, communes (services sociaux, périscolaires, petites enfance, sociaux, ...), éqpts culturels A l'amorce, un peu de temps RH pour centraliser les données : état des lieux de la fréquentation des écoles, centralisation de l'offre sur un seul document</p>
RESSOURCES ET MOYENS	<p>Moyens à développer en fonction des orientations politiques issues de l'état des lieux</p>
PARTENAIRES ASSOCIES	<p>CAF, EN, DRAC, éqpts culturels, communes, Etat (cité éducative, politique de la ville) ...</p>
POINTS DE VIGILANCE	<p>RAS</p>

RÉSULTATS ATTENDUS	Plus d'équité entre les enfants de l'agglomération Plus de fréquentation de certains équipements Plus de liens entre les services d'accueils d'enfants (crèches, services périscolaires ...) avec les équipements de l'agglomération
INDICATEURS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION	Evolution du nombre d'enfants fréquentant les structures de l'agglomération Nombre de projets montés entre les structures d'accueils d'enfants et les équipements
CALENDRIER	Automne 2025 et suite

CTG ANNEMASSE AGGLO 2025-2029

FICHE ACTION INTERCOMMUNALE

INTITULE DE L'ACTION : ANIMATION DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE A L'ECHELLE INTERCOMMUNALE

CONSTATS INITIAUX	<ul style="list-style-type: none">- Manque de cohérence dans la réponse aux besoins- Besoin de coordination à l'échelle intercommunale
ENJEUX ET OBJECTIFS POURSUIVIS	<ul style="list-style-type: none">- Optimisation de la réponse aux besoins- Pouvoir proposer un appui aux communes qui le souhaitent
DESCRIPTION DE L'ACTION ET MISE EN ŒUVRE	<ul style="list-style-type: none">- Animation de la gouvernance- Animation territoriale du réseau d'acteurs de la CTG sur les différentes thématiques- Suivi des fiches actions
RESSOURCES ET MOYENS	50% du poste de chargé de coopération financé par la CAF, 50% par Annemasse Agglo
PARTENAIRES ASSOCIES	CAF, Annemasse Agglo, <u>Communes ?</u>
POINTS DE VIGILANCE	
RÉSULTATS ATTENDUS	
INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION	
CALENDRIER	Dès 2025 (en attente de confirmation CAF). Janvier 2026.

ANNEXE 2 – Liste des équipements et services soutenus par les collectivités locales

ANNEMASSE AGGLOMERATION

Type de structure	Nom de la structure	Gestionnaire
ALSH	ALSH Périscolaire (Centre de la Bergue)	FOL 74
ALSH	ALSH Extrascolaire (Centre de la Bergue)	FOL 74

AMBILLY

Type de structure	Nom de la structure	Gestionnaire
BAFA	BAFA	COMMUNE D'AMBILLY
Chargé de Coopération	Chargé de coopération	COMMUNE D'AMBILLY
LAEP	LAEP Ambiludik	COMMUNE D'AMBILLY
LUDOTHEQUE	Ludothèque Ambiludik	COMMUNE D'AMBILLY
ALSH	ALSH Périscolaire (multi-sites)	COMMUNE D'AMBILLY
ALSH	ALSH Extrascolaire (multi-sites)	COMMUNE D'AMBILLY
ALSH	Accueil Adolescents	COMMUNE D'AMBILLY

ANNEMASSE

Type de structure	Nom de la structure	Gestionnaire
Chargé de Coopération	Chargé de coopération	COMMUNE d'ANNEMASSE
PS JEUNES	Prestation Accueil Jeunes	MJC ANNEMASSE
EAJE	CF Imagine	COMMUNE D'ANNEMASSE
EAJE	MC Centre-ville	COMMUNE D'ANNEMASSE
EAJE	MC Perrier	COMMUNE D'ANNEMASSE
EAJE	MAC Crèche du Parc	COMMUNE D'ANNEMASSE
EAJE	HG Nid d'Eveil	COMMUNE D'ANNEMASSE
EAJE	MAC Paprika	LA MAISON BLEUE
EAJE	MAC Cabassou	LA MAISON BLEUE
EAJE	Le Bout du Monde	LA MAISON BLEUE
RPE	RPE d'Annemasse	COMMUNE D'ANNEMASSE
LUDOTHEQUE	Ludothèque La Bulle	COMMUNE D'ANNEMASSE
ALSH	ALSH Extrascolaire Mjc Annemasse (multi-sites)	MJC D'ANNEMASSE
ALSH	ALSH Périscolaire Mjc Annemasse (multi-sites)	MJC D'ANNEMASSE
ALSH	ALSH Extrascolaire Ma chance moi aussi	MA CHANCE MOI AUSSI
ALSH	ALSH Périscolaire Ma chance moi aussi	MA CHANCE MOI AUSSI
ALSH	ALSH Périscolaire Commune Annemasse (multi-sites)	COMMUNE D'ANNEMASSE
ALSH	ALSH Extrascolaire Commune Annemasse (multi-sites)	COMMUNE D'ANNEMASSE

ALSH	Accueil adolescents	COMMUNE D'ANNEMASSE
------	---------------------	---------------------

BONNE

Type de structure	Nom de la structure	Gestionnaire
EAJE	MAC O' comme 3 pommes	COMMUNE DE BONNE
ALSH	ALSH Périscolaire	COMMUNE DE BONNE
ALSH	ALSH Extrascolaire	COMMUNE DE BONNE

CRANVES-SALES

Type de structure	Nom de la structure	Gestionnaire
Chargé de coopération	Chargé de coopération	COMMUNE DE CRANVES-SALES
SEJOURS	Séjours	COMMUNE DE CRANVES-SALES
EAJE	MAC Souris verte	COMMUNE DE CRANVES-SALES
EAJE	Réservation de places au Mac Capitou à Juvigny	COMMUNE DE CRANVES-SALES
ALSH	ALSH Périscolaire (multi-sites)	COMMUNE DE CRANVES-SALES
ALSH	ALSH Extrascolaire	COMMUNE DE CRANVES-SALES

GAILLARD

Type de structure	Nom de la structure	Gestionnaire
Chargé de coopération	Chargé de coopération	COMMUNE GAILLARD
BAFA	BAFA	COMMUNE GAILLARD
SEJOURS	Séjours	COMMUNE GAILLARD
PS JEUNES	Prestation Accueil Jeunes	COMMUNE GAILLARD
EAJE	MAC Centre enfance	COMMUNE DE GAILLARD
EAJE	MAC Les Frimousses	EVANCIA
LAEP	LAEP La petite bulle	COMMUNE DE GAILLARD
RPE	RPE de Gaillard	COMMUNE DE GAILLARD
ALSH	ALSH Extrascolaire (multi-sites)	COMMUNE DE GAILLARD
ALSH	ALSH Périscolaire (multi-sites)	COMMUNE DE GAILLARD
ALSH	Accueil Adolescents	COMMUNE DE GAILLARD
LUCINGES		
ALSH	EXTRASCOLAIRE	FOL 74

JUVIGNY

Type de structure	Nom de la structure	Gestionnaire
EAJE	MAC Capitou	LA MAISON BLEUE
ALSH	ALSH Périscolaire	COMMUNE DE JUVIGNY

MACHILLY

Type de structure	Nom de la structure	Gestionnaire
-------------------	---------------------	--------------

EAJE	Réservation de places au Mac Capitou à Juvigny	LA MAISON BLEUE
------	--	-----------------

SAINT-CERGUES

Type de structure	Nom de la structure	Gestionnaire
Chargé de coopération	Chargé de coopération	COMMUNE DE SAINT-CERGUES
BAFA	BAFA	COMMUNE DE SAINT-CERGUES
SEJOURS	Séjours	COMMUNE DE SAINT-CERGUES
EAJE	Réservation de places au Mac Capitou à Juvigny	LA MAISON BLEUE
ALSH	ALSH Extrascolaire (multi-sites)	COMMUNE DE SAINT-CERGUES
ALSH	ALSH Périscolaire	COMMUNE DE SAINT-CERGUES

VETRAZ-MONTHOUX

Type de structure	Nom de la structure	Gestionnaire
EAJE	MAC La P'tite Sirène	COMMUNE DE VETRAZ-MONTHOUX
RPE	RPE Les P'tits Dauphins	COMMUNE DE VETRAZ-MONTHOUX
ALSH	ALSH Périscolaire (multi-sites)	COMMUNE DE VETRAZ-MONTHOUX
ALSH	ALSH Extrascolaire	COMMUNE DE VETRAZ-MONTHOUX

VILLE-LA-GRAND

Type de structure	Nom de la structure	Gestionnaire
EAJE	MAC Bébé d'Amour	COMMUNE DE VILLE-LA-GRAND
EAJE	Réservation de places au Mac Paprika à Annemasse	COMMUNE DE VILLE-LA-GRAND
LAEP	LAEP Les enfants d'abord	COMMUNE DE VILLE-LA-GRAND
RPE	RPE de Ville-la-Grand	COMMUNE DE VILLE-LA-GRAND
ALSH	ALSH Périscolaire (multi-sites)	COMMUNE DE VILLE-LA-GRAND
ALSH	ALSH Extrascolaire (multi-sites)	COMMUNE DE VILLE-LA-GRAND

Cette convention fera l'objet d'un suivi et d'une évaluation tant stratégique qu'opérationnelle.

Les instances du suivi et du pilotage

Ce pilotage sera assuré de deux manières différentes

Un Comité de Pilotage (COPIL) sera institué pour suivre cette convention. Ce comité rassemblera : le Président de l'Agglomération d'Annemasse-Les Voirons et les représentants des communes membres.

Le COPIL se charge des missions suivantes :

- Assurer le suivi de la réalisation des objectifs et l'évaluation de la convention,
- Contribuer à renforcer la coordination entre les partenaires,
- Veiller à la cohérence des actions et des interventions sur le territoire,
- S'assurer du respect des compétences de chacun des partenaires.

Le COPIL se réunira au moins une fois par an. Les invitations au comité de pilotage sont assurées par la Communauté d'Agglomération qui accueille et organise la rencontre, en concertation avec la Caf. Un compte rendu sera réalisé à l'issue du comité de pilotage, corédigé par la Communauté d'agglomération et la Caf.

Le plan d'action est retravaillé en fonction de l'avancement et de la réalisation des actions. Ces dernières sont présentées par les porteurs présents ou les Chargés de Coopération.

Un comité technique (COTECH) se réunira pour discuter du suivi régulier des projets et la mise en œuvre des actions. La composition de ce COTECH sera adaptée selon les thématiques. Il rassemblera les chargés de coopérations de la Ctg, des agents des collectivités signataires et de représentants de la Caf. Selon les thématiques abordées, des acteurs locaux concernés ou personnes ressources peuvent être invitées à participer à ce COTECH.

Le COTECH se réunit aussi souvent que nécessaire à la mise en œuvre des actions et à leur évaluation.

Les modalités d'évaluation de la Ctg

Tout au long de la mise en œuvre de la convention :

Chaque action fait l'objet d'une évaluation continue au regard des résultats attendus et des indicateurs définis lors de l'élaboration des fiches. Au fur et à mesure de la conduite de leur action, les référents sont chargés d'informer le Comité de pilotage de son avancement et des résultats obtenus. Le plan d'action est évalué annuellement, permettant une relance des actions non mise en œuvre ou une correction.

Avant la fin de la convention :

Une évaluation globale de la démarche est réalisée afin d'engager les réflexions en vue du renouvellement de la Ctg. Un bilan global de la période est réalisé, il intègre une évaluation des effets de la présente convention. L'évaluation détermine le service rendu aux familles à l'issue de la convention.

Cette évaluation devra permettre d'adapter les objectifs en fonction des évolutions constatées. Elle permettra d'alimenter le diagnostic et les enjeux de la Ctg suivante facilitant ainsi le renouvellement de la convention. Cette évaluation fera l'objet d'une discussion au sein du COPIL et sera présentée aux différentes instances signataires.

**ANNEXE 4 – Décision des conseils municipaux et du conseil communautaire
d'Annemasse-Les Voirons Agglomération**

SLOW

**DEPARTEMENT DE
LA HAUTE-SAVOIE**

**ARRONDISSEMENT
DE ST JULIEN-EN-
GENEVOIS**

REPUBLIQUE FRANCAISE

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
ANNEMASSE – LES VOIRONS – AGGLOMERATION**

SIEGE : 11, AVENUE EMILE ZOLA – 74100 ANNEMASSE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL**

OBJET :

Séance du : mercredi 15 octobre 2025

**CONVENTION
TERRITORIALE
GLOBALE 2025 - 2029**

Convocation du : 8 octobre 2025

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 56

Président de séance : Gabriel DOUBLET

N° CC_2025_0146

Secrétaire de séance : Nadège ANCHISI

Membres présents :

Guillaume MATHELIER, Laurent GILET, Bertilla LE GOC, Ines AYEB, Michel BOUCHER, Robert BURGNIARD, Dominique LACHENAL, Nicolas LEBEAU-GUILLOT, Chadia LIMAM, Louiza LOUNIS, Amine MEHDI, Mylène SAILLET RAPHOZ, Pascal SAUGE, Bernard BOCCARD, Marion BARGES-DELATTRE, Jean-Michel VOUILLOT, Nadège ANCHISI, Antoine BLOUIN, Odette MAITRE, Denis MAIRE, Christine BURKI, Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI, Gabriel DOUBLET, Yannick CHARVET, Danielle COTTET, Patrick ANTOINE, Jean-Pierre BELMAS, Véronique FENEUL, Pascale PELLIER, Nadine JACQUIER, Daniel DE CHIARA, Maurice LAPERROUSAZ, Marie-Jeanne MILLERET, Sophie VILLARI, Julien BEAUCHOT, Pascal ROPHILLE, Cuneyt YESILYURT

Représentés :

Christian DUPESSEY par Dominique LACHENAL, Christian AEBISCHER par Michel BOUCHER, Maryline BOUCHÉ par Ines AYEB, Yves CHEMINAL par Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI, Claude ANTHONIOZ par Marion BARGES-DELATTRE, Paulette CLERC par Bernard BOCCARD, Anny MARTIN par Jean-Michel VOUILLOT, Jean-Paul BOSLAND par Antoine BLOUIN, Isabelle VINCENT par Nadège ANCHISI, Michel COLLOT par Jean-Pierre BELMAS

Excusés :

François LIERMIER, Kévin CHALEIL-DOS-RAMOS, Géraldine VALETTE-GURRIERI, Djamel DJADEL, Marie-Claire TEPPE-ROGUET, Joanny DEGUIN, Anne FAVRELLE, Stéphane PASSAQUAY, Leila YESIL

Annemasse Agglomération et ses communes membres sont signataires d'une convention territoriale globale (CTG) avec la Caisse d'allocations familiales depuis 2021. Cette convention est arrivée à échéance au 31 décembre 2024.

Suite à cette première contractualisation, un bilan a été conduit afin de poursuivre une contractualisation entre la CAF, Annemasse Agglo et les communes pour une nouvelle période de 5 ans (2025-2029).

La convention territoriale globale détermine les actions prioritaires à mener en lien avec les politiques de la CAF. Grâce à cette contractualisation, le territoire bénéficie d'un bonus financier.

Les objectifs sont d'identifier les besoins de la population pour les prochaines années et d'optimiser, développer et équilibrer l'offre au service de la population, sans modifier les compétences des communes et de l'intercommunalité.

Le travail conduit a permis d'identifier 5 thématiques prioritaires en lien avec la politique de la CAF :

- La petite enfance (0-3 ans)
- L'enfance et la jeunesse (4-17 ans)

Envoyé en préfecture le 21/10/2025

Reçu en préfecture le 21/10/2025

Publié le 22/10/2025

ID : 074-200011773-20251016-CC_2025_0146-DE

SLOW

- La parentalité
- L'accès aux droits et l'inclusion numérique
- La qualité de vie et le bien vivre sur le territoire

Le Conseil Communautaire, entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré :

A l'unanimité,

DECIDE :

D'APPROUVER les termes de la convention territoriale globale, telle que présentée ci-dessus,

D'AUTORISER le Président ou son représentant à la signer.

Signé électroniquement par : Gilles RAVINET

Date de signature : 16/10/2025

Qualité : Agglo - DGS

Signé électroniquement par : Nadège ANCHISI

Date de signature : 20/10/2025

Qualité : Agglo - Secrétaire Conseil Communautaire

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Président d'Annemasse Agglo dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de la notification de la délibération ou de sa date de publication, ou à compter de la réponse d'Annemasse Agglo, si un recours gracieux a été préalablement déposé.

Publié le 15 sep. 2025

www.delibs.com/annemasse

Envoyé en préfecture le 15/09/2025

Reçu en préfecture le 15/09/2025

Publié le

ID : 074-217400126-20250911-D0220250021010-DE



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DÉPARTEMENT
DE LA
HAUTE-SAVOIE

Arrondissement de
Saint-Julien-en-
Genevois

2025.00210
COHÉSION
SOCIALE ET
ANIMATION DU
TERRITOIRE
Éducation - Petite
Enfance

L'an deux mille vingt-cinq, le onze septembre,

Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil municipal de l'Hôtel de Ville, en séance publique, sous la présidence de M. Christian DUPESSEY, Maire.

Présent-e-s : M. Christian DUPESSEY, M. Michel BOUCHER, Mme Louiza LOUNIS, Mme Dominique LACHENAL, M. Pascal SAUGE, Mme Mylène SAILLET, M. Yves FOURNIER, Mme Maryline BOUCHÉ, M. Christian AEBISCHER, Mme Inès AYEB, M. Jonathan NAVILLE, M. Robert BURGNIARD, Mme Sophie FRADET, M. Christian VERDONNET, M. Frédéric GAILLARD, Mme Céline MUGNIER, M. Nicolas LEBEAU-GUILLOT, M. Julien BEAUCHOT, Mme Isabelle UCAR, M. Hernan URZUA, M. Natan BOUZY, M. Amine MEHDI, M. Christophe BORREL, Mme Chadia LIMAM, Mme Ramona DESSEMOND, M. Cüneyt YESILYURT, M. Maxime GACONNET, M. Jean-Michel JOULAUD

Absent-e-s représenté-e-s :

Mme Sophie VILLARI donne pouvoir à Mme Sophie FRADET,
Mme Sylvie MÉLINE donne pouvoir à M. Julien BEAUCHOT,
Mme Christina ALI AHMAD donne pouvoir à Mme Dominique LACHENAL,
Mme Diane NKOU donne pouvoir à M. Yves FOURNIER, M. Djamel DJADEL donne pouvoir à M. Cüneyt YESILYURT, M. Louis MERMET donne pouvoir à M. Maxime GACONNET

Absent-e-s :

Mme Aïcha MAATOUGUI, Mme Leïla YESIL, Mme Géraldine VALETTE-GURRIERI, Mme Amélie BAUD, M. Kévin CHALEIL--DOS RAMOS

Secrétaire de séance : Mme Maryline BOUCHÉ

Objet : Aide aux familles - Convention territoriale globale (Ctg) à intervenir entre la Caisse d'allocations familiales (Caf) de la Haute-Savoie, Annemasse Agglo et les communes membres / Période 2025-2029

Par délibération en date du 6 octobre 2021, le conseil municipal a approuvé les termes de la convention territoriale globale (Ctg) 2021-2024 qui a été signée par la Caisse d'allocations familiales (Caf) de Haute-Savoie, Annemasse-Les Voirons Agglomération et les communes d'Ambilly, Annemasse, Bonne, Cranves-Sales, Gaillard, Juvigny, Lucinges, Machilly, Saint-Cergues, Vétraz-Monthoux et Ville-la-Grand.

Suite à cette première contractualisation, un bilan a été conduit afin d'envisager une nouvelle contractualisation entre la Caf, Annemasse Agglo et les communes membres pour une durée de 5 ans (2025-2029).

Il est ici rappelé que les Ctg s'imposent sur l'ensemble du territoire national et doivent être signées à l'échelle des EPCI.

Elles visent à identifier les besoins de la population pour les prochaines années et à optimiser, développer et équilibrer l'offre au service de la population, sans modifier les compétences des communes et de l'intercommunalité.

Le travail conduit a permis d'identifier 5 thématiques prioritaires qui seront déclinées en actions, en lien avec la politique de la Caf (branche famille) :

- La petite enfance (0-3 ans)
- L'enfance et la jeunesse (4-17 ans)
- La parentalité
- L'accès aux droits et l'inclusion numérique
- La qualité de vie et le bien vivre sur le territoire

Grâce à cette contractualisation, une bonification financière est accordée aux équipements financés par la Caf (pouvant aller jusqu'à 25% des subventions de fonctionnement annuelles versées par la Caf). Pour la Ville d'Annemasse, sont notamment concernés les établissements d'accueil du jeune enfant (Eaje), les accueils de loisirs sans hébergement (Alsh), le relais petite enfance (Rpe) et la ludothèque du tiers-lieu culturel La Bulle.

Ceci étant exposé,

Vu les articles L.263-1, L223-1 et L.227-1 à 3 du code de la sécurité sociale,

Vu le code de l'action sociale et de familles,

Vu la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté du 3 octobre 2001 relatif à l'action sociale des caisses d'allocations familiales (Caf),

Vu la convention d'objectifs et de gestion (Cog) arrêtée entre l'Etat et la Caisse nationale des allocations familiales (Cnaf),

Considérant que la convention territoriale globale est une démarche stratégique et partenariale qui a pour objectif d'élaborer le projet de territoire pour le maintien et le développement des services aux familles,

Le conseil municipal,

- entendu l'exposé du rapporteur,
- après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants,

Pour	Contre	Abstention	N'a pas pris part au vote
34	0	0	0

DÉCIDE :

- d'approuver les termes de la nouvelle convention territoriale globale (Ctg) pour la période 2025-2029,

Envoyé en préfecture le 15/09/2025

Reçu en préfecture le 15/09/2025

Publié le

ID : 074-217400126-20250911-D0220250021010-DE

SLO

- d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer ladite convention à intervenir entre, d'une part la Caf de la Haute-Savoie et, d'autre part Annemasse-Les Voirons Agglomération et les communes d'Ambilly, Annemasse, Bonne, Cranves-Sales, Etrembières, Gaillard, Juvigny, Lucinges, Machilly, Saint-Cergues, Vétraz-Monthoux et Ville-la-Grand, ainsi que tout document y afférent.

Le Maire certifie le caractère exécutoire des présentes par l'accomplissement des formalités de contrôle de légalité.

Secrétaire de séance

Signé électroniquement par :
Maryline BOUCHE
Date de signature : 15/09/2025
Qualité : An - Adjointe Maryline
BOUCHE

Maire

Signé électroniquement par :
Christian DUPESSEY
Date de signature : 15/09/2025
Qualité : An - Maire

Voies et délais de recours :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant le Maire de la Ville d'Annemasse dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

Un recours contentieux peut également être déposé en ligne via l'application Télérecours citoyens ou effectué par voie postale à l'adresse suivante : Tribunal Administratif - 2 place de Verdun - BP 1135 - 38022 Grenoble dans un délai de deux mois à compter :

- de la publication ou de la notification de la délibération,
- le cas échéant, du rejet explicite ou implicite du recours gracieux.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 18 septembre 2025

Nombre de conseillers en exercice : 29	Délibération N°066/2025
Présents : 22	Renouvellement de la Convention Territoriale Globale
Votants : 25	(CTG)

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ,

Le jeudi 18 septembre,

Le Conseil Municipal de la Commune d'Ambilly dûment convoqué s'est réuni en séance publique à 19h00, salle du Conseil Angel ERBEIA au Clos BABUTY, sous la présidence de Monsieur Guillaume MATHELIER, Maire.

Date de la convocation : 11 septembre 2025

ETAIENT PRESENTS :

M. Guillaume MATHELIER, M. Abdelkrim MIHOUBI, Mme Bertilla LE GOC, M. Laurent GILET, Mme Charlotte LE GOUIC, M. Noël PAPEGUAY, M. Guillaume SICLET, M. Yann LE GOC, M. Jacques VILLETTE, M. Yasin SEN, Rabia HADDADI, Mme Dalina EYINGA, Mme Christiane BORGIS, Mme Maria TOURAINE, Mme Stefania CASTO, M. Hervé FEARN, Mme Gaëlle LEGAL-PERRET, Mme Nathalie BAUER, Mme Christiane GROS, M. Julien FERAUD, M. Cristian GUERET, Mme Micheline BATAILLEY.

ETAIENT ABSENTS :

M. Abdullah KAYGISIZ, Mme Geneviève GANTIN, M. Roland MARTIN, Mme Elisabeth CHAMBAT

Mme Elisabeth BAILLY représentée par M. Noël PAPEGUAY par pouvoir en date du 15/09/2025

M. Christian COLLET représenté par M. Abdelkrim MIHOUBI par pouvoir en date du 15/09/2025

M. François LIERMIER représenté par M. Julien FERAUD par pouvoir en date du 15/09/2025

Abdelkrim MIHOUBI a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Social N°066/2025 : Renouvellement de la Convention Territoriale Globale (CTG)

Monsieur Laurent GILET 3^{ème} Adjoint au Maire, expose :

Annemasse Agglomération et ses communes membres sont signataires d'une convention territoriale globale (CTG) avec la CAF depuis 2021. Cette convention est arrivée à échéance au 31 décembre 2024.

Suite à cette première contractualisation, un bilan a été conduit afin de poursuivre une contractualisation entre la CAF, Annemasse Agglo et les communes pour une nouvelle période de 5 ans (2025-2029).

La convention territoriale globale détermine les actions prioritaires à mener en lien avec les politiques de la CAF. Grâce à cette contractualisation le territoire bénéficie d'un bonus financier.

Les objectifs sont d'identifier les besoins de la population pour les prochaines années ; et d'optimiser, développer et équilibrer l'offre au service de la population, sans modifier les compétences des communes et de l'intercommunalité.

Le travail conduit a permis d'identifier 5 thématiques prioritaires en lien avec la politique de la CAF :

- La petite enfance (0-3 ans)
- L'enfance et la jeunesse (4-17 ans)
- La parentalité
- L'accès aux droits et l'inclusion numérique
- La qualité de vie et le bien vivre sur le territoire

Vu l'exposé ci-dessus ;

**Le Conseil Municipal,
Après avoir entendu le rapporteur,
Après en avoir délibéré,
Décide à l'unanimité :**

- **D'APPROUVER** les termes de la convention territoriale globale, telle que présentée ci-dessus,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à la signer.



Pièce jointe :

- Convention Globale de Territoire

Pour extrait conforme au registre
des délibérations du Conseil
Municipal

Ambilly, le 19 septembre 2025

Le secrétaire de séance,
Abdelkrim MIHOUBI
1^{er} Adjoint au Maire

Le Maire,
Guillaume MATHELIER




Télétransmise le : **23 SEP. 2025**

Publiée sur le site internet le : **25 SEP. 2025**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication et, le cas échéant, de sa réception par le Représentant de l'Etat.

REPUBLIQUE FRANCAISE		
COMMUNE DE BONNE		
NOMBRE DE MEMBRES		
En Exercice	Présents (P)	Qui ont pris part à la Délibération
23	15	20
DATE DE LA CONVOCATION		
04/09/2025		

**COMMUNE DE
BONNE**

Envoyé en préfecture le 11/09/2025

Reçu en préfecture le 11/09/2025

Publié le

ID : 074-217400407-20250908-2025_51-DE

SLO

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2025-51

Séance du 8 septembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le huit septembre à 19 heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, en salle du conseil municipal, sous la présidence du Maire, Yves CHEMINAL. M. Rémy DERAMECOURT a été élu secrétaire de séance.

Nom	P	A	Pouvoir à	Nom	P	A	Pouvoir à
Yves CHEMINAL	X			Laurence TOLLANCE	X		
Chantal FRARIN		X	Catherine DENTAND	Florian COQUELET		X	
Pascal BEGOT	X			Angélique VAUDAUX		X	
Catherine DENTAND	X			Angélique SCARAMUZZINO		X	Françoise DENIBOIRE
Rosanna DULLAART	X			Jérôme JUGLARET		X	
Denis SERVAGE	X			Chantal CADOUX		X	Karine FOL
Sébastien COLO	X			Karine FOL	X		
Jacques MEYLAN	X			Rémy DERAMECOURT	X		
Françoise DENIBOIRE	X			Jean-Philippe THOMAS		X	Brice BRAYET
Claude BALTASSAT	X			Brice BRAYET	X		
Marie Claire TEPPE-ROGUET	X			Yvan BALTASSAT	X		
Pascal PINGET		X	Rémy DERAMECOURT				

OBJET

Renouvellement de la convention territoriale globale (CTG) conclue entre la caisse d'allocations familiales (CAF), Annemasse Agglo et ses communes membres – Période 2025-2029

Annemasse Agglomération et ses communes membres sont signataires d'une convention territoriale globale (CGT) avec la CAF depuis 2021. Cette convention est arrivée à échéance au 31 décembre 2024.

À la suite de cette première contractualisation, un bilan a été conduit afin de poursuivre une contractualisation entre la CAF, Annemasse Agglo et les communes pour une nouvelle période de 5 ans (2025-2029).

La convention territoriale globale détermine les actions prioritaires à mener en lien avec les politiques de la CAF. Grâce à cette contractualisation le territoire bénéficie d'un bonus financier.

Les objectifs sont d'identifier les besoins de la population pour les prochaines années et d'optimiser, développer et équilibrer l'offre au service de la population, sans modifier les compétences des communes et de l'intercommunalité.

Le travail conduit a permis d'identifier 5 thématiques prioritaires en lien avec la politique de la CAF :

- La petite enfance (0-3 ans)
- L'enfance et la jeunesse (4-17 ans)
- La parentalité
- L'accès aux droits et l'inclusion numérique
- La qualité de vie et le bien vivre sur le territoire

Les actions identifiées sont détaillées dans le projet de convention annexée ainsi que sur le support de présentation joint à la présente délibération.

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **APPROUVE** les termes de la convention territoriale globale, telle que présentée ci-dessus et annexée à la présente ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à l'exécution de la présente délibération ;

Acte rendu exécutoire après
télétransmission en Sous-Préfecture le

Et publication le

AINSI FAIT ET DELIBERE AINSI FAIT ET DELIBERE

Les mêmes jours, mois et an que dessus

Le Maire

Yves CHEMINAL



Le secrétaire de séance

Rémy DERAMECOURT

Voies et délais de recours : Dans un délai de deux mois à compter de son affichage, la présente délibération peut faire l'objet :

- Soit d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Grenoble. Il peut être saisi par l'application « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr ;
- Soit d'un recours gracieux exercé directement auprès de la commune. Dans ce dernier cas, l'exercice du recours gracieux auprès de la commune proroge le délai de recours devant le Tribunal administratif d'un nouveau délai de deux mois à compter de la réponse de la commune sur le recours gracieux, que cette réponse soit expresse ou implicite. L'absence de réponse au terme du délai de deux mois vaut décision implicite de rejet).

Envoyé en préfecture le 01/10/2025

Reçu en préfecture le 01/10/2025

Publié le 01/10/2025

ID : 074-217400944-20250924-D2025_076-DE

ANNÉE 2025
Feuillet n° 103



REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU 24 SEPTEMBRE 2025 A 19H00

SIGNATURE DE LA NOUVELLE CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE

5.7 INTERCOMMUNALITE

DÉLIBÉRATION N° D2025-076

Présidence : Monsieur Bernard BOCCARD, Maire.

Secrétaire de séance : Madame Frédérique MEYNET.

Présents : Mmes et MM Claude ANTHONIOZ-ROSSIAUX, Marcelle ARCIS, Marion BARGES-DELATTRE, Jacques BELLATON, Jacky BERNARD, Bernard BOCCARD, Célien BOCCARD, Nicole BODIN, Emmanuelle BRICON, Patrick CHEVALLIER, Paulette CLERC, Mathilde CRÉPIN, Roger GARNIER, Frédérique MEYNET, Joséphine SCARAMUZZINO, Jacky SONNERAT, Bernard TILLE, Valentin VESPASIANO, Anne VINDEVOGEL.

Absents excusés et représentés : Jany BEDOGNI a donné pouvoir à Paulette CLERC, Charlotte CALLIGÉ a donné pouvoir à Marcelle ARCIS, Florence GAY a donné pouvoir à Bernard TILLE, Roland HUISSOUD a donné pouvoir à Claude ANTHONIOZ-ROSSIAUX, Jérôme PINIER a donné pouvoir à Valentin VESPASIANO, Sandra THOMASON a donné pouvoir à Marion BARGES-DELATTRE.

Absents excusés : Elodie BENDOTTI, Vincent DUMERCQ, Julien GIRARD, Aurélie VIEUX.

Date de convocation du conseil municipal : 18 septembre 2025

Lieu : salle de la Nussance – 136, rue de la mairie – 74380 Cranves-Sales.

Nombre de conseillers : 29 – **Quorum** : 15 – **Présents** : 19 (+ 6 pouvoirs).

Vu la délibération N° 2021-06.03 qui actait par la signature de Monsieur le Maire la mise en œuvre de la première Convention Territoriale Globale (CTG) au même titre qu'Annemasse Agglomération et ses communes membres ;

Considérant que cette convention est arrivée à échéance le 31 décembre 2024 ;

Considérant que suite à cette première contractualisation, un bilan a été conduit afin de poursuivre une contractualisation entre la CAF, Annemasse Agglomération et les communes pour une nouvelle période de 5 ans (2025-2029). Sachant que la convention territoriale globale détermine les actions prioritaires à mener en lien avec les politiques de la CAF. Grace à cette contractualisation le territoire bénéficie d'un bonus financier. Les objectifs sont d'identifier les besoins de la population pour les prochaines années ; et d'optimiser, développer et équilibrer l'offre au service de la population, sans modifier les compétences des communes et de l'intercommunalité ;

Le travail conduit a permis d'identifier 5 thématiques prioritaires en lien avec la politique de la CAF :

- La petite enfance (0-3 ans)
- L'enfance et la jeunesse (4-17 ans)
- La parentalité
- L'accès aux droits et l'inclusion numérique
- La qualité de vie et le bien vivre sur le territoire

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité par vingt-cinq voix pour :

- **Approuve** les termes de la convention territoriale globale, telle que présentée en annexe ;
- **Autorise** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document inhérent à la mise en œuvre de la présente délibération.

La secrétaire,



Frédérique MEYNET

Le Maire





Bernard BOCCARD

Le Maire Bernard BOCCARD certifie le caractère exécutoire de l'acte par l'accomplissement des formalités de contrôle de légalité :

Télétransmission sous-préfecture le
Notification ou publication sur le site internet de la commune le
Par délégation,
Sandrine GIRARD-NOEL
Secrétariat Général

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 08 septembre 2025

Le 08 septembre 2025, à 18 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Anny MARTIN, Maire.

Nombre de membres en exercice : 15 / Quorum : 8

Etaient présents : 11 membres : Anny MARTIN, Jean-Michel VOUILLOT, Laurence DERAME, Christelle ROUSSET, Nicolas TEREINS, Annie CARRIER, Marine WALKER, Aline LEGENDRE, Christian PAPILLOUD, Sandra SALVATGE, Sophie TOINET-MARECHAL.

Absents excusés : 4 membres : Yaniv BENSOUSSAN (procuration à Marine WALKER), Kristine KASTRATI, David ROUSSET (procuration à Christelle ROUSSET), Philippe ZABE (procuration à Sandra SALVATGE).

Date de la convocation : 02 septembre 2025.

Secrétaire de séance : Aline LEGENDRE.

N° 2025_09_50 – CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE (CTG) AVEC LA CAF

Annemasse Agglomération et ses communes membres, sauf Etrembières, sont signataires d'une Convention Territoriale Globale (CTG) avec la CAF depuis 2021. Cette convention est arrivée à échéance au 31 décembre 2024.

Suite à cette première contractualisation, un bilan a été conduit afin de poursuivre une contractualisation entre la CAF, Annemasse Agglo et les communes pour une nouvelle période de 5 ans (2025-2029).

La CTG vise à définir le projet stratégique global du territoire à l'égard des familles ainsi que ses modalités de mise en œuvre.

Ce projet est établi en tenant compte de l'ensemble des problématiques du territoire.

Elle a pour objet :

- D'identifier les besoins prioritaires sur l'agglomération annemassienne.
- De définir les champs d'intervention à privilégier au regard de l'écart offre/besoin.

- De pérenniser et d'optimiser l'offre des services existante, par une mobilisation des cofinancements.
- De développer une offre nouvelle permettant de répondre à des besoins non satisfaits par les services existants.

Elle détermine les actions prioritaires à mener en lien avec les politiques de la CAF. Grâce à cette contractualisation, le territoire bénéficie d'un bonus financier.

Les objectifs sont d'identifier les besoins de la population pour les prochaines années et d'optimiser, développer et équilibrer l'offre au service de la population, sans modifier les compétences des communes et de l'intercommunalité.

Le travail conduit a permis d'identifier 5 thématiques prioritaires en lien avec la politique de la CAF :

- La petite enfance (0-3 ans)
- L'enfance et la jeunesse (4-17 ans)
- La parentalité
- L'accès aux droits et l'inclusion numérique
- La qualité de vie et le bien vivre sur le territoire

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **approuve** les termes de la Convention Territoriale Globale (CTG), telle que présentée ci-dessus,
- **autorise** Madame la Maire ou son représentant à signer cette convention.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme,

La Secrétaire de séance,
Aline LEGENDRE




La Maire,
Anny MARTIN



La Maire certifie le caractère exécutoire du présent acte télétransmis en Sous-Préfecture le **11 SEP. 2025**
Publié ou notifié le **11 SEP. 2025**

La Maire,
Anny MARTIN





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

74240

2025.90

**Convention
territoriale
globale
2025-2029**

L'AN DEUX MIL VINGT CINQ, LE 8 SEPTEMBRE

Le Conseil municipal de la commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie - annexe Pavillon Stéphane Hessel, sous la présidence de Monsieur Antoine BLOUIN, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33

Date de convocation du Conseil municipal : 2 septembre 2025

Etaient présents : Monsieur BLOUIN, Maire, Mesdames et Messieurs VINCENT - CROISIER - PASSAQUAY - ANCHISI - FIGUIÈRE - MAITRE - SIMON - KAMANDA - CURTIL - PIGNY A. - PIGNY R. - FOURNIER - SIMULA - CORNEC - CHARPENTIER- LOMBARD - CHAPPEL - LE PRIOL - MAGDELAINE - PRADAS - ABDALLAH - RUIZ - FAVRELLE - GHERSIN

Etaient absents représentés : Procuration de Jean-Paul BOSLAND à Antoine BLOUIN, Procuration de Denis JUGET à Odette MAITRE, Procuration de Charlotte BARBOTIN à Béatrice CHARPENTIER-LOMBARD

Etaient absents excusés : Mesdames et Messieurs Josiane PIERRE, Guy PATRIS, Françoise MULLER, Daniel FAVARIO, Joanny DEGUIN, Florence CLERICI

Secrétaire de séance : Françoise MAGDELAINE

Annemasse Agglomération et ses communes membres sont signataires d'une convention territoriale globale (CGT) avec la Caisse d'allocations familiales (Caf) depuis 2021. Cette convention est arrivée à échéance le 31 décembre 2024.

A la suite de cette première contractualisation, un bilan a été conduit afin de poursuivre une contractualisation entre la Caf, Annemasse Agglo et les communes pour une nouvelle période de 5 ans (2025-2029).

La convention territoriale globale détermine les actions prioritaires à mener en lien avec les politiques de la Caf. Grâce à cette contractualisation le territoire bénéficie d'un bonus financier.

Les objectifs sont d'identifier les besoins de la population pour les prochaines années et d'optimiser, de développer et d'équilibrer l'offre au service de la population, sans modifier les compétences des communes et de l'intercommunalité.

Le travail conduit a permis d'identifier 5 thématiques prioritaires en lien avec la politique de la Caf :

- La petite enfance (0-3 ans)
- L'enfance et la jeunesse (4-17 ans)
- La parentalité
- L'accès aux droits et l'inclusion numérique
- La qualité de vie et le bien vivre sur le territoire

VU les articles L.2121-29 et L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales, **VU** les articles L. 263-1 et L. 227-1 du Code de la sécurité sociale,

CONSIDÉRANT que la mairie de Gaillard souhaite poursuivre l'application de la charte relative aux dérogations scolaires élaborées entre les communes de l'agglomération,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

après en avoir délibéré par 27 voix pour (Mmes et MM. BLOUIN - BOSLAND - VINCENT - CROISIER - PASSAQUAY - ANCHISI - FIGUIÈRE - MAITRE - SIMON - PIGNY R. - CHARPENTIER-LOMBARD - CORNEC - KAMANDA - CURTIL - PIGNY A. - FOURNIER - SIMULA - JUGET - CHAPPEL - BARBOTIN - LE PRIOL - MAGDELAINE - PRADAS - ABDALLAH - RUIZ - FAVRELLE - GHERSIN)

Article 1 : APPROUVE la convention territoriale globale 2025-2029 avec la Caisse d'allocation familiales.

Article 2 : AUTORISE Monsieur le Maire ou un adjoint délégué à signer tout document, toute pièce administrative s'y rapportant, et plus généralement à faire le nécessaire pour la bonne conclusion du dossier.

Article 3 : La présente délibération peut, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, 2 place de Verdun, BP 1135 - 38022 Grenoble Cedex - Tél : 04 76 42 90 00 Courriel : greffe.ta-grenoble@juradm.fr ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

FAIT et DELIBERE EN MAIRIE, les jours, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme

Le Maire,

Antoine BLOUIN



La Secrétaire de séance,

Françoise MAGDELAINE

Délibération devenue
exécutoire compte tenu :

- de sa réception en Sous-
préfecture le :

15/09/2025

- de sa mise en ligne le :

15/09/2025



JUVIGNY

DÉLIBÉRATION

Envoyé en préfecture le 18/09/2025

Reçu en préfecture le 18/09/2025

Publié le 18/09/2025

ID : 074-217401454-20250909-DEL_2025_31-AR

OBJET : Délibération portant sur le renouvellement de la Convention Territoriale Globale

Réf. : DEL-2025-31

1/2

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers :
En exercice : 15
Présents : 13
Votants : 13

L'an deux mil vingt-cinq,
Le 09 septembre à dix-neuf heures,
le conseil municipal de la commune de JUVIGNY
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle du conseil
municipal
sous la présidence de Monsieur Denis MAIRE, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 04 septembre 2025

Présents : Denis MAIRE, Catherine FRAISEAU, Rudi RIFFART, Raphaël SPINELLI, Sylvain COLLIAT, Alexandre GROBEL, Pascale GUIGONNAT, Pascale VULLO, Marie-Noëlle SAPIN, Angélique MORAND, Cédric COMMARD, Christelle FOREST, Emilie CLERC-ROGUET.

Absents excusés : Maire-Dominique RYCKEBOER, Claudette DUBOIS.

Procurations : Néant.

Christelle FOREST a été désignée secrétaire de séance

Annemasse Agglomération et ses communes membres sont signataires d'une convention territoriale globale (CGT) avec la CAF depuis 2021. Cette convention est arrivée à échéance au 31 décembre 2024.

Suite à cette première contractualisation, un bilan a été conduit afin de poursuivre une contractualisation avec la CAF, Annemasse Agglo et les communes pour une nouvelle période de 5 ans (2025-2029).

La convention territoriale globale détermine les actions prioritaires à mener en lien avec les politiques de la CAF. Grâce à cette contractualisation le territoire bénéficie d'un bonus financier.

Les objectifs sont d'identifier les besoins de la population pour les prochaines années ; et d'optimiser, développer et équilibrer l'offre au service de la population, sans modifier les compétences des communes et de l'intercommunalité.

Le travail conduit a permis d'identifier 5 thématiques prioritaires en lien avec la politique de la CAF :

- La petite enfance (0-3 ans)
- L'enfance et la jeunesse (4-17 ans)
- La parentalité
- L'accès aux droits et l'inclusion numérique
- La qualité de vie et le bien vivre sur le territoire

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **APPROUVE** les termes de la convention territoriale globale, telle que présentée ci-dessus,
- **AUTORISE** le Maire à la signer.



JUVIGNY

Envoyé en préfecture le 18/09/2025
Reçu en préfecture le 18/09/2025
Publié le 18/09/2025
ID : 074-217401454-20250909-DEL_2025_31-AR

SLO

OBJET : Délibération portant sur le renouvellement de la Convention Territoriale Globale

Réf. : DEL-2025-31

2/2

La secrétaire de séance,

Christelle FOREST

Le Maire,

Denis MAIRE

Le Maire certifie le caractère exécutoire des présentes par l'accomplissement des formalités de contrôle de légalité :
-transmission en Sous-préfecture de Saint-Julien-en-Genevois le :
-affichage ou notification le :
-réception du bordereau d'acquittement le :

COMMUNE DE LUCINGES DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-cinq, le lundi 8 septembre à 19h30

Le conseil municipal de la commune de Lucinges, dûment convoqué, s'est réuni à la salle de la mairie sous la présidence de Monsieur Le Maire, Jean-Luc SOULAT

Elu secrétaire de séance : Jean-Yves BEUCHER

Présents : JL. SOULAT, L. BAUD, A. BAZIN, JY. BEUCHER, P. CHARRIERE, A. CHICHER, M. CIAMPORCERO-BEAUQUIS, Y. DIEULESAINT, P. GERBAZ, E. JOVILLAIN, JP LEMMO, S. MARTY, I. MAUGET, C. MASCAGNI, V. MOUCHET, M. SARTON, D. SIMONEAU.

Absents : C. BURKI pouvoir JY. BEUCHER, Z. DA CONCEICAO pouvoir A. CHICHER.

Date de convocation du conseil municipal : 02/09/2025

Délibération N° 2025-09-04 : Annemasse Agglo – renouvellement de la convention territoriale globale avec la CAF

Annemasse Agglomération et ses communes membres sont signataires d'une convention territoriale globale (CGT) avec la CAF depuis 2021. Cette convention est arrivée à échéance au 31 décembre 2024.

Suite à cette première contractualisation, un bilan a été conduit afin de poursuivre une contractualisation entre la CAF, Annemasse Agglo et les communes pour une nouvelle période de 5 ans (2025-2029).

Monsieur le maire rappelle que la convention territoriale globale détermine les actions prioritaires à mener en lien avec les politiques de la CAF. Grâce à cette contractualisation le territoire bénéficie d'un bonus financier. Les objectifs sont d'identifier les besoins de la population pour les prochaines années ; et d'optimiser, développer et équilibrer l'offre au service de la population, sans modifier les compétences des communes et de l'intercommunalité.

Le travail conduit a permis d'identifier 5 thématiques prioritaires en lien avec la politique de la CAF :

- La petite enfance (0-3 ans)
- L'enfance et la jeunesse (4-17 ans)
- La parentalité
- L'accès aux droits et l'inclusion numérique
- La qualité de vie et le bien vivre sur le territoire

Vu les articles L. 263-1, L. 223-1 et L. 227-1 à 3 du code de la sécurité sociale ;

Vu le code de l'action sociale et des familles ;

Vu la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu l'arrêté du 3 octobre 2001 relatif à l'action sociale des Caisses d'Allocations Familiales (Caf) ;

Vu la convention d'objectifs et de gestion (Cog) arrêtée entre l'Etat et la caisse nationale des allocations familiales (Cnaf) ;

Vu la délibération du conseil d'administration de la Caf de Haute-Savoie du 3 octobre 2019 concernant la stratégie de déploiement des Ctg ;

Vu les délibérations des conseils municipaux concernés par le territoire d'Annemasse Agglomération ;

Considérant que la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) contribue à une offre globale de services aux familles au moyen du versement des prestations légales, du financement des services et des structures ainsi que de l'accompagnement des familles ;

Envoyé en préfecture le 15/09/2025

Reçu en préfecture le 15/09/2025

Publié le

ID : 074-217401538:20250908:DEL20250904-DE(11)

Considérant qu'en se consacrant prioritairement aux territoires et aux publics vulnérables, le CAF s'inscrit dans une démarche territoriale et dans une dynamique de projet sur des champs d'intervention communs, comme la petite enfance, l'enfance jeunesse, l'accès aux droits et aux services, l'inclusion numérique, l'animation de la vie sociale, le handicap, l'accompagnement social, l'accompagnement à la parentalité, la politique de la ville, la vie des quartiers, le logement et pour lesquels elle apporte une expertise reconnue, une ingénierie et des outils ;

Considérant que l'analyse conduite par la CAF vise à mutualiser les connaissances des besoins des familles et de leur situation sur le territoire ;

Considérant que la présente convention a pour objet :

- D'identifier les besoins prioritaires sur Annemasse-Les Voirons Agglomération et les communes suivantes : Ambilly, Annemasse, Bonne, Cranves-Sales, Gaillard, Juvigny, Lucinges, Machilly, Saint-Cergues, Vétraz-Monthoux et Ville-la-Grand ;
- De définir les champs d'intervention à privilégier au regard de l'écart offre/besoin ;
- De pérenniser et d'optimiser l'offre de services existante, par une mobilisation des cofinancements ;
- De développer une offre nouvelle permettant de répondre à des besoins non satisfaits par les services existants ;

Considérant que la présente convention vise à définir le projet stratégique global du territoire ainsi que ses modalités de mise en œuvre ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents et représentés (*madame Viviane Mouchet et monsieur Matthieu Sarton votant abstention*),

- **Approuve** les termes de la Convention Territoriale Globale (CTG) ci-annexée,
- **Autorise** monsieur le maire à signer ladite convention et à accomplir toutes les formalités utiles afférentes à sa bonne exécution.

Ainsi fait et délibéré en séance

Le Secrétaire de Séance,
Jean-Yves BEUCHER



Le Maire,
Jean-Luc SOULAT





MACHILLY

Envoyé en préfecture le 30/09/2025

Reçu en préfecture le 30/09/2025

Publié le

ID : 074-217401587-20250922-D2025_0902-DE

Maire

PPC

Feuillet n°

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE ORDINAIRE DU 22 SEPTEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 22 septembre à 19 heures 30, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie de Machilly, en session ordinaire, sous la présidence de Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI, Maire.

Date de convocation et d'affichage : 16 septembre 2025

Membres en exercice : 15	Vote pour : 10
Présents : 8	Vote contre : 0
Absents : 7	Abstention : 0
Dont pouvoirs : 2	
Suffrages exprimés : 10	

Conseillers présents : STEHLE Gérard, BEGUIN Eve, DEREMBLE Grégory, LA ROSA Fabrice, METZGER Céline, WILSON Juliet, PETIT Alain

Conseillers ayant donné procuration : WILLEN Benjamin à Mme la Maire, ANSELMETTI Nathalie à BEGUIN Eve

Conseillers excusés : CENCI Gaëlle, FATTIER Stève, MARTIN Jean-Pascal

Conseillers absents : BLANCHARD Patrice, LIVESI Patricia

Mme Eve BEGUIN est désignée par le Conseil Municipal en qualité de secrétaire de séance.

DÉLIBÉRATION n° 2025_0902 : Communauté d'agglomération Annemasse -les Voirons Agglomération : renouvellement de la Convention Territoriale Globale entre la Caisse d'allocations familiales, Annemasse Agglomération et ses communes membres

5.7 – Intercommunalité

Vu les articles L. 263-1, L. 223-1 et L. 227-1 à 3 du Code de la sécurité sociale ;
Vu le Code de l'action sociale et des familles ;
Vu la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu l'arrêté du 3 octobre 2001 relatif à l'Action sociale des Caisses d'allocations familiales (Caf)
Vu la Convention d'objectifs et de gestion arrêtée entre l'Etat et la Caisse nationale des allocations familiales ;
Vu la délibération du Conseil d'administration de la Caf de Haute-Savoie en date du 3 octobre 2019 concernant la stratégie de déploiement des Ctg ;



MACHILLY

Envoyé en préfecture le 30/09/2025

Reçu en préfecture le 30/09/2025

Publié le

ID : 074-217401587-20250922-D2025_0902-DE

Maire

PPC

ANNÉE 2025

Feuille n°

Madame la Maire rappelle à l'assemblée qu'Annemasse Agglomération et ses communes membres sont signataires d'une convention territoriale globale (CGT) avec la CAF depuis 2021. Cette convention est arrivée à échéance au 31 décembre 2024.

À la suite de cette première contractualisation, un bilan a été conduit afin de poursuivre une contractualisation entre la CAF, Annemasse Agglo et les communes pour une nouvelle période de 5 ans (2025-2029).

La convention territoriale globale détermine les actions prioritaires à mener en lien avec les politiques de la CAF. Grâce à cette contractualisation le territoire bénéficie d'un bonus financier.

Les objectifs sont d'identifier les besoins de la population pour les prochaines années et d'optimiser, développer et équilibrer l'offre de services à la population, sans modifier les compétences des communes et de l'intercommunalité.

Le travail conduit a permis d'identifier 5 thématiques prioritaires en lien avec la politique de la CAF :

- o La petite enfance (0-3 ans)
- o L'enfance et la jeunesse (4-17 ans)
- o La parentalité
- o L'accès aux droits et l'inclusion numérique
- o La qualité de vie et le bien vivre sur le territoire

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité par dix voix pour :

- **Approuver** les termes de la convention territoriale globale, telle que présentée ;
- **Autorise** Madame la Maire à signer la présente convention ;
- **Charge** Madame la Maire de mettre en œuvre la présente délibération.

Ainsi délibéré, le 22 septembre 2025

La secrétaire de séance,

Eve BEGUIN

La Maire,

Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI

« Certifié exécutoire »

Télétransmis le : 30/09/2025

Publié ou notifié le : 30/09/2025

La responsable administrative des services

Anne DUCRETTET



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de l'obtention de ce caractère exécutoire. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le quatre septembre deux mille vingt-cinq, le Conseil Municipal de SAINT-CERGUES (Haute-Savoie), dûment convoqué le 28 août de la même année, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie sous la présidence de Monsieur Gabriel DOUBLET, Maire.

Présidence : Gabriel DOUBLET, Maire

Secrétaire de séance : Danielle COTTET

Présent.e.s : Mesdames, Messieurs, Gabriel DOUBLET, Danielle COTTET, Robert BOSSON, Pascale BURNIER, Catherine MOUCHET, Steve BONNARD, Séverine BALSAT, Bénédicte DONSIMONI, Marie-Christine BELLUZZO, Natasha LAVY, Jean-Michel RAVEL, Sonia SABOUREAU-RASCAR, Yannick CHARVET, David BOZON, Lucile COTTY, Jean COMBETTE.

Absent.e.s excus.é.es et représent.é.es : Mesdames, Messieurs, Jean-Marc PEUTET à Robert BOSSON, Gabriel LYONNET à David BOZON, Kris AILLAUD à Gabriel DOUBLET

Absent.e.s excus.é.es : Mesdames, Messieurs, Brigitte SOFI, Giovanni LEONE DE MAGISTRIS, Jérôme LAYAT, Aurélie MARCHAND, Laurent RUIZ.

Date de convocation du Conseil Municipal : 28 août 2025

Lieu : Salle du Conseil Municipal – 963, Rue des Allobroges – 74140 Saint-Cergues

Nombre de conseillers : 24 **Quorum :** 13 **Présents et représentés :** 19

OBJET :
8. COMPETENCES PAR THEME
8.2 Enseignement
8.2.6 Enfance

Délibération n°2025-09-05- Renouvellement de la convention territoriale globale (CTG) 2025 2029.

-Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 2121-29 relatif aux compétences du conseil municipal ;

-Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles ;

-Vu la Convention d'objectifs et de gestion (COG) de la branche Famille conclue entre l'État et la Caisse nationale des Allocations familiales pour la période 2023-2027, signée le 10 juillet 2023 ;

-Vu la Convention Territoriale Globale (CTG) signée entre la Commune de Saint-Cergues et la Caisse d'Allocations Familiales de Haute-Savoie en date du 9 octobre 2021 ;

-Considérant que la CTG est un outil contractuel visant à coordonner et soutenir le développement des politiques éducatives, sociales et familiales sur le territoire communal ;

-Considérant que la convention actuelle arrive à échéance au [date], et qu'il convient d'en assurer le renouvellement ;

-Considérant que ce renouvellement permet de maintenir l'accompagnement financier et technique de la CAF en matière de petite enfance, d'enfance, de jeunesse, d'animation de la vie sociale et de soutien à la parentalité ;

-Considérant que la CTG s'inscrit dans la continuité des actions engagées par la Commune en faveur des familles, et contribue à la qualité, l'accessibilité et la cohérence de l'offre de services sur le territoire;

**LE CONSEIL MUNICIPAL
ENTENDU L'EXPOSE DE MONSIEUR LE MAIRE
APRES AVOIR DELIBERE,
A L'UNANIMITE**

- **APPROUVE** les termes de la Convention Territoriale Globale (CTG) conclue avec la Caisse d'Allocations Familiales de Haute-Savoie pour la période 2025-2029.

- **DÉCIDE** de poursuivre les actions engagées dans le cadre de cette convention et de développer, en lien avec la CAF, les services en faveur des familles, de l'enfance et de la jeunesse.

- **AUTORISE** le Maire à signer la nouvelle Convention Territoriale Globale (CTG) ainsi que tous documents afférents à son exécution.

AINSI FAIT ET DELIBERE

Le Maire certifie exécutoire du présent acte télétransmis en Sous-Préfecture de Saint-Julien en Genevois.

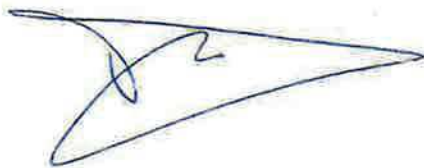
La présente délibération peut être contestée :

- Soit en saisissant le Tribunal Administratif de Grenoble d'un recours contentieux dans les deux mois à compter de la date de sa notification et de sa transmission au contrôle de légalité. Cette possibilité peut être exercée soit par voie postale, soit par l'application « Télérecours citoyens » (www.telerecours.fr).

- Soit par recours gracieux auprès du Maire adressé par écrit dans le délai de deux mois à compter de la date de sa notification et de sa transmission au contrôle de légalité. Cette démarche interrompt les délais de recours contentieux. Le délai de 2 mois pour saisir le juge recommencera à courir lorsque ce recours aura été rejeté de manière expresse ou implicite par l'administration.

Publié ou notifié le :

Madame la Secrétaire de séance,
Danielle COTTET



Le Maire,
Gabriel DOUBLET



REPUBLIQUE FRANCAISE

Département
de la Haute-Savoie

Arrondissement de
Saint-Julien-en-Genevois

**COMMUNE DE VÉTRAZ-MONTHOUX
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 2025.097 Séance du **VINGT CINQ AOÛT DEUX MILLE VINGT-CINQ**
Date de la convocation : Mardi 19 août 2025
Président de séance : M. Patrick ANTOINE
Secrétaire de séance : Mme Pascale PELLIER
Quorum : 14

17 présents :

MMES et MM. ANTOINE, FENEUL, BELMAS, PELLIER, COLLOT, VOUTAY-MERMET, FRIES-CHATAGNAT, MOUCHET, SILLARD, JOLIVET, GAUD-DAVIET, PICHAT, LEVET, GUGLIOTTA, REAL-LAFFRIQUE, PAILLASSON, RICHARD

8 pouvoirs :

Guy LAMBELET à Christine MOUCHET, Maurice BERTRAND à Pascale PELLIER, Jean-Pierre JOURNE à Séverine FRIES-CHATAGNAT, Pier-Luigi BARBERIS à Anne-Lise VOUTAY-MERMET, Martine PARRET à Véronique FENEUL, Stéphanie BREGEGERE à Laetitia REAL-LAFFRIQUE, Marc ROGUET à Fabienne PICHAT, Johann MARTINEZ à Patrick ANTOINE

2 absents :

MM. ALPSTEG et RIBOURDOUILLE

Objet : Convention Territoriale Globale avec la Caisse d'Allocations Familiales de Haute-Savoie

Annemasse Agglomération et ses communes membres sont signataires d'une convention territoriale globale (CGT) avec la CAF depuis 2021. Cette convention est arrivée à échéance au 31 décembre 2024.

Suite à cette première contractualisation, un bilan a été conduit afin de poursuivre une contractualisation entre la CAF, Annemasse Agglo et les communes pour une nouvelle période de 5 ans (2025-2029).

La convention territoriale globale détermine les actions prioritaires à mener en lien avec les politiques de la CAF. Grâce à cette contractualisation le territoire bénéficie d'un bonus financier.

Les objectifs sont d'identifier les besoins de la population pour les prochaines années et d'optimiser, développer et équilibrer l'offre au service de la population, sans modifier les compétences des communes et de l'intercommunalité.

N° 2025.097

Le travail conduit a permis d'identifier 5 thématiques prioritaires en lien avec la politique de la CAF :

- La petite enfance (0-3 ans)
- L'enfance et la jeunesse (4-17 ans)
- La parentalité
- L'accès aux droits et l'inclusion numérique
- La qualité de vie et le bien vivre sur le territoire

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ARTICLE 1 : **APPROUVE** les termes de la convention territoriale globale, telle que présentée ci-dessus,

ARTICLE 2 : **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer cette convention.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

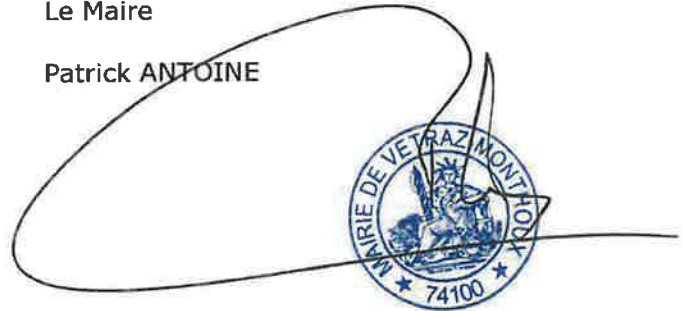

La Secrétaire de séance
Pascale PELLIER



pour copie conforme,

à Vétraz-Monthoux, le 28 août 2025
Le Maire

Patrick ANTOINE

Monsieur le Maire certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Sous-Préfecture de Saint-Julien-en-Genevois par voie dématérialisée, le 28/08/2025




La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication, d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire de Vétraz-Monthoux ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Grenoble.



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

de la COMMUNE de VILLE-LA-GRAND

Séance du 8 septembre 2025

Date de convocation :

Date d'affichage :

Réception en Sous-Préfecture :

Nombre de conseillers en exercice : 29 – Présents : 18 – Votants : 24

L'an deux mille vingt-cinq, le huit septembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de VILLE-LA-GRAND, dûment convoqué, s'est réuni, en séance obligatoire, à la Mairie de VILLE-LA-GRAND, sous la présidence de Madame Nadine JACQUIER, Maire.

MEMBRES PRESENTS : JACQUIER Nadine, MILLERET Marie-Jeanne, TROLAT Hervé, CLAUDE Josette, CAVAZZA Paola, ROPHILLE Pascal, ALEXIS Pierre, LAPERROUSAZ Maurice, PERILLON Marcel, LANGLOIS Odile, BONTEMPS Johann, PAULMIER Léa, TIKHONOV Léon, FREROT Bernadette, DE CHIARA Daniel, GHALEM DEBIEVE Samia, FERNEX Coralie, CHEVALLEY Jean-Marc

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR : LUY Jean-Claude (pouvoir à LAPERROUSAZ Maurice), SCHIERZ Richemène (pouvoir à TROLAT Hervé), LETESSIER Alain (pouvoir à CLAUDE Josette), JOLY Laurent (pouvoir à CAVAZZA Paola), D'ALIMONTE Concetta (pouvoir à ALEXIS Pierre), ALIX Juliette (pouvoir à TIKHONOV Léon),

ABSENTS : LAMOINE Philippe (excusé), DARDILHAC Chahinez, MANIGAULT Monique (excusée), MARÇAIS Pierre-Antoine (excusé), DELOMEZ Sylvie (excusée)

Paola CAVAZZA a été élue secrétaire de séance par le Conseil municipal.

En outre, il a été décidé d'adjoindre à ce secrétaire, en qualité d'auxiliaire pris en dehors du Conseil Municipal, Brigitte PLACE, secrétaire du Maire.

Délibération n°2025-067

Objet : AUTRES DOMAINES DE COMPETENCE DES COMMUNES – Convention Territoriale Globale avec la Caisse d'Allocations Familiales (2025-229)

Rapporteur : Hervé TROLAT

Annemasse Agglomération et ses communes membres sont signataires d'une Convention Territoriale Globale (CTG) avec la CAF depuis 2021. Cette convention est arrivée à échéance au 31 décembre 2024.

Suite à cette première contractualisation, un bilan a été conduit afin de poursuivre une contractualisation entre la CAF, Annemasse Agglo et les communes pour une nouvelle période de 5 ans (2025-2029).

La CTG détermine les actions prioritaires à mener en lien avec les politiques de la CAF. Grâce à cette contractualisation le territoire bénéficie d'un bonus financier.

Les objectifs sont d'identifier les besoins de la population pour les prochaines années ; et d'optimiser, développer et équilibrer l'offre au service de la population, sans modifier les compétences des communes et de l'intercommunalité.

Le travail conduit a permis d'identifier 5 thématiques prioritaires en lien avec la politique de la CAF :

- La petite enfance (0-3 ans)
- L'enfance et la jeunesse (4-17 ans)
- La parentalité
- L'accès aux droits et l'inclusion numérique
- La qualité de vie et le bien vivre sur le territoire

Après exposé et en avoir délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
A L'UNANIMITE ;**

ACCEPTÉ les termes de cette convention.

AUTORISE Madame la Maire à signer la Convention Territoriale Globale avec la CAF.

AUTORISE Madame la Maire à signer tout document contractuel financier se rapportant à la CTG (convention d'objectifs et de financement), afin de permettre le versement, le cas échéant, du bonus territoire.

La secrétaire de séance,
Paola CAVAZZA



Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
et ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait conforme.

La Maire,
Nadine JACQUIER

